



BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

N° 072

Séance du mardi 26 mars 2019

Présidence de M. Rémy Jaquier, président

Sommaire

Sommaire	1
Dépôts du 26 mars 2019	4
<i>Interpellations</i>	4
<i>Motion</i>	4
<i>Postulats</i>	4
<i>Résolution</i>	5
Démission du 26 mars 2019	5
<i>Ordre judiciaire – M. Pierre de Goumoëns</i>	5
Communication du 26 mars 2019	5
<i>Pétition de M. Robert George</i>	5
Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit-cadre de 27'700'000 francs pour financer les travaux d'entretien des bâtiments sur 6 sites et Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'utilisation du crédit-cadre de 22,8 millions de francs alloué par décret du 4 juin 2013 pour financer le rattrapage de l'entretien différé des bâtiments propriété de l'Etat (situation au 31 juillet 2018) (102)	5
<i>Rapport de la commission</i>	5
<i>Premier débat</i>	11

Deuxième débat	12
Demande de grâce D.H.....	13
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de 1'656'000 francs pour financer le développement d'un projet de transformation et agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois (113).....	13
<i>Rapport de la commission</i>	13
<i>Premier débat</i>	16
<i>Deuxième débat</i>	16
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 15'834'000 francs pour financer la construction d'un bâtiment pour la Direction générale de l'environnement (DGE) sur le site du plan d'affectation cantonal n° 309 « Vennes » à Lausanne (118).....	17
<i>Rapport de la commission</i>	17
<i>Premier débat</i>	21
<i>Deuxième débat</i>	24
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 16'641'000.- pour financer la construction de 3 bâtiments destinés à renforcer la formation des apprenti-e-s sur le site du COFOP à Lausanne-Vennes (117).....	25
<i>Rapport de la commission</i>	25
<i>Premier débat</i>	28
<i>Deuxième débat</i>	30
Demande de grâce A.T. (GC 090)	30
Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 6'000'000.- destiné à la réalisation des locaux communs du bâtiment Vortex (124).....	30
<i>Rapport de la commission</i>	30
<i>Premier débat</i>	35
<i>Deuxième débat</i>	39
Exposé des motifs et projet de décret sur le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (90)	39
<i>Deuxième débat</i>	39
<i>Troisième débat</i>	41
Exposé des motifs et projet de décret sur le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de l'Université de Lausanne (72).....	41
<i>Rapport de la commission</i>	41
<i>Premier débat</i>	47
<i>Deuxième débat</i>	52
Demande de grâce L.B. (GC 091)	52
Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Thierry Dubois - Le patient vaudois est-il un patient de 2ème zone ? Qu'en est-il de la contribution du canton de Vaud à la part cantonale (49a LAMal) pour des séjours de	

ses ressortissants dans les hôpitaux répertoriés situés hors de son territoire (en particulier Genève) (18_INT_148)	52
<i>Reporté à une séance ultérieure</i>	52
Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alain Bovay et consorts – Le mariage du SASH et du SPAS est-il de raison ? (18_INT_173)	53
<i>Débat</i>	53
Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alain Bovay et consorts – En 2019, les primes maladie et paquet social lourdement ficelés ! (18_INT_205)	53
<i>Débat</i>	53
Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts – Quel est l'impact de l'augmentation des soins à domicile sur la réduction des hospitalisations et les entrées en EMS ? (18_INT_147)	54
<i>Débat</i>	54

La séance est ouverte à 14 heures.

Séance de l'après-midi

Sont présent-e-s : Mmes et MM. Taraneh Aminian, Sergei Aschwanden, Claire Attinger Doepper, Anne Baehler Bech, Stéphane Balet, Céline Baux, Alexandre Berthoud, Anne Sophie Betschart, Florence Betschart-Narbel, Jean-Luc Bezençon, Mathieu Blanc, Guy-Philippe Bolay, Anne-Laure Botteron, Arnaud Bouverat, Alain Bovay, Hadrien Buclin, Sonya Butera, Josephine Byrne Garelli, Jean-François Cachin, François Cardinaux, Jean-Daniel Carrard, Carine Carvalho, Jean-François Chapuisat, Amélie Cherbuin, Alberto Cherubini, Christine Chevalley, Jean-Bernard Chevalley, Jean-Rémy Chevalley, Jean-Luc Chollet, Jérôme Christen, Dominique-Ella Christin, Aurélien Clerc, Régis Courdesse, Laurence Creteigny, Nicolas Croci Torti, Muriel Cuendet Schmidt, Julien Cuérel, Fabien Deillon, Alexandre Démétriadès, Eliane Desarzens, Pierre Dessemontet, Grégory Devaud, Daniel Develey, Jean-Michel Dolivo, Carole Dubois, Philippe Ducommun, Aline Dupontet, José Durussel, Cédric Echenard, Olivier Epars, Séverine Evéquo, Pierre-Alain Favrod, Yves Ferrari, Isabelle Freymond, Sylvain Freymond, Circé Fuchs, Hugues Gander, Guy Gaudard, Maurice Gay, Jean-Marc Genton, Philippe Germain, Olivier Gfeller, Jean-Claude Glardon, Nicolas Glauser, Sabine Glauser Krug, Yann Glayre, Florence Gross, Valérie Induni, Nathalie Jaccard, Jessica Jaccoud, Vincent Jaques, Rémy Jaquier, Philippe Jobin, Rebecca Joly, Susanne Jungclaus Delarze, Vincent Keller, Catherine Labouchère, Philippe Liniger, Didier Lohri, Christelle Luisier Brodard, Raphaël Mahaim, Stéphane Masson, Claude Matter, Olivier Mayor, Daniel Meienberger, Martine Meldem, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Laurent Miéville, Maurice Mischler, Gérard Mojon, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier, Sarah Neumann, Maurice Neyroud, Jean-Marc Nicolet, Yves Paccaud, Yvan Pahud, Pierre André Pernoud, Olivier Petermann, Sylvie Podio, François Pointet, Léonore Porchet, Delphine Probst, Jean-Louis Radice, Pierre-Yves Rapaz, Etienne Räss, Yves Ravenel, Alette Rey-Marion, Stéphane Rezso, Claire Richard, Anne-Lise Rime, Nicolas RoCHAT Fernandez, Pierre-André Romanens, Myriam Romano-Malagrifa, Pierrette Roulet-Grin, Denis Rubattel, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Monique Ryf, Graziella Schaller, Carole Schelker, Valérie

Schwaar, Claude Schwab, Patrick Simonin, Eric Sonnay, Jean-Marc Sordet, Nicolas Suter, Muriel Thalmann, Jean-François Thuillard, Maurice Treboux, Daniel Trolliet, Jean Tschopp, Christian Van Singer, Vassilis Venizelos, Pierre Volet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Cédric Weissert, Andreas Wüthrich, Georges Zünd, Pierre Zwahlen. (142)

Sont absent-e-s : 8 député-e-s.

Dont excusé-e-s : Mmes et MM. Marion Wahlen, Philippe Cornamusaz, Thierry Dubois, Yvan Luccarini, Axel Marion, Werner Riesen, Felix Stürner. (7)

Dépôts du 26 mars 2019

Interpellations

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Yvan Pahud – Course poursuite transfrontalière, les malfrats peuvent toujours courir avec Schengen (19_INT_323)
2. Interpellation Florence Gross et consorts – CHUV : investissements de moins de 8 millions, transparence et suivi ? (19_INT_324)
3. Interpellation Stéphane Rezso et consorts – Finalement, combien de personnes travaillent pour l'Etat de Vaud ou reçoivent un salaire ? Et dans ses satellites ? (19_INT_325)
4. Interpellation Cédric Weissert – 4 millions perdus par laxisme du Conseil d'Etat, quand cela va-t-il s'arrêter ? (19_INT_326)
5. Interpellation Jérôme Christen et consorts – Yverdon-les-Bains : passe d'armes ou déni de démocratie ? (19_INT_327)
6. Interpellation Graziella Schaller – Programme pluriannuel des investissements (PPI) du CHUV : quelques demandes de précisions (19_INT_328)

Ces interpellations seront développées ultérieurement.

Motion

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, la motion suivante a été déposée :

Motion Georges Zünd et consorts – Améliorer la lutte contre les abus dans les assurances sociales en permettant l'accès au Registre cantonal des personnes (RCPers) à toutes les caisses de compensation (AVS) (19_MOT_085)

Cette motion sera développée ultérieurement.

Postulats

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Josephine Byrne Garelli et consorts – Faciliter la formation de personnel encadrant local pour l'accueil parascolaire (19_POS_131)
2. Postulat Jean Tschopp et consorts – Un coup d'avance contre le racisme (19_POS_132)

3. Postulat Sabine Glauser Krug et consorts – Installations de téléphonie mobile 5G : le canton a un rôle à jouer ! (19_POS_133)

Ces postulats seront développés ultérieurement.

Résolution

En vertu de l'article 136 de la Loi sur le Grand Conseil, la résolution suivante a été déposée :

Résolution Raphaël Mahaim et consorts – Moratoire sur l'installation d'antennes 5G : il est urgent d'attendre ! (19_RES_026)

Cette résolution sera développée ultérieurement.

Démission du 26 mars 2019

Ordre judiciaire – M. Pierre de Goumoëns

Le président : — Je vous donne lecture de la lettre suivante du Dr. Pierre de Goumoëns :

« Monsieur le président,

Avec beaucoup de regrets et pour des raisons d'incompatibilité entre mon activité de médecin et celle de juge assesseur, je vous annonce par la présente devoir renoncer à ma charge auprès de la Cour des assurances-sociales du Tribunal cantonal (CASSO) avec effet immédiat. »

Communication du 26 mars 2019

Pétition de M. Robert George

Le président : — Je vous signale que le Bureau a reçu une pétition de M. Robert George, intitulée « Pétition pour respecter l'article 107 de la Loi sur le Grand Conseil ». Conformément à l'article 106 de la même loi, le Bureau a décidé de la classer sans suite, car conçue en termes inconvenants.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit-cadre de 27'700'000 francs pour financer les travaux d'entretien des bâtiments sur 6 sites et Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'utilisation du crédit-cadre de 22,8 millions de francs alloué par décret du 4 juin 2013 pour financer le rattrapage de l'entretien différé des bâtiments propriété de l'Etat (situation au 31 juillet 2018) (102)

Rapport de la commission

1. Préambule

La commission s'est réunie le 26 novembre 2018 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Pierrette Roulet-Grin, Aline Dupontet, Muriel Thalmann, de MM. Philippe Cornamusaz, Daniel Develey, Patrick Simonin, Claude Schwab, Daniel Trolliet, Fabien Deillon, Pierre-André Pernoud, Cédric Weissert, Etienne Räss, Régis Courdesse, Serge Melly

(remplaçant Jérôme Christen, excusé), ainsi que de M. Jean-Luc Chollet, confirmé dans son rôle de président et rapporteur.

M. MPascal Broulis (chef du DFIRE) y était accompagné de M. Philippe Pont (chef du SIPAL).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance.

2. Présentation de l'EMPL – position du conseil d'état

Le chef du DFIRE explique que cet EMPD s'inscrit dans la logique des crédits cadre, avec des lots qui permettent de mettre à l'enquête publique, de transformer, de rénover, de faire les appels d'offres, et cela en gérant parallèlement plusieurs sites. Il s'agit de rénovation, transformations et mises en adéquation souvent en lien avec l'énergie.

Cet EMPD a deux axes : d'une part une demande de 27,7 millions pour six sites supplémentaires, d'autre par un rapport intermédiaire sur l'état d'avancement des autres objets, vu qu'il s'agit ici du quatrième crédit cadre en la matière.

3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

1. Présentation des projets

1.3 Définitions

La maintenance ne devrait-elle pas relever du budget de fonctionnement ? Or, il est précisé que « le présent crédit-cadre concerne tous les travaux de maintenance, de réfection et de modifications nécessaires sur les 6 sites concernés pour préserver leur exploitation. »

Dans le canton de Vaud, usuellement tout ce qui est inférieur à un million émerge au budget de fonctionnement, en général du SIPAL. L'avantage d'un investissement est la possibilité de l'amortir sur une plus grande période que l'année courante, par exemple dix ans. Si toute la maintenance lourde relevait du compte de fonctionnement, il y aurait des coûts annuels difficilement supportables. D'où cette méthode d'EMPLD regroupant des objets dont le coût est supérieur à un millions, l'ensemble des petites interventions de maintenance passant elles par le budget de fonctionnement. Etant précisé que le SIPAL dispose d'un montant de 21 millions au budget annuel destiné à l'entretien, et de 1,8 millions pour les petites transformations.

1.7 Planification

Avec ces 4 crédits cadre planifiés concernant 6, puis 8, puis 9 et enfin 10 sites, aura-t-on fait le tour de tous les travaux urgents ?

On va toujours au plus urgent, en fonction des besoins et de l'évolution des normes. Les priorités sont réévaluées au fur et à mesure. Des objets tels que le bâtiment Riponne 10 racheté à la Ville de Lausanne ne sont pas dans cette planification. Une réflexion sur l'exploitation de cet immeuble pourrait par exemple passer par un investissement, sans compter la question de son isolation énergétique. Le temps passe, il faut réévaluer au fur et à mesure les besoins et les priorités.

On constate une montée en puissance des investissements à l'horizon 2021-2023. Le SIPAL dispose-t-il du personnel nécessaire pour absorber la charge induite ? Ce d'autant plus qu'au chapitre 4.4 « Conséquences sur l'effectif du personnel » il est stipulé « néant ».

Il est possible qu'il y ait des besoins en ETP supplémentaires ; les crédits d'investissement comprennent des moyens pour du personnel supplémentaire en appui durant la période de réalisation du projet. Dans les EMPD précédents il y avait des ETP prévus. Pour soulager les équipes du SIPAL, le travail de maintenance et de petites réfections a été délégué à cinq bureau d'architectes pour cinq régions du canton, sélectionnés sur appel d'offre et pour une durée de quatre ans.

Le planning sur les six sites est identique. Est-ce indicatif ou envisage-t-on le même tempo ?

C'est le planning intentionnel, mais on sait que la vie d'un projet a au final son rythme propre. Certains iront peut-être plus vite, d'autres peut-être seront étalés dans le temps. On part du principe qu'on pourra publier les appels d'offres pour ces six sites lorsque l'EMPLD aura été adopté, ensuite chaque projet aura sa vie, en fonction des problèmes techniques, d'une différence entre estimation et

soumissions rentrées. Au moment du bouclage la COFIN vérifiera le respect du coût global et sera informée des éventuelles variations objet par objet. Le SIPAL représente le MO, pilote, assure le suivi financier, vérifie la bonne façon, ce sont des bureaux mandataires qui gèrent les projets.

1.8 Projets retenus

Malgré l'art. 10, al. 4 LVLEne concernant l'exemplarité de l'Etat en matière énergétique, sur les six sites concernés par cet EMPD, on remplace des systèmes de chauffage sans s'occuper de l'isolation des bâtiments. Plusieurs commissaires estiment que globalement on ne tient pas assez compte de l'amélioration énergétique dans l'approche de ces bâtiments. Au regard de la stratégie énergétique, si on ne prend pas à bras le corps ces questions on va perdre une génération. Si on veut aller plus vite, il faut prendre des mesures plus importantes, et si on ne fait pas les interventions aujourd'hui quand les fera-t-on ? Par exemple, le bâtiment des archives cantonales est gourmand en énergie, ce qui pourrait justement justifier de changer les fenêtres afin de disposer d'une enveloppe permettant de dimensionner correctement réfrigération et chauffage. Pourquoi cette solution n'est-elle pas proposée par le CE ?

C'est pour des raisons budgétaires. Les interventions prévues dans ce crédit-cadre de 27,7 millions concernent des éléments nécessitant une intervention urgente, pour alléger le budget ordinaire d'interventions relevant de rénovation, transformations et mises en adéquation. Il concerne un lot de bâtiments sur la base d'une grille visant à fixer des priorités. Il y a des crédits spécifiques pour des bâtiments que l'on refait complètement, à l'instar du Château cantonal. Le chef du DFIRE peut entendre les remarques concernant les prochains crédits-cadre, de s'occuper de moins de bâtiments et d'aller plus en profondeur.

Concernant la production d'énergie renouvelable, la politique de l'Etat est de s'adresser aux fournisseurs d'énergie et de conclure avec eux un contrat de mise à disposition des toitures. Dans ces six projets les producteurs d'énergie ont-ils été approchés ?

L'Etat a en effet annoncé qu'il mettait à disposition des producteurs d'énergie les toitures plates (notamment Romande Energie et SIREN dans la région lausannoise), charge à ces entreprises d'investir pour la réalisation des infrastructures, étant entendu que le mieux est une consommation locale de l'électricité produite plutôt que de l'envoyer dans le réseau. On a déjà de beaux résultats, à l'instar du bâtiment du service des routes à la Blécherette. On travaille à cette fin sur les très grandes toitures. On continue dans cette prospection de mise à disposition de ces grandes toitures.

On lit que « ces 6 sites ont été planifiés en priorité et en urgence pour écarter tout dégât considérable sur les bâtiments proprement-dits, mais également les personnes et les biens qu'ils abritent ainsi que les installations techniques. » Peut-on avoir des précisions notamment quant aux « risques sur les personnes. »

Certes cette phrase est alarmante, mais s'il y avait des risques urgents sur les personnes, des mesures immédiates seraient prises. Concernant les risques pour les collaborateurs il y a quelques problèmes à résoudre : par exemple aux ACV un monte charges n'est plus aux normes (porte sécurisée), le plan d'évacuation du personnel en cas d'incendie n'est plus conforme. Certaines mises aux normes des installations électriques pourraient être concernées.

1.8.1 Archives cantonales vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens

Il est vrai que le bâtiment des ACV est particulier, mais il est étonnant que sur ce bâtiment de plus de 30 ans on change par exemple les joints de fenêtres mais pas les fenêtres elles-mêmes.

On a priorisé les interventions pour que le bâtiment puisse continuer sa vie, sans se retrouver avec une demande de crédit exorbitante. On ne pourrait pas procéder à une isolation périphérique sur ce type de construction, et il a été jugé que le changement des fenêtres, très onéreux, ne s'inscrivait pas dans les urgences vu la note de 0,8.

Il est également surprenant que l'on ne procède pas aux mesures d'isolation avant le remplacement du générateur de chauffage. Parer au plus pressé n'est peut-être pas la meilleure méthode, le chauffage ne pouvant pas être dimensionné en fonction d'une meilleure isolation du bâtiment. Un bilan énergétique a-t-il été fait ?

Cela a été fait, et il en ressort que ce n'est pas une priorité, sur ce bâtiment qui a été réalisé selon les normes les plus avancées lors de sa construction. Il s'agit d'un investissement de 1,8 millions sur ce bâtiment. Il ne s'agit pas d'une intervention lourde de plusieurs dizaines de millions pour assainir globalement ce bâtiment, mais d'interventions ciblées sur des points urgents. Il s'agit d'un bâtiment des années huitante, qui ne fait pas l'objet d'une intervention lourde. C'est une pesée d'intérêts, si on change les fenêtres on n'est plus dans le même modèle d'intervention.

Les exigences générales de l'Etat pour les bâtiments existants rénovés, veulent que l'on respecte les valeurs cible de la norme SIA 380/1 ou du standard Minergie. Ces normes sont-elles atteintes ?

Le chef du DFIRE confirme qu'on atteint ces standards sur les parties touchées par cet EMPD. Mettre l'entier de ce bâtiment de 10'058 m² de planchers, 38'000 m³, aux normes actuelles nécessiterait des moyens très importants. L'intervention prévue devrait idéalement passer par le budget de fonctionnement, lequel n'est pas doté pour faire face à des coûts de cet ordre.

1.8.2 Bâtiment administratif cantonal (BAC) à Morges

Que s'est-il passé pour qu'un bâtiment si récent (1997) doive faire l'objet de cette intervention ?

Ce bâtiment, comme celui sur le site de l'EPFL avec les tours de télécommunication (1995) et la poste à l'avenue d'Ouchy (2005) – d'ores et déjà démantelé, ont été réalisés avec un système comprenant une façade et une « peau en verre » devant. Si cela fonctionne bien en laboratoire, à l'usage cela pose de gros problèmes.

De quel type sera la production de chaleur, actuellement au gaz ?

Concernant la production de chaleur, partout où on peut se brancher au chauffage à distance on le fait. Par contre là on remplace la chaudière à gaz par une chaudière à gaz plus récente.

Concernant l'intervention artistique, combien de temps l'architecte peut-il préserver son œuvre ?

La qualité artistique perdure, c'est un fait. Parfois il faut restaurer, il y a un budget de Fr. 25'000.-, c'est une réserve ; si elle n'est pas utilisée, elle sera versée au SERAC pour acheter des œuvres, par exemple. Concernant l'architecte, par bienséance tant qu'il est en vie on discute avec lui, voire sa descendance ; en général on trouve un terrain d'entente.

Concernant cette façade particulière qui est un objet architectural en soi, quelle rénovation est-il prévu de faire ?

Les études sont en cours pour traiter les questions de surchauffe l'été et de froid en hiver, sans avoir à chauffer l'intérieur du bâtiment en hiver, respectivement le refroidir en été. On travaille avec les façadiers qui connaissent ce genre de structures.

1.8.3 Ecole technique - Ecole des métiers de Lausanne (ETML), site de Sébeillon

Comment a-t-on pu laisser le toit plat se dégrader au point d'avoir une évaluation de l'état de 0,2 ?

On a tout fait pour faire perdurer cette toiture par des réparations ponctuelles et locales, en l'attente de lier l'intervention avec d'autres éléments du bâtiment. Il s'agit de la deuxième intervention lourde sur ce bâtiment, il aurait peut-être fallu intervenir plus vite, mais il faut reconnaître que les toitures plates génèrent souvent des complications.

Le bâtiment Nord qui a une surface nettement plus importante et régulière est équipé de panneaux photovoltaïques, qu'en est-il ? Par ailleurs, a-t-il déjà été rénové ?

Un crédit d'ouvrage de CHF 6'430'000.- a été accordé par le Grand Conseil le 20 mai 2008 pour l'assainissement des installations techniques des bâtiments de l'Ecole des Métiers (ETML) à Lausanne, comprenant les travaux suivants : Chauffage raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) ; Ventilation : remplacement du système de régulation MCR ; Electricité : mise en conformité des installations ; Révision des ouvrants et des stores, remplacement du vitrage de la passerelle (bâtiment SUD principalement) ; Mise en place d'une nouvelle signalétique ; Adaptation et rénovation complète de la cuisine et de la cafétéria (bâtiment SUD). Ces travaux ont été réalisés par étapes entre 2009 et 2011.

Pour le photovoltaïque, la surface NORD est effectivement plus intéressante. Actuellement, des panneaux solaires sont disposés sur une petite surface de la toiture. Cette installation n'est plus fonctionnelle aujourd'hui et sera démontée. Elle a été utilisée auparavant par l'ETML pour les besoins pédagogiques et à des fins de recherche. Avant l'installation d'une nouvelle centrale photovoltaïque sur la totalité de la surface, une rénovation de la toiture est nécessaire vu l'état de vieillissement de l'actuelle. Cette opportunité sera évaluée dans le cadre d'un projet de rénovation de cette toiture, qui n'est toutefois pas à prévoir avant cinq ans.

1.8.4 Gymnase Auguste Piccard à Lausanne

Lorsqu'on parle de « rénover les toitures plates et les fenêtres » entend-on que les fenêtres seront changées, alors que l'on remplace la chaudière ?

Les vitrages des classes des 2 étages supérieurs ont tous été conçus en vitrage ouvrant. Avec le temps, le système d'ouverture s'est avéré compliqué à l'utilisation. L'entreprise qui effectue la maintenance de ces vitrages n'a maintenu que deux fenêtres ouvrantes par classe, faute de pièces de rechange, qui n'existeront plus d'ici 1 ou 2 ans. Le projet prévoit la création d'un prototype de fenêtre de rénovation, la dépose des vitrages existants et la pose des fenêtres de rénovation depuis l'intérieur. Ces travaux seront effectués par étapes.

Le toit plat pourrait intéresser la SIREN, l'ensemble de la zone ayant plein de toits plats. Y a-t-il des projets de photovoltaïque ?

Le potentiel photovoltaïque de la toiture a été évalué au vu de la surface de toiture et de son exposition et en tenant compte de l'intégration de la centrale dans le bâtiment. Le résultat étant intéressant, l'installation photovoltaïque est prévue et sera proposée à un prestataire externe (SIREN ou autre) dès la validation du projet de rénovation de la toiture. Grâce à l'automation de la production, le bâtiment pourra ainsi améliorer la qualité de son approvisionnement électrique avec du courant vert produit localement.

Quel type de revêtement est-il prévu pour les terrains de sport ?

Il est prévu de poser des nouveaux revêtements sportifs de type EPDM, qui est une alternative au paillis en caoutchouc fabriqué à partir de pneus usés et teinté en surface. L'EPDM est composé à 100 % de matériaux neufs contrôlés et répond à toutes les exigences environnementales applicables. Il est teint dans la masse, ce qui lui permet de conserver ses couleurs plus longtemps. Il s'inscrit parfaitement dans une perspective en faveur de l'écologie et de la santé. Il est ignifuge, ne pourrit pas, les champignons et les bactéries ne s'y collent pas.

1.8.5 Gymnase de Chamblandes à Pully

Y a-t-il un projet de panneaux photovoltaïques sur la salle de gymnastique ?

En toiture de la salle de gymnastique, un projet photovoltaïque est à l'étude actuellement en partenariat avec les SI-REN. Une offre est attendue et une convention de mise à disposition de la toiture élaborée pour la suite. Les travaux de réalisation sont prévus pour cet été.

1.8.6 Site de Marcelin à Morges

Ce gymnase de 2003 nécessite déjà des mise en conformité d'installation électrique et nécessite de rénover la domotique. Ne s'agit-il pas de défauts cachés ?

L'obsolescence dans la domotique est très rapide. Ce n'est plus réparable, ça ne marche plus. Dans les directives du SIPAL, désormais on insiste sur l'utilisation du moins de domotique possible.

Les fenêtres seront-elles changées ou s'il s'agit d'entretien ?

Il s'agit d'entretien.

3. RAPPORT INTERMEDIAIRE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL SUR L'UTILISATION DU CREDIT-CADRE DE CHF 22,8 MILLIONS ALLOUE PAR DECRET DU 4 JUIN 2013 POUR FINANCER LE RATTRAPAGE DE L'ENTRETIEN DIFFERE DES BATIMENTS PROPRIETE DE L'ETAT (SITUATION AU 31 JUILLET 2018)

Il est rappelé qu'il n'y a pas de vote formel sur les rapports intermédiaires, on en prend simplement acte.

On lit concernant le BAP à Lausanne que « la mise en conformité AEAI n'a pas été réalisée du fait d'une réévaluation des besoins réels en rapport aux coûts et aux nuisances de chantier engendrés. » De quoi s'agit-il ?

La mise en conformité AEAI du BAP à Lausanne concerne les normes qui émanent de l'ECA, remises à jour chaque décennie. Le renoncement est lié au coût / efficacité de la mise aux normes ECA qui est tellement démesurée qu'on a décidé de postposer ces travaux. On prend certes un risque, on n'est pas à l'abri, c'est une pesée d'intérêt.

Sous le chapitre 3.3 on lit que la réfection et l'assainissement des façades du gymnase de la Cité à Lausanne ont été abandonnés. Pourquoi ne retrouve-t-on pas ce gymnase dans ce crédit cadre ?

A l'analyse on se rend compte que les fenêtres en chêne peuvent encore tenir quelques années au regard des six immeuble concernés par le présent EMPD. Il sera probablement inscrit dans le crédit cadre prochain voire le suivant.

Le tableau en page 21 montre que l'ensemble des projets avance bien, mis à part la tour du musée d'Avenches et le Palais Rumine à Lausanne. Quelles en sont les raisons ?

Pour le Palais Rumine il a été décidé de ne pas réaliser l'ensemble du programme en attendant de savoir ce que l'on allait faire de ce bâtiment. Concernant la tour du musée d'Avenches on est lié aux différentes occupations d'avril à septembre par les festivals, ce qui nous a obligés à surseoir aux interventions, se contentant de sécurisation. Il a été écrit à la commune et aux porteurs des festivals pour dire qu'on accepterait encore les festivals en 2019 et 2020, par contre qu'en 2021 et 2022 nous allons terminer cette tour d'Avenches. On accepte ce risque provisoirement, mais on a de plus en plus de présence humaine sur ce site, et la tour n'est pas sécurisée à terme malgré les interventions via le budget de fonctionnement.

4. CONSEQUENCES DU PROJET DE DECRET

4.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

On lit sous le point économie que « cet investissement est la conséquence directe des manques de moyens accordés à l'entretien du parc immobilier. » Mis en parallèle de la remarque en conclusion du chapitre 1.5 relevant que « l'indice des dépenses totales d'entretien (budgets de fonctionnement + investissement) montre que les moyens financiers alloués ces dernières années se situent bien en deçà des valeurs théoriques définies par l'OCF », il est à craindre que l'on ne monte pas en conséquence de l'augmentation de la valeur du parc immobilier de l'Etat le budget ordinaire de l'Etat alloué à cette fin. Autrement dit, on rattrape par ces crédits cadre le manque d'investissement ces dernières années, mais on risque de se retrouver dans la même situation dans vingt ans.

L'indice s'améliore via ces crédits cadre qui seront suivis par d'autres. La stratégie de recentrement du patrimoine de l'Etat sur les bâtiments utiles à son propre fonctionnement est un autre aspect de la politique visant à dégager les moyens nécessaire et baisser les coûts d'entretien du patrimoine. Vu les 1100 bâtiments propriété de l'Etat et l'évolution à la hausse des normes qui imposent de nouvelles priorités (notamment au niveau énergétique et environnemental), c'est un questionnement sans fin.

On lit sous le point environnement qu'« à terme la succession d'assainissements privilégiant la performance énergétique permettra d'atteindre l'objectif du Conseil d'Etat d'avoir 100% d'énergie renouvelable en 2050 pour la chaleur. » Plusieurs commissaires restent sur leur fin avec cet EMPD. On peut comprendre la politique privilégiant la collaboration avec les fournisseurs concernant le photovoltaïque, toutefois on aurait pu introduire des projets d'eau chaude thermique à base d'énergie solaire, ce qui ne ressort pas de cet EMPD.

Concernant l'eau chaude, la tendance est d'en mettre de moins en moins là où on peut s'en passer.

4. Discussion sur le projet de DECRET et votes

Le chef du DFIRE au vu de la discussion demandera au SIPAL que le prochain crédit cadre comprenne des indicateurs énergétiques des interventions voire évalue l'opportunité de mener des interventions plus avant au regard de ces questions énergétiques, y compris une information quant aux pesées d'intérêt à la base des propositions présentées au Grand Conseil.

Article 1

L'article 1 tel que proposé par le Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

Article 2

L'article 2 tel que proposé par le Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

Article 3

L'article 3 tel que proposé par le Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité.

5. VOTE FINAL SUR LE PROJET de DECRET

A l'unanimité, la commission adopte le projet de décret tel qu'il ressort à l'issue de son examen.

6. Entrée en matière sur le projet de DECRET

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPD.

Lausanne, le 12 février 2019.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Luc Chollet*

Premier débat

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : — Il s'agit de rattraper de l'entretien différé sur un certain nombre de bâtiments de l'Etat. Que l'on soit représentant de l'Etat ou d'une commune, il y a toujours un rattrapage à faire sur les bâtiments et il n'y a rien de très nouveau ici. Il nous est demandé 22,8 millions de francs pour la remise à niveaux de bâtiments répartis sur 6 sites. Comme tout crédit-cadre, celui-ci a les défauts de ses avantages : s'il avait fallu 6 exposés des motifs et projets de décret avec commissions, visites des lieux de la cave au grenier, rapports et discussions en plénum, il n'est pas certain que l'usage des fonds publics aurait été plus opportun. Un crédit-cadre, c'est d'abord la reconnaissance des qualités professionnelles des services de l'Etat, mais la reconnaissance n'est pas antinomique de questions, remarques et même de critiques, pourquoi pas ? Une de ces dernières est revenue de manière récurrente tout au long de l'étude des six chantiers proposés, à savoir un manque de volontarisme s'agissant des mesures destinées à économiser l'énergie, particulièrement technique, et celle visant à produire cette énergie via des panneaux solaires. Ces remarques mises à part, dont la pertinence nous sera vraisemblablement démontrée lors de la discussion à venir, c'est à l'unanimité que les membres de la commission acceptent le crédit demandé et vous recommandent d'entrer en matière. Ils vous recommandent aussi d'accepter le décret, à l'instar de la commission.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : — J'ai une question concernant le point 1.8 de l'exposé des motifs et projet de décret : «Le risque est de voir des systèmes de chauffage, de ventilation et/ou de refroidissement subir une panne irréparable du jour au lendemain. Les conséquences seraient dramatiques pour des usages tels que la conservation des Archives cantonales ou le Gymnase de Chamblandes à Pully (pour ne citer que les plus graves) ». Je suis étonné que l'on ait attendu le projet de décret pour prendre des dispositions permettant d'éviter que des dégâts surviennent du jour au lendemain. Y a-t-il une explication à cette situation ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Je remercie le président de la commission d'avoir rappelé, dans son introduction, les effets de l'exposé des motifs et projet de décret sur l'énergie, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Effectivement, dès l'instant où l'on traite de six bâtiments ensemble, on doit se préoccuper de l'exemplarité de l'Etat de Vaud, ainsi que le dispose l'article 10 de la Loi sur l'énergie (LVEne) à son 4^e alinéa : « Lors d'une construction ou d'une rénovation importante d'un bâtiment dont l'Etat est propriétaire ou pour lequel il participe financièrement, le Conseil d'Etat

propose au Grand Conseil en règle générale de mettre en place des dispositifs de production d'énergie renouvelable, notamment des panneaux photovoltaïques. »

Nous avons beaucoup discuté sur l'urgence climatique et, effectivement, quand on rénove des bâtiments, on ne le fait pas pour les cinq prochaines années, mais pratiquement pour les trente à cinquante prochaines années. Le rythme de rénovation de ces bâtiments est donc très lent et, de ce fait, les mesures que l'on va prendre en 2019 et 2020 seront valables jusqu'après la stratégie énergétique 2050. Nous devons donc être actifs maintenant pour ne pas devenir « radio-actifs » demain ! Ainsi, nous soutenons le projet de décret, mais nous demandons que l'Etat prenne véritablement l'article 10 de la LVEne de plain-pied, de façon à prendre des mesures énergiques — je pèse mes mots — lors de chaque modification. Le groupe Vert'libéral soutiendra les rénovations prévues.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Merci pour vos propos encourageants dans le domaine de l'énergie. C'est un domaine que nous avons à cœur, monsieur Courdesse, nous voulons en tenir compte, avoir les meilleures avancées technologiques au niveau de nos bâtiments et les faire progresser dans le cadre des rénovations prévues.

Sur la question du chauffage, monsieur Gaudard, ce que vous dites est juste et c'est aussi pourquoi cet objet fait partie du lot. C'est un des aspects qui était fragile, dans les rénovations et un accident peut toujours arriver. Ce n'est pas la seule chaudière ou le seul site sur lequel une panne puisse se produire tout à coup. Même dans votre parlement, nous avons connu des difficultés, par le passé. Vous avez mis le doigt sur un des aspects qui mènent un besoin de renouvellement et le renforcement de la sécurité du chauffage. J'espère vous avoir rassuré, monsieur le député.

Mme Muriel Thalmann (SOC) : — Pardonnez-moi de prendre la parole après M. le conseiller d'Etat, mais j'avais demandé la parole plus tôt, mais le système n'a pas fonctionné.

Je voulais relever le fait que certains membres de la commission ont regretté que le Conseil d'Etat se laisse emporter par une démarche allant au plus urgent, en fonction des besoins. Cette manière d'agir au coup par coup ne permet pas d'engager une réflexion qui porte sur l'ensemble de chaque bâtiment concerné, ni d'avoir une approche qui permette d'économiser sur les charges et donc d'engager d'importantes économies sur les moyen et long termes. On change des jointures de fenêtre, ou une citerne, sans avoir réalisé de diagnostic énergétique. Or, on sait, par exemple, que les citernes peuvent être largement redimensionnées lorsque l'on refait les façades et que l'on change toutes les fenêtres. Je regrette donc ici un manque d'exemplarité de l'Etat en matière énergétique. Malgré ces remarques, le groupe socialiste soutient l'exposé des motifs et projet de décret, mais il souhaite qu'à l'avenir, les démarches soient plus globales.

La discussion d'entrée en matière est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : — Au vu de la convergence d'opinions manifestée par l'unanimité du vote, je demande que nous puissions procéder au deuxième débat séance tenante.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (91 voix contre 4 et 3 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.

Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'utilisation du crédit-cadre de 22,8 millions de francs alloué par décret de juin 2013 pour financer le rattrapage de l'entretien différé des bâtiments propriété de l'Etat

Décision du Grand Conseil après rapport de la commission

La discussion n'est pas utilisée.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Demande de grâce D.H.

Les conclusions de la commission (refus) sont adoptées par 112 voix contre 2 et 5 abstentions.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de 1'656'000 francs pour financer le développement d'un projet de transformation et agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois (113)

Rapport de la commission

La commission s'est réunie le 12 mars 2018 à la Salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Valérie Schwaar, Céline Baux, de MM. Jean-Claude Glardon, Philippe Cornamusaz, Etienne Räss, Claude Schwab, Andreas Wüthrich, Pierre François Mottier, ainsi que de Mme Christine Chevalley, confirmée dans son rôle de présidente et rapportrice.

M. Pascale Broulis, chef du DFIRE, participait aux travaux de la commission.

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance.

Préambule

Il est rappelé en début de séance, par un membre de la COGES 2012-2017, rejoint par la postulante, que des dysfonctionnements et des problèmes d'infrastructures au sein du Centre de Police sis à Rennaz ont été signalés par la COGES depuis de nombreuses années. Le postulat actuel découle de deux refus successifs des réponses du CE par le plénum en raison de l'absence d'une feuille de route et du non-aboutissement des négociations avec la confédération.

Informations complémentaire du CE

Le chef du DFIRE rappelle que le calendrier devait être fixé en coordination avec l'OFROU et plusieurs autres partenaires. Il invite à considérer ce calendrier avec prudence, mais estime qu'une signature de la convention avec l'OFROU peut être attendue en principe pour le 1er semestre 2018, avec une réalisation fin 2021, courant de l'année 2022. Le projet est désormais coordonné et a été repris par le SIPAL pour l'ensemble des acteurs : OFROU, PolCant, DGMR. Il précise que la signature du 1er semestre 2018 concerne l'étude de faisabilité et non pas l'EMPD.

Lecture du rapport du Conseil d'Etat

2.1 Historique

La commission souhaite savoir comment expliquer que le site de Rennaz ait souffert d'autant de « patinages », alors que le projet semblait sur les rails en 2003. Le site lui semble être tombé systématiquement au bas de la liste des priorités depuis cette date.

Le chef du DFIRE répond que ce dossier est complexe, car il fait intervenir plusieurs acteurs. L'OFROU a, selon lui, tergiversé sur plusieurs thèmes. Et subit certainement des pressions de la part d'autres cantons qui souhaitent obtenir de tels sites d'entretien et autoroutier sur leurs propres territoires. Il indique toutefois que l'OFROU ne considère pas ce dossier comme sa priorité

Les conditions de vie des collaborateurs de la police cantonale sur place sont actuellement à la limite du supportable, on peut ainsi s'interroger si le canton n'a jamais songé à séparer la problématique de la police cantonale de celle du centre d'entretien de l'OFROU afin de faciliter le traitement du dossier. En effet, l'utilisation de portacabines provisoires, des températures extrêmes, une absence de place pour les véhicules qui doivent être dégivrés avant de partir en intervention urgente, le problème de

sécurité en cas d'arrestation, un manque de dignité pour des personnes entravées qui peuvent croiser sur le site des citoyens lambda. Comme le relève un autre député aussi membre de l'ancienne commission de gestion, les conditions de travail sont difficiles.

Le chef du DFIRE estime qu'il est toujours possible d'envisager d'autres manières d'aborder ce dossier, mais que, pour des questions de taille critique, de choix géographique, de faisabilité et de réorganisation cela n'est pas simple. Il explique que ce dossier a été établi en parallèle de celui du site hospitalier de Rennaz. La participation de l'OFROU au dossier pousse aussi à la prudence en raison des changements de stratégie possibles par cet organisme. Théoriquement, l'étude de faisabilité devrait être bouclée au 1er semestre. En 2020, un EMPD d'ouvrage devrait être présenté au GC. L'objectif du calendrier est désormais celui que le canton s'est assigné. La convention n'a pas encore été signée, car il existe encore des tensions entre l'OFROU et d'autres cantons qui demandent le regroupement des Unités territoriales. La présence de plusieurs partenaires rend la finalisation complexe, puisque le projet doit être accepté par tous.

La commission s'interroge aussi sur les besoins actuels et futurs, correspondent-ils toujours aux besoins exprimés en 2009 ? D'autre part, qu'en est-il des mandats parallèles établis par les différents architectes et de l'éventualité de la reprise de leur mandat, cela en raison d'une part des risques de renchérissement et de la problématique des marchés publics. Qu'en est-il des aspects contractuels, puisqu'un bureau d'architecte a gagné un concours et continue-t-il à suivre ce projet malgré le changement de contexte.

Le chef du DFIRE indique que les anciens projets ont fait l'objet d'un crédit d'étude qui sera consolidé dans le crédit d'ouvrage pour être amorti, en 15 ans, le projet, tout comme les besoins, ont évolués. Le budget permettra la présentation d'une étude d'avant-projet en vue de l'EMPD. Le crédit d'ouvrage est prévu en 2020. Les règles des marchés publics seront respectées. Il indique que c'est le même bureau d'architecte qui, en raison de sa connaissance du périmètre du projet, suivra ce projet jusqu'à l'avènement de l'EMPD.

2.4 Convention de financement du CERN/CGM de Rennaz

Nous remarquons, en page 6 la signature de la convention de financement des infrastructures de Rennaz est planifiée en février 2018. Il est aussi indiqué qu'il y aura une clé de répartition des coûts entre le canton et la confédération. La commission souhaite obtenir la convention, nous comprendrions ainsi mieux si elle portera aussi bien sur le projet de construction nouvelle que sur la rénovation et l'entretien des futurs bâtiments.

N.b. Le projet de convention a été joint aux notes de séance, il figure en pièce jointe au rapport

Le chef du DFIRE indique que les schémas financiers entre canton et confédération ne fonctionnent pas de la même manière et que si un objet n'est pas prioritaire pour la confédération, il est difficile de le finaliser.

La commission évoque le fait de séparer la gendarmerie et ses besoins spécifiques des besoins du Centre d'entretien relevant purement de la confédération.

A ce propos, le chef du DFIRE explique que cela reviendrait à perdre la main sur le centre d'entretien. Il y a actuellement d'intenses discussions au sujet des Unités territoriales et de leur localisation. Retirer la police cantonale, serait ne plus avoir de projet coordonné et donc risquer de perdre le centre d'entretien. Il explique aussi que les cantons luttent pour obtenir de tels centres qui représentent des employés. Son rôle est important pour un grand canton territorial. Ce centre fonctionne également en cohérence avec notre police cantonale. Son emplacement est donc logique et cohérent, il est intégré avec le développement de la région et de l'hôpital du Chablais.

Suite à ces propos, la commission se demande quels sont les leviers dont le Canton dispose pour faire avancer les choses. Il est tout de même relevé un grand scepticisme, vu que le projet n'a pas avancé d'un iota depuis les observations de 2012-2013-2015 ou de celle de 2016. Elle a des doutes sur le réel avancement en 2018.

Le chef du DFIRE estime que le meilleur bras de levier est de posséder un calendrier et un projet clair et complet. La meilleure solution est d'en arriver à l'étude de faisabilité et à son financement qui

conduiront l'OFROU à expliciter ses propres besoins. Il promet de tenir la commission au courant lors du débat parlementaire. Le travail avec l'OFROU étant difficile, il rappelle les difficultés passées concernant les amortissements des autoroutes en 2006 et la décision concernant la RPT qui a forcé le canton à faire passer ceux-ci par pertes et profits. Il explique également que la Confédération ne possède pas de budget d'investissement à l'inverse du canton, elle fonctionne selon un système de cahier du lait, entrées et sorties. L'argent de la confédération ne sera fourni que lorsque le projet sera planifié, aucun argent est bloqué en avance. Il est donc complexe d'obtenir une décision de leur part mais le Chef du Département estime que si la commission accepte le rapport, il lui sera plus facile de négocier, démontrant ainsi la réelle volonté de faire aboutir le projet. Le rapport, comportant un calendrier qui a été validé dans les grandes lignes par l'OFROU, permettrait une sorte de bras de levier, une marque d'engagement.

Un certain nombre de Députés ne partage pas du tout la vision du conseiller d'Etat et considère qu'accepter le rapport alors que le calendrier ne tient pas la route ne permettra pas de mettre la pression. La question de la tenue de cette séance, alors qu'aucun élément nouveau est intervenu est évoqué,

A ces questions, le chef du DFIRE répond que ce projet est un petit projet du point de vue de l'OFROU. Il souhaite pouvoir utiliser l'acceptation du calendrier par la commission pour faire pression sur l'OFROU.

3 Réponses aux questions du postulat

La postulante remarque à la question 2 que le calendrier n'a été validé que par le Conseil d'Etat et n'engage pas l'OFROU. Il ne contient pas de garantie de son respect par l'OFROU, elle suppose que l'OFROU n'aura pas grandes choses à faire du vote d'une commission parlementaire cantonale sur un postulat dont le calendrier ne joue pas au moment de son vote. Accepter le 12 mars 2018, un calendrier promettant une signature en février 2018 n'a pas de poids. Elle souhaite ardemment que le CE possède d'autres armes pour faire pression.

Le chef du DFIRE prend l'engagement d'écrire à l'OFROU en tant que chef des constructions.

La présidente souhaite obtenir une copie de ce courrier.

Discussion

La postulante ainsi que plusieurs membres de la commission refusent de se contenter des difficultés rencontrées avec l'OFROU pour expliquer le problème. La COGES pendant la législature précédente, n'a pas eu une séance de commission ne discutant pas de la problématique de Rennaz. Le sentiment que ce projet n'aboutira jamais est évoqué, appuyé par le fait que le CE ne considère pas la pression de la COGES comme étant suffisante alors qu'elle a pointé à plusieurs reprises l'existence d'un problème particulier. Il est difficile de donner un blanc-seing au CE qui propose un calendrier non consolidé, alors que la problématique de l'OFROU et de ses processus sont connus.

Le chef du DFIRE estime que nous sommes à la croisée des chemins sur ce projet et qu'un calendrier existe désormais. La meilleure pression est d'écrire à l'OFROU en précisant la volonté de la commission à soutenir ce rapport. Si l'OFROU répond négativement, au moins nous aurons une réponse et un échange d'écriture présentant son intérêt.

Plusieurs députés disent vouloir, même si le calendrier n'est d'ors est déjà pas tenu, accepter le rapport afin de donner enfin une chance à ce projet d'avancer et de se finaliser.

Le chef du DFIRE explique qu'en cas de refus net de la part de l'OFROU, cela changera la donne. Il faudra que le CE réfléchisse à une nouvelle stratégie, ce qu'on n'a jamais souhaité faire afin d'éviter d'agir trop frontalement. Les choses ont changé depuis 2003, avec le développement de l'hôpital et du site. Le contexte lui semble plus favorable pour mettre une pression. Il appelle les députés à considérer l'OFROU comme un partenaire fiable et à rester positifs.

Vote de recommandation

Avec trois voix pour, aucune voix contre et six abstentions, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Veytaux, le 16 avril 2018

La rapportrice :
(Signé) Christine Chevalley

Annexe : (Voir en fin de séance.)

- *Projet de Convention régissant les modalités de financement et de conduite des travaux de transformation et d'agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales (CERN) et du centre de gendarmerie mobile (CGM) de Rennaz.*

Premier débat

Mme Christine Chevalley (PLR), rapportrice : — La commission s'est réunie à deux reprises, les 18 février et 5 mars dernier. Pour rappel, le projet de décret fait suite à un postulat émanant de la Commission de gestion lors de la dernière législature. Nous pouvons donc, clairement, être satisfaits de l'avancement concret du dossier. M. le chef de département Pascal Broulis, accompagné de M. le Directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), M. Philippe Pont, ont apporté les éléments explicatifs à la commission et M. Jérôme Marcel a pris les notes de séance. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur collaboration.

Pour sa deuxième séance, la commission a reçu de nombreux documents qui lui ont permis de conclure rapidement ses travaux. De nombreuses questions ont été soulevées lors des deux séances. Il a été question des plans de construction, de la répartition entre le canton et la Confédération, de la convention établie entre ces deux entités, ainsi que des conventions de fonctionnement qui seront établies par la suite. Nous avons bien compris que, pour la Confédération, le site de Rennaz n'est pas une priorité. Par contre, nous savons que, pour nos employés cantonaux, qu'ils appartiennent à la Direction générale des routes et de la mobilité (DGMR) ou à la Police cantonale (PolCant), il est urgent d'intervenir afin de pouvoir, enfin, leur offrir des conditions de travail satisfaisantes en toutes saisons et dans tous les cas de figure, en leur offrant des bureaux ou des locaux qui leur apportent la confidentialité et le confort qui leur manquent actuellement.

Afin de vous permettre de comprendre les divers droits de superficie, les délais et les modalités de financement, avec l'accord du chef de département, nous avons joint au rapport la convention finalisée qui définit les modalités de financement et de conduite des travaux de transformation et d'agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales et du Centre de gendarmerie mobile de Rennaz. (Voir annexe en fin de volume.)

En fin de débat, le souci de l'intégration des bâtiments dans le site a été évoqué en relation avec l'Hôpital Riviera-Chablais, de l'autre côté de l'autoroute, dont l'intégration est régulièrement saluée. Je remercie le Bureau d'avoir prévu très rapidement le passage de cet objet devant notre plénum. Au final, c'est à l'unanimité que la commission a adopté les trois articles de l'exposé des motifs et projet de décret, qu'elle accepte le projet de décret sur lequel elle vous recommande d'entrer en matière.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.

Mme Christine Chevalley (PLR), rapportrice : — Au vu du résultat du vote suite au premier débat et afin de permettre aux travaux de démarrer rapidement, je vous demande d'ouvrir immédiatement le deuxième débat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (93 voix contre 3 et 6 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 15'834'000 francs pour financer la construction d'un bâtiment pour la Direction générale de l'environnement (DGE) sur le site du plan d'affectation cantonal n° 309 « Vennes » à Lausanne (118)

Rapport de la commission

1. PRÉAMBULE

La commission en charge de traiter l'objet mentionné en titre s'est réunie le 11 février 2019, à la Salle de la Cité du Parlement cantonal, rue Cité-devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Myriam Romano-Malagrifa, confirmée dans son rôle de présidente-rapporteuse, Claire Attinger Doepper ainsi que de MM. Alain Bovay, Maurice Mischler, Yves Ferrari, Claude Matter, Jean-Luc Chollet, Régis Courdesse et Stéphane Rezso.

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des affaires extérieures (DFIRE) ainsi que Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro ont participé à la séance. Ils étaient respectivement accompagnés de MM. Philippe Pont, Directeur général des Immeubles et du Patrimoine (DGIP) et de Cornelis Neet, Directeur général de l'Environnement (DGE).

M. Caryl Giovannini, secrétaire de la commission au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance. Qu'il en soit ici cordialement remercié.

La commission remercie les différents intervenants pour l'ensemble des informations fournies avant et pendant la séance. En effet, différents documents ont été remis avant la séance et une maquette du projet d'implémentation des bâtiments était disponible sur place.

2. Présentation de l'EMPD

Le projet DIKHOTOMIA, soit la construction de la Maison de l'Environnement sur le site de Lausanne-Vennes nécessite un crédit d'investissement de CHF 15'834'000.-, il fait l'objet de l'EMPD 118 à l'étude de notre commission.

Ce nouveau bâtiment permettra de regrouper les 166 collaboratrices et collaborateurs de la DGE (les entités de support de la Direction générale, la Direction de l'énergie et les quatre divisions de la Direction des ressources et du patrimoine naturels) répartis actuellement sur cinq sites. Les laboratoires et locaux de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV) seront maintenus sur le site adjacent (CLE), pour une question de surcoût du projet. Ce regroupement favorisera efficacité et synergies souhaitées.

Il permettra également de libérer des locaux qui pourront être repris par le CHUV (pour la médecine légale), d'autres surfaces libérées, pourront, par effet de cascade, être attribués à des services de l'Etat qui occupent des surfaces louées. La charge locative annuelle du Canton en sera ainsi allégée de CHF 912'500.- dès 2021.

En juin 2017, le Conseil d'Etat a lancé un concours d'architecture et d'ingénierie en entreprise totale, selon la loi sur les marchés publics. Parmi les cinq offres reçues, le comité d'évaluation du concours, à l'unanimité, a choisi l'entreprise JPF ENTREPRISE GENERALE SA (le projet architectural est l'œuvre du Bureau Jean-Baptiste Ferrari). Le crédit d'études de CHF 2'950'000.- (EMPD 378) octroyé par le Grand Conseil en décembre 2017 a permis de réaliser les prestations d'études, le concours d'architecture et d'ingénierie en entreprise totale et la demande de permis de construire. C'est pourquoi, le chantier pourra être lancé immédiatement après la décision d'octroi, par le Grand Conseil, du crédit d'investissement faisant l'objet de cet EMPD, pour une mise en service en 2021.

La Maison de l'Environnement prendra place au sud du site du Biopôle, site dont la desserte par transport individuel motorisé et par transport public est jugée excellente. Néanmoins, la zone en question étant déjà fortement sollicitée, une stratégie de stationnement a été élaborée afin de limiter le trafic individuel motorisé. Ainsi, le Conseil d'Etat propose de limiter l'offre de stationnement du personnel de la DGE et de ne pas offrir de stationnement pour les visiteurs, ceux-ci pourront stationner au P+R de Vennes ou sur le parking de l'Esplanade. Une offre de véhicules Mobility est prévue pour

les déplacements professionnels ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Un parking souterrain est prévu, son accès se fera par l'avenue puis le chemin de Valmont et la zone sera réglée à 20 km/h. 44 places voitures seront prévues, dont 36 pour le personnel, les autres places seront destinées aux véhicules de service, Mobility et personnes à mobilité réduite. Pour ce qui est des deux roues : 21 places vélos et 11 places pour deux-roues motorisés.

Le bâtiment, construction passive, se veut exemplaire : composé principalement de matériaux de construction renouvelables, recyclables et avec une faible part d'énergie grise. Il sera en bois et pisé, fournis localement. Le bois vaudois (4'000m²) et la terre, selon la qualité du sol, pourraient être ceux de l'excavation du chantier. Des éléments préfabriqués autant pour le bois que pour le pisé pourront être préparés et influencer positivement sur la durée du chantier. Une subvention est attendue de la part de l'Office fédéral de l'Environnement.

Une pompe à chaleur reliée à des sondes géothermiques assurera la production de chaleur et la diffusion se fera par le biais d'îlots rayonnants au plafond. Des panneaux solaires photovoltaïques seront disposés sur toute la surface du toit assurant un minimum de 20% de la consommation selon la législation en vigueur.

La Maison de l'Environnement s'organisera autour de deux grands espaces centraux, des atriums, qui font office de zones de circulation et de rencontre, d'apport de lumière et de chaleur. Chaque bureau, avec des systèmes de séparation modulables, est disposé tout autour de ces deux espaces végétalisés, régulateurs du climat intérieur. La zone publique avec l'accueil est prévue au rez-de-chaussée. La cafétéria pour le personnel, avec sa grande terrasse, se situera au dernier étage.

Les espaces extérieurs seront préservés, la prairie viendra jusqu'aux pieds des façades, des arbres fruitiers et des sycomores supplémentaires seront plantés, enfin un nouveau biotope en bordure de la rivière sera aménagé.

Un concours sera organisé pour sélectionner l'intervention artistique sur le bâti.

3. Discussion générale

La Conseillère d'Etat stipule que la DGE a été créée en 2013, suite au regroupement de plusieurs services, dans l'optique d'augmenter l'efficacité de l'action publique dans ce domaine et de créer des synergies. De ce fait, la DGE a pu monter en puissance dans plusieurs domaines, notamment celui de l'énergie (le canton de Vaud est d'ailleurs cité comme modèle en matière énergétique par la Confédération). Le contrôle qualité de l'environnement a également pu être amélioré suite à la création de la DGE.

Cependant, la plupart des unités de la DGE sont dispersées sur six sites, ce qui peut constituer un obstacle difficile à surmonter. C'est pourquoi la création d'un bâtiment centralisé pour l'ensemble de la DGE serait souhaitable, dont le projet a été élaboré pendant des mois en étroite collaboration avec le DFIRE et la DGIP. De plus, le projet de ce bâtiment a été guidé par la notion d'économie, de fonctionnalité et d'exemplarité environnementale et énergétique. En effet, ce bâtiment répondra au label Minergie-P Eco et au label SmEO.

Enfin, ce bâtiment a été pensé comme une structure évolutive pouvant s'adapter aux futurs modes de travail et technologies.

Un commissaire rappelle que le Grand Conseil a aussi longtemps désiré que la DGE puisse bénéficier d'un lieu de travail intégré. Il se dit pourtant surpris que ce crédit d'investissement ne corresponde pas en tous points au crédit d'étude, soumis il y a quelque temps au Grand Conseil. En effet, le crédit d'étude projetait de répondre à davantage de labels que les deux finalement inclus dans le crédit d'investissement, et le nombre de places de parc a doublé (de 22 à 44) dans le crédit d'investissement.

Le Conseiller d'Etat stipule que le Grand Conseil vote des objets globaux, dont le Conseil d'Etat a, par la suite, la faculté d'en faire évoluer le contenu. Compte tenu de l'évolution des besoins entre l'établissement du crédit d'étude et celui du crédit d'investissement, il peut exister des écarts.

4. Examen point par point de l'exposé des motifs

1.3. Expression des besoins

1.3.1. Contexte

Un commissaire constate que les laboratoires et locaux de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DGE-DIREV) ne seront pas regroupés sur le site de Vennes. Il demande s'il ne serait pas préférable de les y intégrer afin de libérer les locaux sur le site de CLE.

Le Conseiller d'Etat précise que les locaux du site de CLE sont engagés pour des besoins spécifiques. Les affecter à d'autres activités entraînerait un surcoût considérable.

Un commissaire soutient que les locaux de la DGE-DIREV sont à leur place sur le site de CLE, car ils permettent une forme de synergie avec les activités du CHUV.

1.3.2. Perspectives

Un commissaire trouve que le Conseil d'Etat est quelque peu ambivalent, car ce dernier soutient qu'un regroupement futur de la DGE-DIREV sur le site de Vennes est envisageable.

La Conseillère d'Etat soutient qu'il est préférable de conserver le statu quo pour l'instant, car le déplacement de laboratoire est délicat, mais de permettre ce déplacement dans le futur, car une extension est possible.

Le Directeur général de l'Environnement ajoute qu'un laboratoire situé sur le site de CLE est exploité en commun avec l'ancien laboratoire cantonal. L'avenir de l'utilisation de ce local dépend de deux paramètres : le premier concerne l'Office de la consommation qui est pour le moment rattaché au Service de la promotion économique et de l'innovation, qui gère ce laboratoire. L'avenir de la localisation de cet office est pour l'instant ouvert à notre connaissance. Le second concerne le fait que certaines instances du CHUV pourraient bénéficier de certains locaux libérés. Ces paramètres nécessitent des coordinations et des études. L'option de conserver les laboratoires de la DGE-DIREV sur le site de CLE avec la possibilité d'un déplacement futur sur le site de Vennes paraît pour l'instant la plus simple. Une extension est prévue à cet effet.

Un commissaire demande à quels services seront affectés les locaux situés sur la route du Valentin.

Le Directeur général des Immeubles et du Patrimoine stipule que la Justice de paix y sera installée.

1.4 Description du projet

Un commissaire déclare avoir été très enthousiasmé par le projet de ce futur bâtiment, car il fait appel à l'exemplarité de l'Etat, autant d'un point de vue énergétique que constructif.

1.4.1. Situation et accès

Un commissaire estime que la desserte de ce site en transports publics est adéquate et ne comprend pas pourquoi le nombre de places de parc projeté a doublé entre le crédit d'étude et le présent crédit d'investissement.

Le Conseiller d'Etat soutient que la fonction du crédit d'étude est de « débroussailler » un thème pour y dégager des possibilités d'action. En d'autres termes, un crédit d'étude sert à éviter des dérapages financiers ultérieurs. L'expression des besoins par les futurs usagers du bâtiment s'est faite lors de l'élaboration du crédit d'investissement.

Le Directeur général de l'Environnement précise que la 1^{re} étape concernant la détermination du nombre de places de parc a été d'évaluer le nombre de places de parc pour les collaborateurs basé sur le Plan d'affectation cantonal (PAC) Vennes, réputé restrictif. Lors de cette évaluation, le ratio d'une place de parc pour sept personnes avait été arrêté (une vingtaine de places en tout).

La 2^e étape a consisté à affiner les coûts du projet avec le développement d'un parking souterrain, la création de synergies avec les bâtiments voisins et l'élaboration d'un plan de mobilité qui est actuellement à l'étude. L'estimation du nombre de places de parc présentée dans le présent EMPD constitue le maxima attribué.

La dernière étape constituera à prendre connaissance de l'étude réalisée du plan de mobilité pour arrêter un nombre définitif de places de parc.

Le Conseiller d'Etat ajoute que 166 personnes travailleront au sein de ce bâtiment. De ce fait, prévoir au maximum 44 places ne semble pas être disproportionné.

Une commissaire stipule, premièrement, que le Conseil d'Etat dit vouloir prendre en compte les visiteurs dans l'estimation du nombre de places de parc projeté. Seulement, l'EMPD stipule que les besoins des visiteurs ne seraient pas pris en considération.

Deuxièmement, elle se dit étonnée que 36 places soient réservées au personnel, dont 4 pour les véhicules de service et 2 pour des véhicules « *Mobility* ». Elle aurait jugé préférable de provisionner davantage de places de parc pour les véhicules de service et pour le service « *Mobility* ».

Le Directeur général de l'Environnement soutient que le terme de « visiteurs » est flou et n'as pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Ce terme comprend des collaborateurs externes devant pouvoir accéder au bâtiment.

Ensuite, il rappelle que des places de parc « *Mobility* » supplémentaires se trouvent non loin du site, au centre des laboratoires d'Epalinges.

Un commissaire estime que les collaborateurs de la DGE doivent être mobiles, car ils fournissent des services dans l'ensemble du canton. De ce fait, les transports publics ne semblent pas être le moyen de mobilité le plus approprié.

La Conseillère d'Etat rejoint ces propos et confirme que la plupart des collaborateurs de la DGE sont mobiles et doivent se rendre sur le terrain. Cette exigence de mobilité est d'ailleurs une exigence des communes.

Un commissaire estime que la mobilité électrique doit faire l'objet d'une promotion de la part de l'Etat.

Le Conseiller d'Etat prend note de cette remarque et soutient qu'elle devra faire l'objet d'une réflexion globale et rationnelle.

Un commissaire ajoute qu'il soutient ce projet et qu'il ne va pas s'y opposer à cause du fait que 44 places de parc y soient prévues. Il soutient, en effet, que cette proportion reste raisonnable, mais trouve dommageable qu'elle ait doublé alors que les besoins n'ont pas forcément évolué entre le crédit d'étude et le présent crédit d'investissement.

Le Directeur général de l'Environnement stipule que le nombre de places de parc arrêtées dans le crédit d'étude découlait d'une simple interprétation du PAC Vennes. La seconde étape avait consisté à élaborer le projet en y incluant les travaux d'architecture, et le nombre de 44 places y avait été projeté. L'étude approfondie du plan de mobilité qui se déroule actuellement permettra d'arrêter un nombre définitif de places de parc.

Un commissaire soutient que le choix du nombre de places de parc doit prendre en compte le trajet des collaborateurs depuis leur domicile. Il ajoute que 44 places de parc s'avèrent être un strict minimum.

1.4.7. Exemplarité

Un commissaire soulève le fait que le projet devrait remplir les exigences pour obtenir les labels *Minergie P-Eco* et *SméO*. Seulement, le crédit d'étude mentionnait le fait d'obtenir le label *SNBS*. Il stipule que pour ce type de bâtiments, le Conseil d'Etat aurait dû être plus ambitieux et viser le label *Minergie-A*. De plus, il soutient que le projet prévoit que 20% de l'énergie produite le sera par des panneaux solaires et demande s'il n'est pas possible d'augmenter cette proportion.

Le Directeur général de l'Environnement soutient que le label *Minergie P-Eco* a été visé pour promouvoir ce label, car il est subventionné par l'Etat. De plus, le projet voulait également obtenir le label *SNBS* (label standard de la Confédération), car il s'agit d'un label généraliste et que l'Etat se doit d'être aussi exemplaire en matière environnementale. Il se trouve cependant que le label *SméO* remplit également ces critères et qu'il est cantonal. Enfin, il stipule que le label *Minergie-A* faisait partie du cahier des charges du concours, mais qu'aucune offre n'a été rentrée.

Le Directeur général des Immeubles et du Patrimoine ajoute que l'entièreté de la toiture du bâtiment sera couverte de panneaux solaires photovoltaïques non thermiques.

4.5. Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Un commissaire regrette de n'avoir pas pu prendre connaissance des coûts d'exploitation du bâtiment. Il se demande en effet comment ceux-ci vont s'ajouter au budget de fonctionnement.

Le Conseiller d'Etat précise que le personnel d'entretien existe actuellement. Le Conseil d'Etat part ainsi du principe que les coûts générés actuellement seront similaires à ceux générés dans le futur.

Ensuite, les mesures d'économie, notamment en matière énergétique, ne sont pour l'instant par prises en compte, car l'étape actuelle d'élaboration du projet est financière. L'efficacité énergétique n'est pour le moment pas chiffrée, mais le sera à l'avenir.

5. Discussion sur le projet de décret et votes

5.1. Commentaires, amendements et vote

Aucun commentaire ni amendement n'ont été ajoutés

L'article 1 est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Entrée en matière sur le projet DE DECRET

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur cet EMPD.

Renens, le 2 mars 2019.

*La présidente-rapportrice :
(Signé) Myriam Romano-Malagrifa*

Premier débat

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC), rapportrice : — Le présent exposé des motifs et projet de décret a pour but d'accorder au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 15,834 millions de francs, pour financer la construction d'un bâtiment pour la Direction générale de l'environnement (DGE) sur le site du Plan d'affectation cantonal N°309 Vennes, à Lausanne.

La Maison de l'environnement permettra de regrouper les 166 collaboratrices et collaborateurs de la DGE, soit les entités de support de la DGE, la Direction de l'énergie (DIREN) et les quatre divisions de la Direction des ressources et du patrimoine naturel, actuellement réparties sur cinq sites. Elle prendra place au sud du site du Biopôle, dont la desserte par transports individuels motorisés et par transports publics est jugée excellente. Une offre de véhicules *Mobility* est prévue pour les déplacements professionnels, ainsi que des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Le bâtiment, construction passive, se veut exemplaire. Il est composé principalement de matériaux de construction renouvelables et recyclables, comportant une faible part d'énergie grise. Il sera en bois et en pisé fournis localement : 4'000 mètres carrés de bois vaudois et, selon la qualité du sol, la terre pourrait être celle de l'excavation du chantier. Des éléments préfabriqués, tant pour le bois que pour le pisé, pourront être préparés et, ainsi, influencer favorablement sur la durée du chantier.

Le projet a été guidé par les notions d'économicité, de fonctionnalité et d'exemplarité environnementale et énergétique. Ce bâtiment répondra en effet aux exigences des labels Minergie P-Eco et SméO. Une subvention est attendue de la part de l'Office fédéral de l'environnement. Les espaces extérieurs seront préservés, une prairie viendra jusqu'au pied des façades et des arbres fruitiers et des sycomores supplémentaires seront plantés. Enfin, un nouveau biotope sera aménagé en bordure de la rivière. Le chantier pourra être lancé immédiatement, dès la décision du le Grand Conseil d'octroi du crédit d'investissement, pour une mise en service en 2021.

Les discussions en commission ont porté sur le regroupement des différents services sur le site de Vennes, mais aussi sur le fait que laboratoire reste à sa place, avec néanmoins la possibilité d'un

déplacement futur sur le site de Vennes, une extension étant prévue à cet effet. Les discussions ont également porté sur l'exemplarité du projet, sur son environnement, sur le nombre de places de parc à disposition, y compris le plan de mobilité en cours qui permettra d'en préciser ce chiffre, tout en sachant que le personnel est appelé à se déplacer dans différents lieux du canton. Au final, à l'unanimité de ses membres présents, la commission vous recommande d'accepter la demande de crédit d'investissement de 15,834 millions de francs pour financer la construction de la Maison de l'environnement. Elle vous recommande également, à l'unanimité, d'entrer en matière sur le projet de décret.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — Cette Maison de l'environnement a connu une maturation longue. Cela ne lui est pas spécifique, mais dans son cas, nous nous sommes approchés d'un record. Rappelons qu'il y a eu deux observations de la Commission de gestion, dont les réponses ont été refusées. Relevons un point positif de cette très longue genèse : elle a au moins permis de mûrir le projet et de le faire évoluer dans le sens de la meilleure optimisation. Mais pendant ce temps, la DIREN continuait d'accomplir ses missions en étant dispersée sur six sites différents, ce qui implique des problèmes énormes aux niveaux pratique et du travail quotidien. Il est clair que le Directeur général a dû faire preuve, plus souvent qu'à son tour, de talent pour motiver un personnel qui avait le sentiment de passer à l'arrière-plan. Tout est oublié, maintenant, avec une maison exemplaire par le choix des matériaux : parlant de l'environnement, il est évident que l'on n'allait pas construire un bâtiment avec une charpente métallique et une enveloppe extérieure en aluminium.

La commission s'est donc ralliée au choix de ce projet. Je ne vous cacherai pas qu'il y a eu quelques discussions relatives aux places de parc, et cette question reviendra certainement au cours du débat, de la part de certains intervenants ; c'est de bonne guerre et c'est normal, par les temps que nous vivons. N'oublions cependant pas que les personnes affectées et travaillant dans ce bâtiment sont appelées à se déplacer dans le canton de Vaud tout entier, relativement vaste : ceci amène donc cela. En conclusion, le groupe UDC vous recommande d'accepter, enfin, cet excellent projet.

M. Guy Gaudard (PLR) : — Je salue l'exposé des motifs et projet de décret, mais j'ai tout de même quelques questions à poser sur cet exposé des motifs. La première concerne le point 1.3.2. où l'on nous parle d'une réduction considérable des charges de location des locaux du Valentin, grâce aux divers regroupements des locaux. Qu'entend-on par « considérable » ? Ensuite, alors qu'on nous parle de 166 collaborateurs, au point 1.4.2. on découvre seulement 32 places de parc pour vélos, soit une place pour cinq personnes. Cela me paraît un peu léger par rapport au nombre de collaborateurs qui se déplacent en mobilité douce. Plus loin, au point 2.1.2 consacré au « Financement de tiers » je me demande si toutes les opportunités de financement par des tiers ont vraiment été explorées. En effet, on peut lire que la Confédération prévoit de financer cet ouvrage à hauteur de 50'000 francs, ce qui me semble bien peu en regard de son bénéfice pour l'année 2018 !

D'autre part, au point 2.2.1., on peut lire que le projet « tend vers une optimisation des coûts », mais ces derniers ne sont qu'à hauteur de 30 % dans l'échelle de pondération, alors que la qualité architecturale et technique de l'offre sont pondérées à 50 %. N'y a-t-il pas un malentendu sur ce point ? Je ne suis pas toujours d'accord d'adjuger au meilleur marché, mais ici, il me semble que la différence entre le 30 % pour le prix et le 50 % pour la qualité architecturale est disproportionnée. Toujours au point 2.2.1., la dernière phrase me semble intéressante, car de l'« optimisation » au début du paragraphe, on arrive aux « coûts de construction moyens » dans la dernière phrase. J'avoue n'avoir pas compris cette relation.

Enfin, au point 4.4. on nous parle d'engager un chef de projet à plein temps pour un montant maximal de 650'000 francs, selon la durée du calendrier de réalisation. Mais comment pourrions-nous nous assurer de l'indépendance du chef de projet face à une entreprise totale, qui est franchement un gros bateau une fois que toute l'équipe est sur place ? Je vois mal le rôle du chef de projet par rapport aux collaborateurs de l'entreprise totale. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Yves Ferrari (VER) : — Enfin, un pas de plus est fait en direction du concret, pour ce bâtiment attendu depuis relativement longtemps. Je ne reviendrai pas sur les propos, corrects, de mon collègue Jean-Luc Chollet sur la question. La Commission de gestion a longtemps insisté sur ce point et

aujourd'hui, nous y sommes. Nous allons franchir une étape supplémentaire, dont je crois d'ailleurs qu'elle a été en partie anticipée. Je dis « en partie » car, pour une fois, le gouvernement semble nous avoir entendus — et je vous prie de m'excuser si cela s'est déjà produit à d'autres occasions. Cette fois-ci, le bois risque bien de provenir des forêts vaudoises ; un travail a déjà été fait, en amont, pour pouvoir répondre à ce type de demande et c'est donc une bonne chose.

Par conséquent, les Verts vous invitent largement, à l'unanimité, à soutenir l'exposé des motifs et projet de décret. Ils ont quand même quelques regrets : entre l'exposé des motifs et projet de décret qui portait sur le crédit d'étude et celui-ci qui porte sur le crédit d'ouvrage, le nombre de places pour voitures est passé de 22 à 44. L'explication donnée vaut ce qu'elle vaut, sans être nécessairement adéquate aux yeux du groupe des Verts, sachant que de toute façon, sur place, il y a déjà un transport en site propre et, plutôt que la création de nouvelles places de parc, il y aurait lieu de favoriser le parking-relais situé juste à côté. Nous espérons aussi qu'entre le moment du vote du crédit d'ouvrage et celui de la réalisation, les derniers labels qui restent — car certains ont disparu entre ces deux crédits — pourront être mis en avant et que l'argent pourra être reçu dans le cadre de ces labels.

Ainsi, en tenant compte des différents éléments, de l'urgence, et du projet tel que présenté, qui permettra d'intégrer la biodiversité jusqu'au pied des façades, avec aussi le biotope qui se trouve juste à côté, les Verts sont unanimes pour vous demander de soutenir le projet.

M. Régis Courdesse (V'L) : — Une maison exemplaire pour l'environnement : voilà ce que nous propose le Conseil d'Etat. Plusieurs années après la création de la DGE, il y a enfin une concrétisation, une mise en commun des services de l'énergie et de l'environnement. Le concours d'architecture a permis de faire émerger un projet enthousiasmant, faisant grand usage des produits locaux : bois des forêts vaudoises et terre d'excavation pour le pisé. Ne manque que le chaume sur le toit ! La toiture sera recouverte de panneaux solaires photovoltaïques. Nous regrettons simplement la modestie de l'Etat de Vaud, qui n'a pour but de couvrir que les 20 % de la consommation, soit le minimum légal, même si en pratique, cela sera plus. Le bâtiment vise les labels Minergie P-Eco et SmeO, un objectif que nous saluons. Parmi les conséquences pour l'environnement, au chapitre 4.7 de l'exposé des motifs et projet de décret, on aurait pu ajouter que le chauffage prévu répond à la volonté vaudoise de sortir des hydrocarbures, selon la Loi sur les ressources du sous-sol. Les Verts libéraux entrèrent en matière à l'unanimité et ils accepteront la demande de crédit.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je commencerai par remercier la commission d'avoir fait diligence pour traiter cet objet important, salué par plusieurs d'entre vous. L'objectif est d'être exemplaire.

Je vais maintenant tenter de répondre aux questions, soulevées principalement par M. Gaudard. Concernant les réductions des loyers, précisons tout d'abord que nous réinjectons cet argent, puisque nous faisons toujours des calculs macro-économiques, conformément à l'article 163 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) qui nous impose de trouver des sources de financement. Dans ce cas, nous économisons près de 700'000 francs, qui sont réinjectés pour financer le projet. D'un côté, il y a donc une baisse de loyer et, dans certains lieux, elle peut se monter à quelques dizaines de milliers de francs. La situation est chaque fois optimisée, pour avoir un projet qui corresponde aux prescriptions et les respecte... Parfois, on va plus loin que la situation actuelle, avec la charge nouvelle selon l'article 163 Cst-VD — mais dans ce cas, également, le travail est exemplaire en matière de compensation. Je remercie les services pour le travail effectué en coordination entre le Département des finances et le service utilisateur.

Au sujet des places de parc, il est clair qu'elles provoquent des discussions... J'ai aussi entendu M. Ferrari. Il faut trouver un juste milieu, monsieur Gaudard. Il est vrai que le projet se situe en périphérie et on pourrait donc se dire qu'il faut plus de places de parc. La question a été débattue en commission, entre ceux qui en souhaitent le moins possible et ceux qui en souhaitent le plus possible. Un plan de mobilité est en cours de préparation, mais il n'est pas encore définitivement acté. Le besoin formalisé par le service a été entendu par le service constructeur. Le Service de la mobilité, qui s'occupe des plans de mobilité, travaillera ensuite sur le plan complété par la mobilité douce et par la proximité avec le métro, et nous espérons qu'au final, tout se passe correctement.

Quant au financement par des tiers, la question a également été évoquée, mais ce financement peut être extrêmement subsidiaire puisqu'il s'agit d'un projet cantonal. En ce moment, nous travaillons sur un subventionnement lié aux démarches et au studio de construction. La Confédération ne viendra donc pas nous aider puisque nous sommes propriétaires. A moins que nous n'ayons des locataires. Si une partie des activités vient en déclinaison des lois fédérales, nous pourrions alors avoir des locataires de la Confédération, de la même manière que pour l'objet précédent, traité par Mme Chevalley, dans lequel l'Etat de Vaud est en coordination avec des offices fédéraux, l'Office des routes (OFROU), en particulier. Voilà ce que je puis vous dire concernant le financement par des tiers. Dans le modèle de financement, nous allons rechercher tout ce qui est possible. Si nous pouvons avoir une subvention pour l'énergie, nous ferons le nécessaire et de même pour une subvention pour le bois.

Le bâtiment sera principalement sous la conduite du chef de service, M. Cornelis Neet, ici présent, qui sera l'utilisateur principal, avec ses collègues. C'est donc un projet vraiment vaudois et, ainsi que cela a été relevé, c'est un projet attendu, qui permettra une meilleure coordination des économies pour la DGE. Je présume que M. Neet se réjouit de l'inaugurer.

M. Gaudard a encore posé une question sur le chef de projet envisagé par l'exposé des motifs et projet de décret. C'est le modèle retenu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, il y a déjà une quinzaine d'années, car ces objets ont un début et une fin. Pour éviter de gonfler les effectifs de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), nous avons toujours besoin d'une interface. Dans ce cas, il s'agit d'un chef de projet, qui peut ensuite se retrouver employé de l'Etat, car il y a toujours des postes qui tournent, dans le cas où la personne se plaît et trouve son bonheur au sein de l'Etat de Vaud. Une personne sera engagée sur la base de l'exposé des motifs et projet de décret et cette personne jouera le rôle d'interface. Il y a en effet tous les problèmes des métrées, les problèmes qui touchent les utilisateurs et ceux qui touchent la coordination du projet, car nous parlons de plusieurs millions de francs d'investissement. Le modèle retenu comprend donc des chefs de projets par structure ou par exposé des motifs et projet de décret, en toute transparence. Ces personnes sont là pour accompagner les travaux jusqu'au bouclage de l'exposé des motifs. Ils sont des facilitateurs entre les utilisateurs, les services et le constructeur, qui peut être une entreprise générale ou une entreprise totale, ou un architecte indépendant. La personne en question sert à contrôler les métrées et les relations. Je rappelle qu'un objet sur deux ou trois est ensuite examiné par le Contrôle cantonal des finances (CCF) qui fait aussi tout un travail de réexamen de l'investissement consenti.

J'espère avoir pu vous rassurer. Quant à la question des ratios, ce sont des ordres de grandeur, c'est-à-dire des objets mesurés dans un ordre de grandeur. Nous verrons le résultat final, au niveau du projet, mais cela nous semble crédible en fonction des besoins. Ce sont là les réponses que je puis apporter à vos questionnements. Je remercie le Grand Conseil pour son ouverture et pour le fait que nous aurons une maison dont je pense qu'elle sera exemplaire et fonctionnelle. Et si tout se passe correctement, elle sera peut-être dupliquable, sur l'entier du territoire vaudois, dans des concepts durables.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en premier débat.

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC) : — Au vu des délais, le bâtiment devant être livré en 2021, je demande que l'on passe immédiatement au deuxième débat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (99 voix contre 1 et 3 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 106 voix et 1 abstention.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 16'641'000.- pour financer la construction de 3 bâtiments destinés à renforcer la formation des apprenti-e-s sur le site du COFOP à Lausanne-Vennes (117)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission en charge de traiter l'objet mentionné en titre s'est réunie le 11 février 2019, à la Salle de la Cité du Parlement cantonal, rue Cité-devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Myriam Romano-Malagrifa, confirmée dans son rôle de présidente-rapporteuse, Claire Attinger Doepper ainsi que de MM. Alain Bovay, Maurice Mischler, Yves Ferrari, Claude Matter, Jean-Luc Chollet, Régis Courdesse et Stéphane Rezso.

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) a participé à la séance. Il était accompagné de MM. Philippe Pont, Directeur général des immeubles et du patrimoine (DGIP), François Chapuis, Directeur général adjoint de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) et Michel Tatti, responsable des projets de valorisation de la formation professionnelle et de l'éducation numérique au sein du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

M. Caryl Giovannini, secrétaire de la commission au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance.

La commission remercie les différents intervenants pour l'ensemble des informations fournies avant et pendant la séance. En effet, différents documents ont été remis avant la séance et une maquette du projet d'implémentation des bâtiments était disponible sur place.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le présent EMPD a pour objectif de mettre à disposition du Conseil d'Etat et de son service constructeur, le SIPaL, un crédit d'ouvrage de CHF 16'641'000.- lui permettant de :

- régulariser le crédit d'étude de CHF 300'000.- concernant les prestations réalisées en été 2017 soit les dossiers de mise à l'enquête et d'appel d'offres pour le projet de filière ASE sur le site Lausanne-Vennes, projet qui a finalement été abandonné, conformément au programme de législature 2017-2022, au profit
 - o du maintien de la filière des assistant(e)s socioéducatifs(-ves) CFC (voie duale) sur le site du Centre professionnel du Nord-Vaudois (CPNV) dans le but d'y créer à terme un centre de compétences sociales
 - o d'une augmentation de la capacité d'accueil du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) à Lausanne-Vennes par l'édification de trois bâtiments distincts
- d'obtenir les fonds pour la phase d'appel d'offres et de mise à l'enquête selon les nouveaux besoins annoncés
- de développer le projet de l'ouvrage et réaliser les travaux de construction des trois bâtiments.

Selon le Conseil d'Etat, ce projet permet de prendre en compte les besoins effectifs des écoles de formation professionnelle vaudoise (l'évolution de 2012 à 2017 atteste une croissance des classes de 3.5%) et de les inscrire dans une planification à court et moyen termes de manière à assurer des capacités d'accueil justifiant la qualité des formations professionnelles dispensées dans un contexte évolutif.

Les 3 bâtiments prévus seront édifiés sur un terrain propriété du Canton (parcelle no 7311, Lausanne-Vennes) et compléteront les bâtiments existants du COFOP ainsi que la future Maison de l'environnement qui prendra place, d'ici 2021, sur cette même parcelle.

Situé dans le secteur du Biopôle de Vennes présentant une bonne accessibilité en transports publics par la proximité du M2 et en transports individuels par l'accès rapide à l'autoroute, le site a fait l'objet

d'une étude de mobilité conjointe entre la future école et la Maison de l'Environnement. Le Conseil d'Etat nous informe que de manière transitoire, en attente de la construction du parking souterrain de la Maison de l'environnement (2^e étape), les voitures pourront stationner sur les places de parc situées au COFOP. Pour ce qui est des deux roues (vélos et scooters), 137 places de parc seront créées. Les visiteurs quant à eux seront invités à prendre les transports publics. L'école disposera de 8 places de parc exclusivement dédiées à la direction et au corps enseignant.

Outre, l'augmentation des capacités d'accueil dans le domaine de la formation professionnelle, le projet prévoit d'accueillir 12 classes d'informaticiens qui sont aujourd'hui à l'ETML et de développer cette filière par l'ouverture de 1 à 2 classes supplémentaires d'apprentis informaticiens CFC dès 2021. Ce transfert permettra à l'Ecole des Métiers de Lausanne (ETML) de profiter des espaces libérés pour réunir l'ensemble des filières du bois (menuiserie et ébénisterie) qui sont encore dispersées dans le canton.

La filière « assistant-e médical-e » sera également hébergée et développée sur site. Le Conseil d'Etat prévoit la reprise progressive de cet enseignement qui est actuellement confié par mandat à des écoles privées, ce transfert permettra de diminuer progressivement la part des subventions allouées à ces écoles.

Les métiers numériques pourront profiter d'un pôle de formation pour les niveaux de formation tels que préapprentissage, AFP, CFC en 3 ou 4 ans, ainsi que d'un centre de ressources pour l'éducation numérique.

Un laboratoire interdisciplinaire technique destiné à l'orientation des jeunes y verra le jour.

Du côté du COFOP, ce sont les métiers de bouche, de l'entretien et du nettoyage qui pourront bénéficier d'ateliers et de salles de classes supplémentaires ainsi que d'un nouvel espace de restauration. Celui-ci, exploité par les futurs apprentis du COFOP, permettra de générer des recettes supplémentaires par la vente de repas ainsi que de produits de boulangerie et pâtisserie.

Ces différents dispositifs permettront la création de 7,5 ETP d'enseignants pour le COFOP et l'ETML pour un coût annuel estimé à CHF 949'600 et de 1.5 ETP de personnel administratif et technique pour un coût estimé à CHF 182'400.

Les bâtiments seront de type « modulaire en bois », ce qui permettra une réalisation dans les meilleurs délais. La production d'énergie est prévue par sondes géothermiques.

Le projet proposé répondra à l'équivalence à Minergie P-ECO par un certificat SmEO ENERGIE+ENVIRONNEMENT. Les résultats de consommation d'énergie seront affichés dans les bâtiments tel que déjà pratiqué dans le bâtiment du Grand Conseil.

Une intervention artistique sur le bâti est également prévue et sera organisée via un concours spécifique.

Le crédit d'ouvrage qui est présenté est basé sur un avant-projet sans soumissions rentrées. La mise en exploitation est prévue en août 2021, le caractère urgent de ce projet explique cette procédure.

Le projet est soumis aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics.

L'octroi des mandats sera réalisé sur la base d'un appel d'offres en Entreprise Totale, dans le respect de la législation relative aux marchés publics.

Le SIPaL ne disposant pas des forces nécessaires, un architecte-chef de projet sera engagé en CDD au taux de 0,5 ETP sur une durée de deux ans et demi, soit en fonction du calendrier de réalisation du projet.

3. DISCUSSION GENERALE

Le Conseiller d'Etat précise que le Conseil d'Etat a fixé comme priorité, dans le cadre de la législature 2017-2022, de promouvoir la formation professionnelle. Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat soutenait vouloir répartir équitablement sur tout le territoire les politiques publiques

liées à ce domaine et tenir compte d'une réorientation organisationnelle afin de former correctement les jeunes se destinant à une formation professionnelle. De ce fait, le projet a été réorienté entre le mois de juin et le mois de décembre 2017 pour renforcer le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) avec de nouvelles constructions.

Le Responsable des projets de valorisation de la formation professionnelle et de l'éducation numérique au sein du DFJC nous informe que plus de 15% des jeunes vaudois n'ont pas de titre du Secondaire II à l'âge de 25 ans. Un effort doit, dès lors, être consenti pour produire davantage de qualification professionnelle ou gymnasiale. Le projet s'inscrit dans cette vision et tend à renforcer d'une part la formation pour des jeunes en difficulté, et d'autre part la formation sur les métiers d'avenir.

Enfin, il stipule que les spécialisations proposées dans les écoles professionnelles n'ont pas encore pleinement abouti. Ce projet permettrait d'achever l'élaboration de ces spécialisations.

4. EXAMEN DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Un commissaire rappelle qu'une possible décentralisation de la formation professionnelle avait été évoquée par le passé. Il demande si celle-ci est considérée comme antinomique au renforcement de la formation professionnelle.

Le Conseiller d'Etat soutient qu'une décentralisation peut aller de pair avec un renforcement de la formation professionnelle.

Un commissaire rappelle que les écoles professionnelles doivent prévoir des cours d'éducation physique à leurs élèves. Il demande comment ceux-ci seront organisés sur le site du COFOP, car il existe une obligation légale (à savoir l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport) voulant que les élèves fassent de l'exercice physique durant leur semaine de cours.

Le Conseiller d'Etat stipule qu'aucune salle de gymnastique n'est prévue sur ce site, mais que de nombreux terrains de sports sont à disposition dans ce périmètre.

Le Directeur général adjoint de l'enseignement post-obligatoire ajoute qu'il n'existe aucune possibilité matérielle de construire des installations sportives sur ce site. La Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) tente cependant de trouver des solutions pour louer des salles de sport.

Une commissaire demande de quelle manière la réflexion autour des moyens sportifs s'est articulée au moment de l'élaboration du projet ?

Le Directeur général adjoint de l'enseignement post-obligatoire stipule que, compte tenu de la topographie des lieux, l'étude de faisabilité de construction d'une installation sportive n'a pas pu aboutir. Cependant, les cours d'éducation physique seront effectués dans des salles louées ou à l'extérieur.

Le Responsable des projets de valorisation de la formation professionnelle et de l'éducation numérique au sein du DFJC précise que des semaines vertes ou camps sont souvent organisés au sein des écoles professionnelles pour satisfaire les exigences de l'Ordonnance fédérale en la matière.

La question d'un équipement sportif sur site reste néanmoins ouverte. Sur la maquette, une surface pourrait convenir pour le moins à l'implantation d'un terrain multisports. Le Conseil d'Etat est rendu sensible à son devoir d'être exemplaire à ce sujet, il en va du respect de l'Ordonnance fédérale, mais aussi d'un aspect de santé publique et de lutte contre les problèmes de surpoids chez les jeunes.

Un commissaire fait référence aux 137 places prévues pour les véhicules à deux roues. Il demande si des places seront spécialement réservées aux vélos.

Le Conseiller d'Etat prend note de cette remarque et promet que des places seront réservées aux vélos.

S'ensuit une discussion sur le nombre de places de parc disponibles destinées aux voitures, un commissaire estimant qu'il n'y en a pas assez et un autre qui prétend qu'il y en a en suffisance.

Un commissaire demande si l'offre élargie de nourriture qui sera servie sur le site sera préparée dans l'actuelle cuisine du COFOP ?

Le Directeur général adjoint de l'enseignement post-obligatoire répond par la négative et ajoute que des ateliers seront spécialement prévus et permettront aux apprentis des métiers de bouche de confectionner des produits qui seront ensuite proposés à la consommation sur le site.

Un commissaire demande si l'origine du bois utilisé pour la construction des bâtiments sera vaudoise ?

Le Directeur général des immeubles et du patrimoine certifie que le bois sera vaudois.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

Aucun commentaire ni amendement ne sont formulés.

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur cet EMPD.

Renens, le 2 mars 2019.

*La présidente-rapportrice :
(Signé) Myriam Romano-Malagrifa*

Premier débat

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC), rapportrice : — Le présent projet de décret a pour but d'accorder au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de 16 641 000 francs pour financer la construction de trois bâtiments destinés au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP). Les trois bâtiments prévus seront donc édifiés sur le site de Vennes, sur un terrain propriété du canton. Ils viendront compléter les bâtiments existants du COFOP, ainsi que la future Maison de l'environnement qui prendra place d'ici 2021 sur cette même parcelle. Outre l'augmentation des capacités d'accueil dans le domaine de la formation professionnelle, le projet prévoit d'accueillir douze classes d'informaticiens qui se trouvent aujourd'hui à l'Ecole technique – Ecole des métiers de Lausanne (ETML) et de développer cette filière par l'ouverture d'une à deux classes supplémentaires d'apprentis informaticiens CFC, dès 2021. Ce transfert permettra aussi à l'ETML de profiter des espaces libérés pour réunir l'ensemble des filières du bois — la menuiserie et l'ébénisterie — qui sont encore dispersées dans le canton. La filière des assistants médicaux et des assistantes médicales sera également hébergée et développée sur site. Le Conseil d'Etat prévoit la reprise progressive de cet enseignement, qui est actuellement confié par mandat à des écoles privées. Ce transfert permettra de diminuer progressivement la part des subventions qui sont allouées à ces écoles. Les métiers numériques pourront profiter d'un pôle de formation pour les niveaux de formation tels que préapprentissage, Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), CFC en trois ou quatre ans, ainsi que d'un centre de ressources pour l'éducation numérique. Un laboratoire interdisciplinaire technique destiné à l'orientation des jeunes y verra aussi le jour.

Du côté du COFOP, ce sont les métiers de bouche, de l'entretien et du nettoyage qui pourront bénéficier d'ateliers et des salles de classe supplémentaires, ainsi que d'un nouvel espace de restauration. Ce dernier, exploité par les futurs apprentis du COFOP, permettra de générer des recettes supplémentaires par la vente de repas, ainsi que de produits de boulangerie et de pâtisserie. Les bâtiments seront de type modulaire en bois, ce qui permettra une réalisation dans les meilleurs délais. La production d'énergie est prévue par sondes géothermiques. Le projet proposé répondra à l'équivalence Minergie P Eco par un certificat SméO énergie+environnement.

Le crédit d'ouvrage présenté est basé sur un avant-projet sans soumission rentrée. La mise en exploitation est prévue en août 2021, le caractère urgent de ce projet expliquant cette procédure. L'octroi des mandats sera réalisé sur la base d'un appel d'offres en entreprise totale, dans le respect de la législation relative aux marchés publics.

Les discussions au sein de la commission ont porté sur le nombre de places de parc, sur la création de places pour les vélos, sur l'origine du bois — vaudois, nous a-t-on confirmé — sur l'exploitation de la cuisine du COFOP et enfin sur l'absence d'équipement sportif. La commission s'est plus longuement penchée sur cette question. Bien que des semaines vertes ou des camps soient souvent organisés à l'extérieur, la question d'un équipement sportif sur site reste néanmoins ouverte. Sur la maquette, une surface pourrait convenir à l'implantation d'un terrain multisport. Le Conseil d'Etat a été rendu sensible à son devoir d'être exemplaire à ce sujet ; il en va du respect de l'ordonnance fédérale en la matière, mais aussi d'un aspect de santé publique et de lutte contre les problèmes de surpoids chez les jeunes.

Finalement, la commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'accepter cette demande de crédit d'ouvrage pour financer la construction de trois bâtiments destinés à renforcer la formation des apprentis sur le site du COFOP. A l'unanimité, la commission vous recommande également d'accepter l'entrée en matière.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — Tous les députés de cet hémicycle se félicitent de la complémentarité entre la formation duale et la formation académique qui existe dans notre canton et notre pays. Chacune a sa place et contribue à la stabilité et à la prospérité de notre pays. Je n'y reviendrai donc pas.

En revanche, en ce qui concerne le COFOP et le CHARTEM — deux acronymes un peu rudes — je crois que tout le monde n'est pas forcément connaisseur de ce qu'il s'y passe. C'est dommage, mais on ne peut pas tout connaître. Le COFOP et le CHARTEM contribuent à récupérer une partie des jeunes qui quittent la formation scolaire obligatoire, qui n'ont pas de projet — ou dont les projets n'ont pas pu être exaucés — et qui se retrouvent à ce stade influençable où il en faut peu pour qu'ils perdent des années à faire des choses qu'ils regretteront par la suite. Il y a donc un intérêt fondamental à pouvoir les former avec des formations adaptées, parfois simplifiées également. Il s'agit de petits apprentissages ou de préapprentissage qui leur permettent, avec un papier à la clé, de pouvoir se profiler sur le marché du travail et d'avoir une image d'eux-mêmes qui leur redonne confiance. C'est la raison pour laquelle ces bâtiments arrivent à point nommé pour améliorer l'offre de formations professionnelles, voir simplifiées. En mon nom personnel et au nom de mon groupe, je vous invite à accepter, avec enthousiasme, ce qui nous est proposé.

M. Guy Gaudard (PLR) : — C'est avec le même enthousiasme que le PLR salue ce projet de décret. J'ai toutefois trois questions à poser, notamment en ce qui concerne l'entreprise totale. L'octroi des mandats sera donc réalisé sur la base d'un appel d'offres qui concerne ces entreprises, j'aimerais savoir qui définit le détail des prestations avec suffisamment de finesse pour que les offres soient comparables. Ma deuxième question concerne les cinq groupes de cinq élèves supplémentaires qui seront créés dans le cadre du COFOP. On apprend qu'un informaticien sera engagé à plein temps pour ces vingt-cinq élèves. Je voulais savoir si ce n'est pas un poste de trop ou un poste qui sera dévolu à d'autres fonctions que ces vingt-cinq élèves uniquement. Ma dernière question concerne l'accueil des migrants. Est-ce que dans ces trois constructions, il a été prévu des salles de travail ou de formation pour les jeunes migrants, afin de les former au monde du travail ?

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — A la question de savoir qui définit les besoins pour le choix d'une entreprise totale, je peux répondre que c'est l'Etat qui pilote. C'est du côté de l'Etat que les besoins sont définis. C'est le département utilisateur de ma collègue Cesla Amarelle qui fixe les besoins. En fonction du cahier des charges pour la soumission de l'appel d'offres, il est effectué par l'Etat en fonction de ce que l'on a décliné. Ensuite, le lien se fait avec l'entreprise totale et il y a un suivi. La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) suit la construction, le cahier des charges, le suivi budgétaire et les besoins qui peuvent évoluer. Je rappelle que le Grand Conseil vote une enveloppe générale et que, en fonction de l'avancement du projet, des choses peuvent se passer

lors de la construction : une redéfinition des priorités, un besoin particulier qui se déciderait en dernier recours ou une nouvelle priorisation financière en lien avec la construction. C'est ainsi que ce besoin utilisateur se décline avec l'entreprise totale. Cette dernière est au service complet de l'Etat et elle doit lui rendre des comptes sur l'enveloppe qui a été adjugée par le Grand Conseil et que nous devons respecter.

En ce qui concerne le poste d'informaticien, il est prévu pour l'ensemble de ces métiers particuliers de l'électronique, du numérique ou de l'informatique. Ce sont des postes en lien avec l'activité du COFOP et de cette notion de formation et d'intégration.

En ce qui concerne l'accueil des migrants, ma collègue m'a soufflé à l'oreille que c'était évidemment prévu : les migrants font partie de ces jeunes qu'il faut insérer ou réinsérer. Le COFOP et le CHARTEM sont des endroits qui permettent cette transition et qui ont déjà porté leur fruit.

En ce qui concerne la construction et du lieu, nous n'allons pas réinventer la roue. Le but est de reprendre les mêmes modèles de construction en bois qui se trouvent dans le périmètre de ce lieu que certains députés connaissent bien. Les unités qui s'y trouvent déjà fonctionnent très bien et nous sommes très heureux du résultat qu'elles fournissent. C'est pour cela que nous continuons l'expérience et que nous continuons à développer ces modèles d'intégration et de soutien.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en premier débat.

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC), rapportrice : — Vous l'avez entendu, les bâtiments doivent être livrés en 2021, pour boucler ce projet rapidement, je demande la tenue d'un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (96 voix contre 4 et 2 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.

Demande de grâce A.T. (GC 090)

Les conclusions de la commission (refus) sont adoptées par 112 voix contre 6 et 4 abstentions.

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 6'000'000.- destiné à la réalisation des locaux communs du bâtiment Vortex (124)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mercredi 6 mars 2019, à la salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Céline Baux, Myriam Romano-Malagrifa, de MM. Jean-Daniel Carrard, Aurélien Clerc, Daniel Develey, Guy Gaudard, Yves Paccaud, et de M. Jean-Luc Chollet, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur. Mme Léonore Porchet était excusée.

Accompagnaient Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) : Mme Chantal Ostorero, directrice à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), M. Benoît Frund, Vice-recteur "Durabilité et Campus", Université de Lausanne.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Initialement, il n'était pas prévu d'équiper le premier étage du bâtiment Vortex. Le projet avance dans les délais et le bâtiment, qui n'a souffert d'aucun retard, sera livré pour les premiers tests en octobre 2019.

Au vu de cette bonne avancée et du budget tenu, il a semblé rationnel de meubler le premier étage, ce qui était prévu pour fin 2020, après les JOJ. La conception de l'aménagement intérieur était effectuée et le montant de l'enveloppe, déjà annoncé, a été arrêté à CHF 6 mio. Cette solution est plus économique, car il est possible de profiter de l'expérience des corps de métiers qui sont sur place. Le bâtiment serait ainsi totalement terminé pour l'ouverture de jeux.

A l'issue des JOJ, plusieurs éléments pourront être gardés en leur mémoire. L'héritage emblématique de ces jeux sera sans aucun doute la patinoire de Malley et le village olympique (Vortex). En termes de développement durable et de rationalité, le projet est exemplaire.

3. DISCUSSION GENERALE

Si l'organisation des JOJ dans le canton de Vaud et les effets positifs apportés sont salués par plusieurs députés, des clarifications concernant les raisons de porter ce crédit de CHF 6 mio à la charge de l'Etat ont été demandées. En effet, l'EMPD mentionne en page 2 que « les représentants des JOJ ont tardé à identifier et expliciter les équipements nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Dans un premier temps, ceux-ci ont indiqué qu'ils s'adapteraient en fonction des équipements disponibles. Cette position s'est inversée en novembre 2018, lorsqu'il est apparu clairement que l'état de finition prévu des locaux communs ne répondait pas aux besoins des JOJ. Les équipements manquants étaient notamment le chauffage, les chapes, les cloisons et les sanitaires... Cette solution garantit de fournir aux JOJ des locaux adaptés à leurs besoins, chauffés et éclairés, de manière définitive et non provisoire ».

S'il trouve le projet Vortex magnifique, un autre député considère que les équipements manquants mentionnés dans l'EMPD en page 2, notamment le chauffage, les chapes, les cloisons et les sanitaires, sont des éléments majeurs et il s'étonne qu'ils n'aient pas été prévus. Il déplore un manque de coordination qui débouche sur une situation d'urgence.

L'optimisation des locaux après le passage des sportifs est saluée. Les équipements, comme le centre de vie enfantine, la salle polyvalente, quelques commerces, ainsi que leurs fonctionnalités vont faire vivre ce quartier.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les chapitres ayant fait l'objet de remarques sont mentionnés)

1.2 Urgence de l'équipement des locaux communs pour les JOJ

Trois demandes de crédits ont été adressées au Grand Conseil, traitées par la même commission. Au niveau historique, le projet a été porté initialement par l'Etat et repris par la CPEV. Le Vortex sera utilisé principalement par la Fondation Maison pour Etudiants Lausanne (FMEL), et en subsidiarité par l'Université de Lausanne (UNIL), avec des locaux loués pour les professeurs. Il est prévu que l'UNIL soit récipiendaire du 1er étage par le biais de la FMEL. Le risque pris avec un tel projet était important et tout a finalement été maîtrisé (hiver, sol marécageux, vent, etc.). Le projet a avancé très vite en raison des JOJ, avec une contrainte d'agenda importante. La volumétrie du site est immense et les équipements ne sont pas légers. La livraison du premier étage était prévue brute, avec le chauffage au sol, sans les équipements.

Le montant arrêté des équipements est finalement de CHF 6 mio en raison des économies possibles. L'Etat veut utiliser le laps de temps entre début 2019 et l'ouverture des jeux pour finaliser et avoir un bâtiment définitif, équipé selon les besoins des différents partenaires du projet. Selon les éléments de la page 9 de l'EMPD, entre l'Université, la FMEL, les utilisateurs (crèches, communs, salle polyvalente), la nécessité d'équipements particuliers est indispensable. Les chapes vont pouvoir être réalisées dans leur version définitive, sans passer par du provisoire (qui aurait été financé par les JOJ). Les JOJ ne demandent rien, mais la version provisoire leur coûterait plus cher. Le financement est réalisé par l'Etat, qui de cette manière, subventionne les infrastructures de l'UNIL. La FMEL va déplacer son administration sur ce site.

Concernant les installations provisoires initialement prévues, il est rappelé que les installations des précédentes éditions des JOJ étaient aussi provisoires. Par chance, l'hiver a été clément et les travaux ont pu avancer dans les temps, sans incident ni complications au niveau de l'ingénierie. L'EMPD permet de localiser les utilisateurs de manière définitive à l'issue des JOJ le 24 janvier 2020. Ces explications ont convaincu et ces démarches ont été considérées comme justes pour diminuer les coûts.

Il est nécessaire de souligner que les organisateurs des JOJ n'exigent pas que ces aménagements soient effectués. Par contre cela offre aux JOJ la possibilité d'avoir une infrastructure mieux adaptée, plus esthétique, définitive et ceci avec une économie importante. La formulation du premier paragraphe du point 1.2 est peut être excessive. C'est néanmoins l'aspect de crédibilité et d'image du canton qui justifie l'urgence, en raison de la tenue des JOJ, pour disposer d'un bâtiment fini. Le Vortex sera un bâtiment emblématique du canton dont les photos seront publiées dans les médias.

Des informations concernant les équipements définitifs ont été demandées, comme le mobilier, la cuisine du restaurant, ou encore l'équipement des chambres. A ce sujet, des discussions avec les JOJ concernant notamment tout ce qui peut être équipé à l'avance en matière de mobilier dans les chambres sont en cours. Néanmoins leurs besoins ne correspondent pas tout à fait aux besoins pérennes des étudiants sur le site. Un accord a été trouvé sur un nombre de lit qui vont être commandés par les JOJ, et qui seront rachetés par la FMEL, de même que des éléments de tables et d'armoires. Les éléments de cuisine ne seront pas installés dans les studios car ils ne sont pas nécessaires au logement des athlètes. Ces travaux seront effectués après les JOJ.

Il convient de préciser que cet EMPD concerne le 1^{er} étage et ne finance pas le mobilier dans les étages. Pour éviter certains types de restauration, à savoir les grands groupes industriels, au nombre de 4 à 5 sur le marché, la cuisine du restaurant et les équipements sont compris dans le décret, même si tout ne sera pas mis à disposition des JOJ. Comme récipiendaire des locaux, cela permet à l'UNIL d'ouvrir l'appel d'offre pour adjudger le mandat d'exploitation du restaurant, actuellement en phase d'élaboration, avec un équipement complet qui est mis en location.

Au niveau de la responsabilité vis-à-vis des locataires, en cas d'incidents de plomberie, d'électricité, etc., des concierges vont être gérés par la FMEL. Avec un bâtiment d'une telle taille, il est évident qu'il y aura des problèmes de mise en service que la FMEL va devoir gérer. 5% sont provisionnés pour les défauts cachés qui vont apparaître. Avec des travaux qui avancent en flux tendus, aucun n'est apparu pour l'instant.

Les questions de la gestion des déchets et de l'emplacement des déchetteries ne concernent pas cet EMPD, mais celui relatif au bâtiment. Des déchetteries seront disponibles en sous-sol, des éco-points à chaque descente d'escalier. L'organisation doit être mise en place entre la FMEL et l'UNIL, qui gère l'ensemble de ces sujets sur le site universitaire. Le plan d'aménagement cantonal 229 régit l'urbanisme des hautes écoles et définit les responsabilités en matière de gestion des déchets, sanitaires, etc. Ce bâtiment est un cas particulier car il comporte des logements, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. L'UNIL dispose de filières de gestion des déchets qui sont déjà en place. Le projet s'inscrit dans une logique de campus sur le site de l'UNIL. Les règles applicables vont être étendues à la FMEL qui va gérer ce bâtiment. L'UNIL s'est mise en avant par sa volonté de durabilité, de responsabilité écologique, etc. Ces préoccupations sont au cœur du plan stratégique de l'UNIL et des attentes de la direction. L'ensemble de ces éléments ont été intégrés dans la conception même du

bâtiment. Pour les JOJ, une charte environnementale a été discutée, avec un engagement du comité des JOJ en faveur d'équipements écologiques.

Les 6 zones grises qui figurent sur le plan sont des montées d'escaliers à côté desquelles 800 places de parcs à vélo sont prévues. 55 places de parc pour voiture sont également prévues sur ce site, sachant que l'autre côté de la passerelle, un parking de 300 places de parc pour voitures est disponible. Cela ne fait donc pas de sens d'en rajouter, tandis que le fait de pouvoir déposer son vélo proche des entrées est indispensable. Les parcs à vélo sont construits avec le bâtiment et ne font pas partie du périmètre de l'EMPD.

6.1 Centre de vie enfantine

Un député constate que la crèche ne compte que 46 places dans le complexe, pour un peu moins de 1'000 chambres. Il demande qui pourra en bénéficier et regrette un nombre de place insuffisant.

Une députée demande par ailleurs quelles ont été les démarches avec la commune de Chavannes-près-Renens, notamment au niveau de la prise en compte des besoins de ses habitants. Elle craint que si les places ne sont pas négociées avec les communes, le projet Vortex ne vive un peu trop sur lui-même, sans ouverture sur l'extérieur.

La crèche compte 46 places à 100%, soit la capacité d'accueillir environ 150 enfants, les demandes des parents étant très rarement à 100%. Ce projet est l'occasion pour l'UNIL de construire une nouvelle garderie sur le campus. L'idée est d'augmenter la capacité d'accueil des hautes écoles en matière de crèche. Les normes quant à la surface sont très précises. Actuellement, les 3 crèches existantes, qui ensemble comptent plus de 200 places, ne couvrent pas les besoins. Elle n'est pas destinée uniquement aux étudiants, mais aussi aux collaborateurs et collaboratrices des 76 unités d'appartement compris dans le bâtiment, en résumé à l'ensemble de la communauté UNIL et EPFL, soit 18'000 et 15'000 personnes concernées. Pour des raisons de place, il n'est pas possible d'accepter les enfants de parents qui travaillent dans des institutions partenaires. Cette crèche sera intégrée au Réseau-L, et des discussions sont en cours avec Chavannes-près-Renens pour l'ouvrir aussi à la commune. Les crèches mettent en place une fondation qui va gérer l'ensemble des crèches de l'UNIL et de l'EPFL. Cette fondation a des discussions avec Lausanne et Chavannes-près-Renens. Il n'est pas exclu d'accueillir des enfants des quartiers avoisinants s'il reste de la place. Il s'agit de garder la maîtrise, et il faut être conscient qu'il s'agit d'une première d'ouvrir l'habitat pour développer un véritable campus. Un partenariat complémentaire avec la commune de Chavannes-près-Renens pourra être envisagé dans le cadre du projet de Centre coordonné de compétences cliniques (C4).

Le défi est de répondre à l'augmentation démographique de l'UNIL et de pouvoir offrir des logements étudiants à ceux qui en ont besoin. Vortex a été élaboré et conçu dans cet esprit. Ce campus, inspiré par l'exemple de plusieurs quartiers étudiants d'autres universités en Europe, va créer une cité estudiantine et il ne faut pas brûler les étapes. Il ne faut pas non plus réduire le 1^{er} étage à la crèche destinée à l'UNIL, car d'autres services sont prévus comme la salle polyvalente, le restaurant, le café en toiture, le parc public à l'intérieur du Vortex, quelques commerces.

6.2 Salle polyvalente

La salle polyvalente sera exploitée par l'UNIL en termes de personnel et de coûts de fonctionnement, avec un système de réservation.

6.3 Locaux de restauration

Le restaurant compte 150 places. Le café en toiture compte une trentaine de places à l'intérieur et une grande terrasse. Concernant la cuisine, tout le matériel fixe est fourni. Selon la pratique en vigueur dans les autres restaurants universitaires, le grand inventaire, propriété de l'institution, est loué, et le petit inventaire, vaisselle, nappes, casseroles, est amené par le restaurateur. Pour éviter les problèmes en cas de départ, voire de faillite, les règles concernant les pas-de-porte sont claires et figurent dans le contrat.

6.4 Autres locaux

Plusieurs ateliers participatifs avec les membres de la communauté universitaire, étudiants et collaborateurs, ainsi que des représentants de la commune, ont été organisés en amont du projet pour définir les locaux attendus. La destination d'un certain nombre de locaux n'est pas définie de manière claire car il n'est pas possible de prévoir tous les besoins lors de la mise en service d'un tel bâtiment. Il faut de la réserve.

Concernant les possibilités d'un fitness, il y a la possibilité d'installer de petits équipements. Des installations sportives sont aussi disponibles très proche.

6.5 Surfaces du programme

La surface de plancher utile du bâtiment est de 26'000 m².

7. Coûts

Un député évoque la répartition des coûts, trouve que les montants des honoraires sont élevés pour du second œuvre et demande comment on arrive à une proportion de 19.3%.

Les honoraires sont regroupés de manière globale à ce poste, selon les CFC mentionnés dans le tableau. Le premier étage est plus complexe au niveau technique et ingénierie que les autres étages. Le Conseiller d'Etat indique que ces travaux vont concerner des questions de ventilation, d'équipement et de distribution logistique. L'utilisation du savoir et de la connaissance du bâtiment va permettre de faire des économies. Globalement, il confirme que ces standards sont plutôt bas, pour assurer le suivi de chantier sur une année. Une note détaillant la répartition des honoraires selon les CFC a été fournie à la commission.

9.3 Charge d'intérêt

La caisse de l'Etat est unique et pour que les services soient équitablement traités, un taux théorique, de 4%, est fixé uniquement pour l'EMPD, conformément à l'art 163 Cst-VD sur les charges nouvelles. Ce taux permet de faire face à l'évolution sur le long terme.

9.7.1 Environnement

Concernant le chauffage et les panneaux photovoltaïques, un pompage de l'eau du lac est prolongé depuis l'EPFL pour alimenter des pompes à chaleur à eau. Les panneaux photovoltaïques sur le toit font fonctionner ces pompes. Outre le béton, du bois a également été utilisé. Le bâtiment est équipé de mesures d'énergie, qui permettent de voir les variations. L'eau de pluie de ne sera pas récupérée.

10. Conclusion

Une députée trouve ce projet de campus fantastique pour la ville de Lausanne. Elle se voit confirmer que ce bâtiment sera ouvert aux étudiants de l'UNIL, de l'EPFL, et progressivement d'autres hautes écoles du canton.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

(Tel que discuté et amendé par la commission, à la fin des travaux)

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Lausanne, le 18 mars 2019.

Le rapporteur :
(Signé) Jean-Luc Chollet

Premier débat

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : — Un crédit de 6 millions nous est demandé pour terminer l'équipement des locaux communs du Vortex. Initialement, il n'était pas prévu d'équiper ce premier étage. Dans le calendrier de départ, il était prévu que ce soit terminé à la fin de l'année 2020, après les Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ). Avec ce nouveau projet de décret et le nouveau calendrier qui l'accompagne, le bâtiment sera achevé pour les JOJ. De ce fait, nous avons constaté que des installations provisoires n'avaient pas vraiment de sens, dans la mesure où avec une bonne maîtrise des délais, nous pouvions directement faire du définitif. Le mobilier équipera donc les studios, car nous partons du principe qu'un jeune sportif a besoin du même équipement pour dormir qu'un jeune étudiant. En revanche, les équipements de cuisine dans les studios seront installés après les JOJ.

Durant les travaux de la commission, ont été évoqués, entre autres, le centre de vie infantine, la gestion des déchets, quelques commerces, le restaurant, le café en toiture, la salle polyvalente, sans oublier le fitness et les autres équipements sportifs. Il a fallu quelques allers-retours et quelques sueurs froides pour tenir le calendrier, étant donné que nous avons très peu de temps. La commission a siégé le 6 mars, il y n'a donc eu que trois semaines seulement avant la validation du rapport, l'intégration des modifications, la préparation de l'envoi aux députés, etc. Il ne fallait pas perdre un jour, voire quelques heures. Le calendrier a été tenu et, en mon nom personnel, je remercie tous les intervenants, notamment les secrétaires de commissions parlementaires. Pour des raisons indépendantes de leur volonté, la personne qui a rédigé les notes n'était pas la même que celle qui a assisté aux séances. Néanmoins, tout s'est bien passé.

Il y a également eu un peu de flou dans l'exposé des motifs. Je le signale à la demande de Mme la directrice générale de l'enseignement supérieur. M. le conseiller d'Etat nous expliquera le flou qui a régné entre la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et les Retraites populaires (RP). Je n'ai moi-même pas compris grand-chose. C'est à l'unanimité que la commission accepte l'entrée en matière et vous recommande d'accepter ces articles.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC) : — Bâtiment emblématique destiné, dans un premier temps, à accueillir les athlètes des JOJ, en janvier 2020, le Vortex permettra ensuite de loger près d'un millier d'étudiants et hôtes académiques de l'Université de Lausanne (Unil). Le présent projet de décret concerne une demande de crédit d'ouvrage de 6 millions de francs destinés à la réalisation des locaux communs du Vortex. Ils comprennent une salle polyvalente, un centre de vie infantine, un restaurant, ainsi que des commerces et des locaux destinés à la vie associative et culturelle sur le site. Le projet s'inscrit dans une volonté de créer un véritable campus soucieux de faire partager ce nouveau lieu de vie propice aux échanges entre étudiants de différentes disciplines et provenances et de donner à ses habitants des espaces tant fonctionnels que conviviaux. La création d'un centre de vie infantine est à saluer, bien que le nombre d'enfants pouvant être accueillis reste encore modeste en regard des besoins de la région. Le café et sa terrasse, au dernier étage, ainsi que le restaurant au rez, seront ouverts au public ; le parc à l'intérieur du Vortex également. La salle polyvalente, gérée par l'Unil, pourra aussi être louée aux gens du quartier et un local de répétition de musique sera disponible. Bref, ce sera un vrai lieu de vie. Le groupe socialiste vous recommande d'accepter ce projet de décret.

M. Yvan Pahud (UDC) : — J'aurais une question : une partie de la construction du Vortex est faite en bois. J'aurais aimé connaître la provenance de ce bois. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme Léonore Porchet (VER) : — Je suis ravie de la question qui vient d'être posée, parce que j'avais la même interrogation. A mon regret, j'étais absente lors des travaux de la commission et c'est une question que j'aurais posée en séance. Néanmoins, les notes de séance et le rapport de notre président sont très instructifs à propos de ce projet. Je commence tout d'abord par saluer la volonté du

Conseil d'Etat d'accélérer le processus et de le rendre plus efficient. Les Verts soutiendront donc ce projet de décret, d'autant plus que le bâtiment — nous l'apprenons à la lecture de ces documents — possède une excellente durabilité. Il est agréable de l'apprendre, mais nous attendons toujours la réponse à la motion de notre collègue Yves Ferrari qui avait été renvoyée directement au Conseil d'Etat et qui demandait justement que le Vortex soit construit en bois suisse. Je me réjouis donc beaucoup d'entendre la réponse de M. le conseiller d'Etat à ce sujet.

Dans ce document, nous pouvons aussi lire que le comité des JOJ a pris un engagement en faveur d'équipements écologiques. Nous sommes aussi ravis de l'apprendre, puisque nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à la motion que je viens de citer, tout comme à d'autres objets déposés dans ce Grand Conseil et au Conseil communal de Lausanne qui demandent que ces JOJ soient exemplaires du point de vue de la durabilité. Je pense que, dans une ville comme Lausanne et dans un canton comme le nôtre — qui ont des ambitions et des prétentions écologiques affichées — il serait bénéfique que ces réponses nous parviennent avant que l'événement n'ait lieu, plutôt qu'après.

En revanche, je salue particulièrement les efforts du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et de la Direction générale de l'enseignement supérieur pour bâtir des logements sur le campus universitaire cantonal. Je sais qu'un effort immense a été consenti par les services du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. J'en parlais déjà avec Mme Ostorero lorsque j'étais présidente des étudiants de l'Unil, puis présidente du conseil de fondation de la Fondation solidarité logement pour les étudiant-e-s (FSLE). Je sais qu'il s'agissait d'un travail important et je salue les efforts consentis pour que le logement ne soit plus un frein pour l'accessibilité aux études, comme c'est malheureusement encore le cas aujourd'hui sur le territoire vaudois. Nous sommes donc ravis que le Vortex vienne répondre, en partie, à cette problématique.

Je me réjouis d'entendre les réponses du Conseil d'Etat à propos de la durabilité du bâtiment et plus généralement des infrastructures et de l'organisation des JOJ. Au nom des Verts, je vous recommande aussi de soutenir ce projet de décret.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je remercie tout d'abord le rapporteur d'avoir fait diligence pour ce dossier important. En effet, les jeux vont démarrer le 9 janvier 2020 pour se terminer le 23 janvier. Pour répondre à Mme Porchet, après cette date, le bâtiment va devenir universitaire. C'est un projet exemplaire au niveau environnemental, mais il faudra qu'il vive. En effet, il n'est pas évident de mettre 1000 personnes sur un périmètre si petit. Il faudra voir comment l'intérieur de ce bâtiment évoluera. Il faudra aussi voir comment il se connectera au reste du site. Enfin, il faudra voir l'entier du dispositif pensé par l'Unil qui sera récipiendaire du premier étage de ce bâtiment, puisque les logements seront dévolus à la Fondation logement pour étudiants en lien avec l'EPFL, les HES et l'Unil. Si tout se passe correctement, ce bâtiment fera partie des visites internationales pour voir comment développer un campus, comment le faire vivre et comment créer une mixité entre logements et ouvertures au reste du monde, avec tout le dispositif académique sur ce lieu.

En ce qui concerne la motion de M. Ferrari, nous ne savons pas comment y répondre. Pour nous, il n'existait pas ; il y avait un problème de légalité. Nous traiterons de cela au moment de boucler le crédit sur le dispositif Vortex. Comme cet objet avait été renvoyé, nous n'avons jamais pu y répondre. Il avait suivi des méandres particuliers. Cet objet est donc toujours en souffrance.

En ce qui concerne plus précisément le bois, il n'y aura pas que du bois suisse. Nous n'arrivons pas à avoir une traçabilité pour le tout. Bien sûr, il faudrait idéalement recourir à du bois de nos forêts, mais ce n'est pas simple, et nous pourrions ensuite élargir le périmètre au bois suisse. Il y aura donc un mixte entre du bois suisse et du bois étranger. Nous ne pouvons pas avoir de certification à ce sujet. Vous savez que même pour le bâtiment dans lequel vous vous trouvez — et qui a gagné un prix — cela n'a pas été simple. Il fallait une certification et un suivi. Suivant les processus de construction, il y a forcément des mélanges de bois et on ne peut pas être sûr à 100 % que nous aurons une certification pour le Vortex.

M. Yves Ferrari (VER) : — J'apprends que ma motion, qui a été déposée en septembre 2014, s'est perdue dans les méandres. Je suis un peu surpris de certains éléments, étant donné que cette motion avait été déposée avant même qu'il y ait une publication sur le Système d'information pour les marchés publics en Suisse (SIMAP). Rappelons-le, cette motion avait été directement renvoyée au

Conseil d'Etat. Il n'y avait pas eu énormément de discussion lors du débat et, lors du vote, le renvoi direct avait été accepté par 105 voix, aucun avis contraire et 6 abstentions. Dans ce Parlement, personne ne s'était opposé au fait que la construction de La Pala devait se faire avec du bois issu des forêts suisses. Aujourd'hui, quatre ans et demi après, nous apprenons tout simplement que cette motion s'est perdue dans les méandres et que l'on n'y a toujours pas répondu. Je m'inquiète un peu pour notre démocratie. Dans le cas précis, je m'inquiète un peu pour nos forestiers bûcherons qui auraient peut-être eu l'occasion d'abattre quelques mètres cubes supplémentaires. Je dois peut-être rappeler un certain nombre de mes engagements : vous savez que je donne des cours, dans le cadre du Centre d'enseignement professionnel des forestiers bûcherons au Mont-sur-Lausanne. Je n'ai aucun intérêt direct, étant donné que je ne suis pas un exploitant de bois, mais je ne peux que regretter le fait que, après quatre ans et demi, avec une motion qui avait acceptée sans opposition, avant que l'on commence à construire, que l'on n'ait pas pu répondre à ma demande qui en était une parmi d'autres. Les autres étant d'avoir suffisamment de panneaux solaires et de répondre aux exigences de hautes performances énergétiques, des questions qui en partie ont été résolues. Je ne sais pas quoi vous dire de plus. De toute manière c'est un peu trop tard. Il faut espérer, pour les forestiers bûcherons et pour notre Parlement plus globalement, que, la prochaine fois, on pourra peut-être mieux suivre les objets parlementaires qui cherchent à défendre notre économie locale.

M. Yvan Pahud (UDC) : — Je rejoins entièrement les conclusions de mon collègue Ferrari. Je suis attristé d'être à nouveau mis devant le fait accompli et que l'on nous dise qu'il est compliqué d'utiliser du bois suisse. Mesdames et Messieurs, utiliser du bois suisse, ce n'est pas seulement utiliser du bois de nos forêts, c'est aussi empêcher que l'on fasse venir du bois de Pologne, de Slovaquie ou de je ne sais où, du bois qui fait des milliers de kilomètres pour venir jusqu'à nous. Dans le rapport, il est bien inscrit : le Vortex sera un bâtiment emblématique du canton. Je voudrais qu'il soit aussi emblématique du point de vue écologique et que l'on puisse dire que l'on a utilisé du bois issu des forêts suisses. Nous n'avons qu'un seul label en Suisse qui est reconnu — Certificat d'origine bois suisse — qui atteste que le bois provient de notre pays et qu'il a été géré de manière durable, avec les normes les plus strictes en la matière. Il est possible de construire avec du bois suisse — peut-être pas à 100 %, parce que certains produits ne sont pas faits chez nous — mais, dans la grande majorité, nous pourrions construire avec du bois issu de notre pays.

De nouveau, je regrette que, quatre ans après le dépôt de la motion de notre collègue Ferrari, on ne tienne toujours pas compte de sa demande. Il y a eu d'autres objets parlementaires qui ont été déposés. Je pense aux motions de nos collègues Pierre Volet et Daniel Ruch ou à la motion que j'avais moi-même déposée pour l'utilisation du bois suisse. A chaque fois, nous sommes mis devant le fait accompli : « Ce n'est pas possible d'utiliser que du bois suisse. » J'invite le Conseil d'Etat à prendre des engagements en faveur des forêts suisses, mais aussi en faveur de l'environnement et à utiliser de la matière première locale.

M. Daniel Ruch (PLR) : — Je me sens aussi obligé d'intervenir. En tant que la plus grosse entreprise forestière du canton, nous cherchons aussi du travail. (*Rires.*) Sans répéter ce qui a été dit, je me demande parfois quel est notre rôle au Grand Conseil. Si tous les députés sont favorables au bois suisse et qu'ils ne sont pas écoutés, nous aurions peut-être meilleur temps d'aller boire un verre à la buvette, ça fera du bien à Maurice... (*Rires.*)

Le président : — Pas de publicité au Grand Conseil, s'il vous plaît !

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je sais que, pour ce texte, il y avait un vice de forme. Monsieur Ferrari, souvenez-vous, vous aviez contacté à l'époque le Service juridique et législatif (S JL) qui attestait qu'il y avait un problème avec ce texte. Vous avez été contacté par mon secrétaire général et par le S JL, le traitement de ce texte souffrait d'un problème. Nous vous ferons parvenir un nouveau courrier à ce sujet, ce n'est pas un souci.

En ce qui concerne la question du bois suisse, je rappelle que le Conseil d'Etat vous a entendu et qu'il est sensible à cet argument. A chaque fois que nous pouvons utiliser du bois suisse, voire vaudois, nous le faisons. Le problème de la certification du bois vaudois est très compliqué. Il faut pouvoir faire valoir un label, c'est la raison pour laquelle le bois suisse prend souvent le relais.

Je précise aussi que l'Etat de Vaud n'est plus le constructeur du dossier. Il s'est dessaisi du texte après les votes successifs : de trois fois 8 millions, une fois 6 millions et une fois 20 millions pour la vente du terrain à la CPEV. Je rappelle que cette dernière est propriétaire du bien-fonds et que ce sont les RP qui ont été mandatées. Cela signifie que le Conseil d'Etat n'était plus en première ligne sur ce dossier. En revanche, nous avons, avec ma collègue, la responsabilité de la coordination de ce projet qui comprend plusieurs intervenants. Il y a la rentabilité de la CPEV, la création de logements, le lien avec l'Unil ou avec la Fondation pour étudiants. Il y a aussi les utilisateurs, dont les premiers sont les JOJ. L'objectif était d'avoir un dossier qui fonctionne pour le 9 janvier 2020. Auparavant, ce bâtiment devra être testé durant le quatrième trimestre 2019 pour voir si tout se passe correctement, pour que nous puissions constater d'éventuels défauts, pour que nous puissions tester les sanitaires et la mobilité dans le bâtiment. Le Conseil d'Etat est sensible aux arguments ; la question du bois est omniprésente dans ses réflexions, mais, pour la période en question, cette construction n'était pas en ligne directe avec l'Etat.

M. Yves Ferrari (VER) : — Je prends acte que le Conseil d'Etat reconnaît qu'il y a eu un problème avec ce texte. Je peux néanmoins le rassurer sur une chose : ce texte se trouve dans le rapport de gestion, année après année, dans la rubrique intitulée « Objet en suspens ». Vous allez essayer de retrouver ce texte, mais je comprends qu'il n'y aura de toute façon pas de réponse directe. Il y a eu un problème, il faut en prendre acte. Vous devez surtout entendre que ce Parlement n'est pas content qu'un objet qui a été renvoyé directement au Conseil d'Etat, sans opposition, ne trouve pas de suite. Je pense que la discussion doit davantage porter là-dessus que sur mon texte précisément. Je peux vivre, même si on ne répond pas à ce texte. De toute façon, comment appréhender une réponse alors que tout a déjà été construit ? J'espère que vous n'allez pas passer trop de temps sur cette réponse... J'aurais préféré que vous passiez plus de temps, en amont qu'en aval. Je vous remercie néanmoins.

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Ferrari. Le Conseil d'Etat et mon département font tout pour construire avec du bois suisse, voire vaudois. Nous nous battons pour que ce soit le cas. Mais il y a des contraintes qui sont liées aux marchés publics. Ma collègue Nuria Gorrite a déjà fait état de ces contraintes. Même s'il y a des manières de faire, nous ne devons pas ensuite être bloqués devant les tribunaux. Sur ce dossier précis, c'est un cas particulier, la soumission avait déjà été faite. Encore une fois, le bois suisse est notre créneau ! Je l'ai annoncé à plusieurs reprises pour les gymnases ou d'autres bâtiments, à chaque fois que c'est possible, nous essayons de trouver les chemins les plus intelligents. Aujourd'hui, vous avez accepté plusieurs objets qui touchent à des constructions, notamment le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP). Pour la Maison de l'environnement, vous avez vu que nous souhaitions être exemplaires, y compris avec des terres locales ou de proximité que l'on veut remonter dans les murs. Pas très loin d'ici, si vous regardez la Rue de l'Université 5, vous verrez que le projet n'était pas du tout prévu en bois suisse ni en bois, mais le Conseil d'Etat a repris la main en créant quelque chose de modulaire, de léger, d'aérien. C'est très beau et très pur : tout est en bois. Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il souhaitait renouveler ce type d'expérience. Ce concept a été développé avec une unité de l'EPFL qui est venu en appui. Là aussi, nous avons pu faire quelque chose d'exemplaire en matière de bois. Les exemples sont de plus en plus marqués.

En ce qui concerne votre texte, monsieur Ferrari, il y a eu quelque chose de particulier : il était « post adjudication » et nous ne pouvions plus revenir en arrière, parce que l'Etat de Vaud n'a pas construit ce bâtiment. Il le contrôle par délégation ou par un contrôle global sur la CPEV, sur la Fondation pour Etudiants, sur l'Unil — ou les JOJ, avec la ville de Lausanne — mais le bâtiment est construit par d'autres personnes que l'Etat de Vaud.

En conclusion, nous sommes sensibles à la question du bois et nous nous battons pour que nos marchés publics puissent être alloués à des gens de proximité.

M. Alexandre Rydlo (SOC) : — Etant donné que nous touchons à des questions légistiques, habitant à Chavannes-près-Renens et étant donc confronté directement à ce bâtiment, j'aimerais savoir s'il est possible d'éteindre ce bâtiment pendant la nuit ? Ce bâtiment occupe le volume d'un stade de foot et il est continuellement éclairé. Il serait sympathique pour le voisinage de pouvoir l'éteindre. *(Rires.)*

Le président : — Monsieur le conseiller d'Etat, pouvez-vous nous éclairer sur ce point ? *(Rires.)*

M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat : — Je prends note de votre remarque et je la ferai remonter auprès de qui de droit. Pour l'instant, nous sommes dans la phase d'un chantier majeur qui devrait se terminer à la fin du mois d'octobre. Il sera transmis par les différents acteurs aux JOJ, puis il vivra sa vie. Je ferai tout de même un bref compte rendu, via la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), pour que les différents intervenants soient sensibles à cet aspect. Une fois terminé, quelque 1000 personnes vont vivre dans ce bâtiment. Je ne peux donc pas vous garantir qu'il ne sera pas éclairé durant la nuit.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : — Je précise que, en commission, l'entrée en matière et les articles du projet de décret ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en premier débat.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur : — Au vu du résultat des votes et compte tenu des délais relativement courts, je vous demande, au nom de la commission, la tenue d'un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (104 voix contre 2 et 6 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.

Exposé des motifs et projet de décret sur le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (90)

Deuxième débat

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en deuxième débat.

Mme Catherine Labouchère (PLR), rapportrice : — La question du climat discutée ayant auparavant occupé, à juste titre, une partie de l'après-midi, le premier débat sur le plan stratégique de la HEP s'est déroulé à une vitesse soutenue.

Lors du débat d'entrée en matière, plusieurs thèmes ont été évoqués par des députés de tout l'échiquier politique montrant l'importance revêtue par le plan stratégique, puisqu'il s'agit d'un document qui définit, pour cette législature, les bases du cadre de la HEP chargée de former les enseignants qui seront ceux de nos élèves vaudois.

Les enseignants ont pour mission de prodiguer les valeurs de l'école, de transmettre de multiples savoirs et d'encadrer les élèves tout au long de leur parcours scolaire, afin qu'ils puissent, dès la sortie de l'école, réussir leur passage vers une formation professionnelle ou des études.

Avant de commencer ce deuxième débat, il est nécessaire de pouvoir consacrer le temps idoine aux explications supplémentaires qui pourraient être demandées par ce plénum et de répondre aux questions posées, notamment celles de nos collègues Pierrette Roulet-Grin et Marc Vuilleumier, respectivement sur les collaborations de la HEP avec les autres institutions et sur les contrats à durée déterminée multiples. Le point des collaborations a été partiellement évoqué à l'analyse du point 3.5 du projet de décret, celui des contrats de durée déterminée lors de la discussion sur les auxiliaires.

Enfin, comme vous avez pu le constater, suite au premier débat, le Grand Conseil a suivi l'avis unanime de la commission, à savoir accepter le plan stratégique de la HEP. Je me fais le porte-parole de cette dernière pour vous recommander de confirmer votre vote.

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — J'aimerais ajouter des précisions sur deux points. D'abord, concernant la problématique des contrats à durée déterminée en chaîne, j'aimerais vous dire, monsieur le député, que le département est vraiment très soucieux de ne pas générer de précarité en engageant délibérément son personnel par des contrats à durée déterminée en chaîne. En ce sens, les directions d'établissements du secondaire II ont été priées par écrit de ne pas renouveler plus de trois fois consécutives un engagement en contrat à durée déterminée (CDD) dans la même fonction, soit une durée maximale de 4 ans, ce en référant à l'article 34, alinéa 2 du règlement de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers-VD). Afin de permettre la mise en œuvre de cette mesure, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture prend les dispositions nécessaires pour suivre les engagements établis sous la forme de CDD dans tous les ordres d'enseignement et à en tenir informés les établissements qui souhaitent engager un enseignant. A l'évidence, les CDD pour les remplacements de courte durée qui représentent aussi une façon d'entrer dans la profession pour les enseignants qui débutent restent traités comme à ce jour, c'est-à-dire un cumul possible sans décompte.

Cette année, j'aimerais aussi vous rappeler que le département s'est trouvé confronté à une situation particulière dans le cadre de l'Ecole de la transition (EdT) qui accueille des élèves issus de la migration ; du fait de la variation importante des effectifs spécifiques d'une année à l'autre, cet établissement a longtemps engagé une partie de son personnel par le biais de CDD. Or, les effectifs ayant diminué de façon importante, ces dernières années, cet établissement s'est vu obligé de renoncer à reconduire des postes en CDD à la fin de cette année scolaire. J'aimerais ajouter, monsieur le député, que pour ces engagements, quelques personnes l'avaient été sous la forme de CDD à quatre reprises ou plus, quelques autres à trois reprises ou plus. A fortiori, dans l'optique de mettre de l'ordre à cette situation en priorisant à l'avenir des engagements en CDI, le département cherche depuis maintenant plusieurs semaines des solutions de remplacement dans le secondaire I et II.

Enfin, j'aimerais amener un second élément de réponse par rapport aux interrogations de Mme Roulet-Grin qui se demandait si chaque école spécialisée avait suffisamment de mutualisation des recherches et pourquoi existaient plusieurs départements de recherche au niveau des HEP. Les institutions de formation commencent à se coordonner de manière claire et régulée au sein du Conseil académique des Hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignants. D'ailleurs, plusieurs institutions collaborent au niveau des départements de recherche comme le Centre de Compétences Romand de Didactique Disciplinaire (2Cr2D) ou la Chambre des HEP, via *Swissuniversities*.

L'axe 1 est accepté.

Axe 2 : La recherche

Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) : — En droite ligne du premier débat et en fonction des propos encourageants de Mme la cheffe du département, il semble utile que le Grand Conseil consolide l'axe 2 par l'ajout d'un axe favorisant la collaboration institutionnelle avec un amendement incitatif à la mesure 2.4.1, que je vous prie de soutenir.

« **Objectif 2.4.** — *(nouveau) Favoriser les collaborations interinstitutionnelles*

Mesure 2.4.1 : *(nouvelle) Renforcer les liens avec les Hautes écoles suisses. »*

L'amendement Pierrette Roulet-Grin est accepté avec quelques abstentions.

L'axe 2, amendé, est accepté à l'unanimité.

Les axes 3 et 4 sont acceptés tels qu'admis en premier débat.

Les articles 1 et 2, formule d'exécution, sont acceptés à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en deuxième débat.

Mme Catherine Labouchère (PLR), rapportrice : — Je demande le troisième débat immédiat.

Le troisième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (97 voix contre 5 et 7 abstentions).

Troisième débat

Il est passé à la discussion en troisième débat de l'axe amendé en deuxième débat.

L'axe 2 est accepté tel qu'admis en deuxième débat à l'unanimité.

Le projet de décret est adopté en troisième débat et définitivement par 96 voix contre 3.

Exposé des motifs et projet de décret sur le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de l'Université de Lausanne (72)

Rapport de la commission

1. PREAMBULE

La commission ad hoc constituée pour traiter de cet objet s'est réunie le vendredi 24 août 2018 à la Salle Cité du Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mme Florence Bettschart-Narbel (présidente et rapportrice), de Mmes les députées Sonya Butera, Catherine Labouchère, Léonore Porchet, Graziella Schaller, et de MM. les députés Sergei Aschwanden, Jean-Luc Chollet, Aurélien Clerc, Fabien Deillon, Jean-Michel Dolivo, Jean-Claude Glardon, Claude Schwab, Daniel Trolliet, Philippe Vuillemin. Excusé : Vassilis Venizelos

Mme la conseillère d'Etat Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), a également assisté à la séance, accompagnée de Mmes Nouria Hernandez, rectrice de l'UNIL et Chantal Ostorero, directrice générale de la DGES (direction générale de l'enseignement supérieur).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'article 24 de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) prévoit une négociation en début de législature entre la direction de l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Etat de Vaud sur le plan stratégique pluriannuel de l'UNIL. Basées sur le plan d'intentions 2017-2022 de l'UNIL, ces discussions ont abouti à l'élaboration du plan stratégique pluriannuel 2017-2022, faisant l'objet du présent EMPD.

L'UNIL doit relever plusieurs défis relatifs à ses quatre missions fondamentales : enseignement, recherche, prestations de service, liens à la société :

- L'augmentation constante du nombre d'étudiants, qui ont franchi la barre des 15'000 en 2018. Cela implique de devoir réfléchir à un enseignement diversifié et alternatif, notamment par le biais de solutions numériques, dans la mesure où dès la 1^e année, l'enseignement doit en principe être assuré par des professeurs (et non par des assistants ou maîtres d'enseignement).
- 95 % des jeunes diplômés ne poursuivent pas de carrière académique. Il s'agit donc de les préparer à la vie active, en mettant l'accent sur l'esprit d'entreprendre.
- Dans la recherche, il faut rester à un niveau élevé dans le contexte international dans le mouvement de science ouverte (open science), avec la publication libre de droits (open access) et la mise en commun de données (open data).
- Les chercheurs doivent désormais travailler de manière interdisciplinaire dans un monde toujours plus complexe.
- L'université, en tant que réservoir d'experts, veut contribuer à la réflexion sur la durabilité.
- Dans l'axe institutionnel, l'université considère que, pour l'égalité des chances, l'augmentation de la proportion de professeurs a un effet d'entraînement sur la société.

Le développement de la place scientifique lausannoise amène des interactions avec l'ensemble de la formation vaudoise, soit également avec les Hautes écoles et l'EPFL. L'excellence de l'UNIL a été récompensée en 2017 par la remise du prix Nobel de chimie au professeur J. Dubochet.

De 2006 à 2018, l'UNIL suit une courbe ascendante dans le classement de Shanghai, ce qui témoigne de sa bonne santé.

3. DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

a. DISCUSSION GENERALE

Mode de financement des projets de recherche

Un commissaire annonce qu'il s'abstiendra au vote final, en raison du mode de financement par projet de recherche. Cette manière de faire représente un gaspillage de fonds publics, car les chercheurs passent leur temps à rédiger des demandes de fonds (au Fonds national suisse (FNS), aux fonds européens). Or, ces fonds ne retiennent que peu de projets (50 % pour le FNS, 20 % au niveau européen). Les refus sont dus au manque de fonds, mais non à la qualité du projet. Cela illustre la posture néo-libérale de l'UNIL.

Il lui est répondu que ce système est généralisé en Suisse et en Europe. Les universités dégagent effectivement des fonds pour que les chercheurs puissent présenter leurs projets aux différents fonds. Si un projet est refusé, il n'est pas rare qu'il soit accepté dans un deuxième ou troisième temps, après avoir été affiné en fonction des remarques formulées. En outre, le fait de rédiger une demande de fonds nécessite de réfléchir profondément à la méthode à mettre en œuvre, ce qui n'est jamais du gaspillage. Il est toutefois reconnu que d'essayer plusieurs refus provoque un sentiment de découragement contre-productif.

Système d'évaluation des mesures

Un commissaire s'intéresse au système d'évaluation des mesures et demande des explications sur le processus.

La DGES procède à l'appréciation des mesures plutôt qu'à leur évaluation. Elle se base sur le rapport annuel de gestion remis par l'UNIL, qui intègre le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique. Une documentation complémentaire peut être demandée sur certains objets. De plus, la DGES et la direction de l'UNIL se rencontrent toutes les cinq à six semaines pour discuter du suivi du plan stratégique. Finalement, le suivi par la DGES est soumis à l'UNIL, suscitant des discussions nourries. Il s'agit d'assurer le suivi tout en respectant l'autonomie de l'UNIL et en tenant compte des moyens qui lui sont alloués.

Nombre d'étudiants à l'UNIL

Un commissaire demande si l'augmentation du nombre d'étudiants à l'UNIL constitue un but pour l'institution.

La rectrice répond que l'UNIL n'a aucunement pour but d'accueillir toujours plus d'étudiants, cela serait même contraire aux objectifs de développement durable qu'elle vise. L'université répond principalement au besoin local d'une population croissante, ce qui explique l'augmentation du nombre d'étudiants. L'université étant ouverte, elle ne peut limiter ce nombre. En outre, elle ne connaît pas de processus de recrutement actif à l'étranger. Enfin, le nombre d'étudiants dans une université et sa qualité ne sont pas liés.

La Conseillère d'Etat ajoute que l'université se distingue ainsi des hautes écoles spécialisées qui régulent le nombre d'étudiants en fonction des places de formation pratique. Il y a ainsi une plus forte demande de besoins en formation pour les nouvelles sciences et matières, par exemple en humanité numérique et en médecine.

Une commissaire s'inquiète de la pression sur le personnel administratif de l'UNIL qui pourrait être due à cette augmentation.

La rectrice explique que, lors de la rédaction du plan d'intentions, il a été tenu compte des remarques exprimées par les doyens, les services et les corps lors d'une consultation. Ainsi, le plan stratégique, basé sur le plan d'intentions, remporte une adhésion très large, y compris de l'administration.

Stages pratiques

Une commissaire s'inquiète du manque de places de stage, notamment en soins infirmiers et en médecine. Sans l'ouverture de places de stage dans les hôpitaux de zone et les cabinets privés, le nombre de places dans un centre universitaire aurait été insuffisant.

Qualité de l'enseignement

Une commissaire souhaite obtenir la confirmation que l'UNIL s'oriente vers une formation excellente et s'interroge sur ce qu'implique en matière d'enseignement l'orientation toujours plus marquée vers le marché du travail prise par l'UNIL. De plus, elle aimerait savoir ce qu'il en est du corps intermédiaire, qui se trouve en situation de précarité.

La Conseillère d'Etat répond que l'on vise en particulier l'excellence de l'enseignement, les cours de 1e et 2e années étant délivrés par des professeurs expérimentés. Le plan d'intentions exprime la volonté de favoriser l'esprit d'entreprendre. Les 95 % des étudiants ne se dirigeant pas vers une carrière académique, l'UNIL organise des ateliers pour préparer les étudiants à la vie professionnelle.

L'UNIL souhaite que personne n'échoue pour de mauvaises raisons, par exemple à cause d'un professeur qui donnerait de mauvais cours ou qui ne fournirait aucun support de cours. Jusqu'à maintenant, les succès en recherche étaient considérés comme plus importants que les succès en enseignement, plus difficiles à évaluer. Employer le terme « excellence » signifie que l'on promeut une culture de l'importance de l'enseignement ; on encourage les professeurs à enseigner en partageant leur passion.

Bourses d'études

Une commissaire s'étonne que la précarisation toujours plus importante des étudiants soit si peu mentionnée dans les documents reçus. Les aides du SAS et de la FAE ont été épuisées et il serait fort dommageable que des étudiants compétents doivent interrompre leur cursus par manque de moyens financiers.

La cheffe de Département explique qu'une des ambitions est de stabiliser les taxes universitaires, relativement basses à l'UNIL en comparaison intercantonale. Elle espère de plus que les bourses seront délivrées dans un délai de trois mois après réception de la demande, si elle est acceptée. La rectrice ajoute que l'UNIL a débloqué 50'000 francs lorsque la FAE a épuisé ses fonds ; des fondations et la Société académique vaudoise ont apporté leur aide.

Employabilité des diplômés de l'UNIL

Les diplômés de l'université sont hautement employables. Le taux de chômage des diplômés est inférieur au taux général, 2.2 % après 5 ans. L'UNIL se soucie que chacun trouve un emploi. Certains doctorants se retrouvent démunis pour se présenter aux entreprises, il s'agit de leur apprendre à mettre en valeur leur expérience de recherche. Devenir enseignant implique de passer d'une logique d'examens à une logique de concurrence et de concours. Il faut aussi se montrer prêt à changer d'université pour trouver un poste.

Un commissaire considère que le fait de se préparer au marché du travail revient à se rapprocher des employeurs. Aider les étudiants à présenter un dossier de candidature est positif, mais coller aux demandes des employeurs dans le développement des formations est problématique. On risque notamment de former des personnes qui se trouveront en retard par rapport aux besoins du marché, car il faut du temps pour développer des formations.

La rectrice répond que c'est pour la formation continue que l'on souhaite des formations en adéquation avec les demandes du monde de l'emploi, non pour la formation universitaire normale.

Logements étudiants

La cheffe de Département informe que le bâtiment Vortex offrira environ 1000 logements en 2020 et contribuera à la lutte contre la pénurie de logements de ces dernières années.

Formations en cours d'emploi

Une commissaire estime que, du fait que de nombreux étudiants travaillent durant leurs études, il faudrait assouplir les formations et offrir plus de possibilités de formation en cours d'emploi.

La rectrice répond que la possibilité de suivre des études en master à temps partiel existe déjà et les facultés vont essayer d'élaborer des plans d'études en bachelor à temps partiel. Cela est plus facile à organiser dans certaines facultés que dans d'autres, c'est par exemple impossible en médecine. Ce développement tient à cœur de la direction.

Collaboration avec la société civile

Une commissaire considère que l'aspect de la collaboration avec la société civile la laisse sur sa faim et elle souhaite des informations spécifiques concernant les différentes facultés.

La rectrice explique que l'on profite de grands projets, par exemple la Fête des Vignerons, les Jeux olympiques de la jeunesse en 2020, pour impliquer les étudiants avec des travaux de master.

L'UNIL est très intéressée à participer à des projets de recherche-action, peu valorisés par les instances qui financent la recherche, comme le FNS, mais qui impliquent les citoyens et donnent des résultats directement utiles pour la société. Le projet Volteface, en lien avec la transition énergétique, implique l'UNIL, Romande Energie, le canton de Vaud et d'autres acteurs de la société. Un projet de développement durable avec plusieurs acteurs de la société fera suite à Volteface.

L'UNIL travaille sur la médiation scientifique avec l'Interface sciences-société, qui organise des événements pour mettre en contact le monde scientifique et les chercheurs avec la société et des personnes avec une vision critique.

Un commissaire, en accord avec la Conseillère d'Etat, estime que l'on pourrait remplacer « société civile » par « société ».

Positionnement de l'UNIL dans le monde francophone international

Un commissaire qui est membre de la délégation vaudoise à l'Assemblée parlementaire de la francophonie s'enquiert du positionnement de l'UNIL dans un monde francophone en développement, surtout en Afrique, et des contacts qu'elle pourrait établir avec les universités de ce continent.

La rectrice explique que l'UNIL mène des projets de recherche en Afrique, mais n'a pas conçu de formations en ligne ouvertes à tous avec des MOOCs dédiés aux pays africains, comme le fait l'EPFL. Toutefois, elle réfléchit à des combinaisons de cours en ligne et en présentiel. L'UNIL accueille des étudiants africains boursiers de la Confédération. Le message donné aux étudiants est de savoir le français, l'allemand et l'anglais. Le Centre de langues fournit d'énormes efforts. La faculté de droit propose un master bilingue français allemand.

b. EXAMEN DE L'EMPD

Seuls les chapitres et sous-chapitres objets d'une discussion sont mentionnés.

Point 3 de l'EMPD : Contexte de la formation supérieure

Un commissaire veut savoir que sont concrètement les prestations de service : s'agit-il d'un carcan contraignant pour les enseignants et les chercheurs ?

La rectrice explique que, par exemple, l'école des sciences criminelles est parfois sollicitée pour effectuer des analyses et travaille alors sur mandat. Ses prestations sont rémunérées. Des spécialistes en architecture ou en histoire de l'art peuvent aussi être sollicités par l'Etat de Vaud pour des études.

La Conseillère d'Etat ajoute que la faculté de théologie a proposé d'organiser une formation complémentaire destinée aux enseignants de l'école obligatoire pour les cours d'éthique et de culture religieuse. L'université pourrait aussi se charger du monitoring de l'éducation numérique.

Point 3.1 de l'EMPD : Les tendances internationales

A la question de savoir ce qu'est une classe inversée, la rectrice répond que cela consiste, pour l'étudiant, à lire un document et/ou faire des exercices avant le cours puis à poser des questions au professeur lors du cours. Dans une classe normale, le professeur explique le document en cours.

Point 3.3 de l'EMPD : Le marché du travail

Une commissaire s'étonne que, dans les objectifs de l'UNIL, il n'est inscrit nulle part que l'on adaptera la formation au marché du travail. Par contre, l'EMPD indique que les hautes écoles doivent affiner la pertinence de leurs formations.

La directrice générale de la DGES explique que la phrase concerne en particulier les hautes écoles spécialisées (HES) qui doivent offrir des formations professionnalisantes en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Point 3.6 de l'EMPD : L'Université de Lausanne

Un commissaire estime qu'il ne faudrait pas sous-entendre qu'une puissance extérieure oblige les personnes à travailler vite. La recherche fondamentale sert aussi égos, intérêts personnels et carrières. Ainsi, on publie de plus en plus rapidement sur n'importe quel sujet.

Un autre commissaire se demande que réalise l'UNIL pour lutter contre cette tendance à la publication rapide.

La rectrice est d'accord avec le fait que la nécessité de publier vite et beaucoup pour obtenir des financements a un effet pervers : la tentation de publier des résultats pas encore aboutis, voire falsifiés. L'UNIL essaie donc de mettre en place des mécanismes pour garantir une éthique dans la recherche même sous pression, avec notamment une commission qui sera chargée d'examiner les projets à l'interne.

Le financement dépend beaucoup du domaine. En faculté de biologie et de médecine, les professeurs bénéficient d'un financement stable par l'UNIL, qui leur permet de mener des recherches sans l'aide du FNS. Par contre, ce montant double ou triple si on obtient des fonds de la part de ce dernier. Pour les médecins du CHUV, il s'agit de mener une réflexion très profonde sur la façon de leur donner du temps protégé pour la recherche. Actuellement ils n'en ont pas, raison pour laquelle il leur est très difficile de mener des recherches importantes.

La Conseillère d'Etat ajoute que l'inflation du nombre de recherches est inévitable dans la mesure où le FNS pousse les jeunes chercheurs à publier en open access sans passer par les revues scientifiques traditionnelles.

Gestion du Campus (en perspective de l'ouverture du Vortex)

Un commissaire demande comment le campus deviendra-t-il « habité sûr » (p. 13, dernier paragraphe).

La cheffe de Département explique que le plan d'exploitation du Vortex, pour lequel la problématique se pose, car 1000 étudiants y passeront la nuit, est en préparation. Le campus n'étant pas conçu pour accueillir des personnes jour et nuit, il est essentiel de réfléchir à la sécurité.

La rectrice ajoute que la direction se préoccupe de la problématique. Actuellement, uniSEP, le service de sécurité de l'UNIL couvre le campus et, de nuit, d'autres sociétés telles Securitas prennent la relève. L'équipe de l'UNIL devra s'étoffer dès 2020 pour pouvoir patrouiller jour et nuit sur le campus ; pour cela, uniSEP monte en force petit à petit. Il serait bénéfique que l'université se dote de ses propres services pour assurer le cycle complet jour et nuit. Les personnes engagées par l'UNIL pour maintenir la sécurité du campus suivent une formation sur la façon d'interagir avec des étudiants.

Une commissaire pose la question de savoir quels seront les services présents sur le campus 24/7. Y aura-t-il, par exemple, une permanence médicale ? La rectrice indique que le 1^{er} étage du Vortex abritera des services et offrira un espace de vie commune.

Un commissaire salue le changement de direction à 180° qui s'est opéré depuis l'installation de l'UNIL à Dorigny : à l'époque, aucun étudiant ne devait rester sur le site le soir et la nuit.

La directrice de la DGES indique que la Fondation Maisons pour Etudiants Lausanne va gérer les locataires du Vortex que seront les étudiants, comme elle gère les logements sur le site de l'EPFL.

Le service de sécurité de l'UNIL s'avère beaucoup plus efficace qu'un service externe. Le défi sera de maintenir la qualité de vie et le faible taux d'infractions commises à Dorigny. Il s'agira d'avoir une vision commune et partagée avec l'EPFL.

Pour finir sur ce sujet, la directrice ajoute que la renaturation de la Chamberonne offrira peut-être la possibilité de profiter de ses rives. Des espaces pour du jardinage par exemple seront également prévus (expériences, permaculture, ...).

Sciences citoyennes

Un commissaire s'enquiert du concept de sciences citoyennes.

La directrice explique que la recherche citoyenne implique les acteurs locaux, par exemple en demandant aux ornithologues amateurs de compter les oiseaux qui arrivent dans une région à un moment déterminé et de transmettre ces données à un chercheur de l'UNIL.

Sur question d'un commissaire, la directrice de la DGES répond qu'à Dorigny, une parcelle, prévue dans le Plan d'affectation cantonal (PAC) 229 qui régit le territoire des hautes écoles, est utilisée de manière agricole. Construire sur cette zone de dégagement étant contraire aux intentions du PAC 229, une révision de ce plan serait nécessaire.

Une commissaire a participé au projet Volteface, pour réfléchir à une université ouverte sur la société. De nombreuses municipalités (Yverdon, Montreux, Nyon, Morges, etc.) en étaient partie prenante.

Point 5 de l'EMPD : Plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de l'Université de Lausanne

Point 5.3 Axe 3 - les liens à la société

Sur question d'un commissaire, la Conseillère d'Etat relève que le problème du nombre d'étudiants en première année de médecine et des échecs à la fin de cette année est un serpent de mer. Le problème est que l'échec définitif en médecine interdit l'intégration dans une autre faculté. On perd ainsi des étudiants qui pourraient suivre d'autres études, par exemple en biologie. Le Conseil d'Etat souhaite trouver des solutions pour introduire des ouvertures après un échec définitif en médecine.

Point 5.4 Axe 4 - la politique institutionnelle

Une commissaire regrette qu'aux points 4.1 et 4.2, les collaborations interinstitutionnelles à l'intérieur du pays ou sur le plan international ne soient pas mentionnées, alors que cet aspect extrêmement positif est développé dans le chapitre 3.6.

Une autre commissaire estime que l'engagement associatif est particulièrement intense à l'UNIL, certains projets s'apparentant à l'entrepreneuriat et demande si cela est compris dans le point 4.1.

La directrice répond que le point 4.1 recouvre tous les projets, pas seulement les start-ups par exemple. L'UNIL encourage les projets en les finançant ou en les conseillant sur d'autres sources de financement.

Une commissaire demande de plus si la lutte contre le harcèlement est comprise dans l'objectif du point 4.3.2. Dans un cas de harcèlement, il a été procédé au déplacement de l'enseignant au lieu d'une sanction à son encontre.

La directrice explique que des sanctions ont été prononcées sans être rendues publiques, le dossier étant confidentiel. La tolérance zéro s'applique en matière de harcèlement. Chaque cas est dénoncé au groupe Impact et en cas de harcèlement avéré, des sanctions sont prises.

Egalité des chances

La direction essaie d'insister sur l'égalité des chances à l'engagement de professeurs. Pour l'instant, les femmes représentent 20 % des professeur-e-s. Il s'agit d'avoir autant de professeures que de professeurs jusqu'à ce que les questions de genre ne se posent plus.

4. VOTE SUR LE PROJET DE DÉCRET :

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

L'art. 2 du projet de décret – formule d'exécution - est adopté à l'unanimité.

5. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet EMPD.

Lausanne, le 25 janvier 2019.

La rapportrice :
(Signé) Florence Bettschart-Narbel

Premier débat

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : — La commission chargée d'étudier le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 concernant l'Université de Lausanne (UNIL) a examiné de manière approfondie le plan proposé en posant de nombreuses questions au Conseil d'Etat et à la direction de l'UNIL.

L'enseignement, la recherche, les prestations de service et les liens à la société constituent les quatre missions fondamentales de l'UNIL. Ces prochaines années, de nombreux défis relatifs à ces missions attendent l'UNIL, en particulier les suivants : d'abord l'augmentation constante du nombre d'étudiants qui sont aujourd'hui plus de 15'000, en suite le fait que 95 % des jeunes diplômés ne poursuivent pas de carrière académique et qu'il faut donc les préparer au monde du travail. Enfin, la recherche poussée par le mouvement de sciences ouvertes doit rester à un niveau élevé de manière toujours plus interdisciplinaire. Il faut, par ailleurs, signaler que l'UNIL a progressé dans le classement de Shanghai, ce qui témoigne de son excellence et de sa bonne santé.

Les questions des commissaires ont porté sur des sujets variés que je tenterai de résumer ici. D'abord, la question des modes de financement des projets de recherche a amené une discussion sur la place que prennent les demandes au Fonds national suisse (FNS) et au Fonds européen parfois rejetées et qui prennent du temps aux chercheurs. Il s'agit d'un système généralisé en Suisse et en Europe, mais il apparaît que souvent les demandes sont acceptées dans un deuxième ou troisième temps, après avoir affiné le projet. Ces fonds sont toutefois essentiels pour mener à bien des nombreuses recherches.

Une discussion a également porté sur l'augmentation constante du nombre d'étudiants. La commission se posait la question de savoir si cette augmentation était un but en soi. En fait, cette augmentation est surtout due à la croissance de la population et répond principalement à un besoin local, l'UNIL ne recrutant pas, par exemple, activement à l'étranger.

S'agissant de la qualité de l'enseignement, l'excellence de ce dernier constitue évidemment l'un des buts de l'UNIL qui doit en particulier se traduire par le fait que les professeurs enseignent en partageant leur passion. Dans la mesure où 95 % des étudiants quittent le monde académique à la fin de leurs études pour le monde du travail, l'UNIL se doit de les accompagner pour que chacun trouve un emploi.

L'aspect de la collaboration avec la société civile a également été abordé lors des travaux de commission. L'UNIL est associée à de grands projets vaudois comme la Fête des Vignerons ou les Jeux Olympiques de la Jeunesse pour impliquer les étudiants avec des travaux de Master.

Lors de l'examen du projet de décret, il a été notamment question de la pression relative à la publication rapide des recherches. L'UNIL met en place des mécanismes pour garantir une éthique dans la recherche, même sous pression.

Enfin, une discussion a porté sur la notion de campus avec la construction du Vortex qui implique que le campus sera vivant jour et nuit ; de nombreuses mesures seront mises en place pour garantir la sécurité aussi bien le jour que la nuit. Le projet de décret n'a pas fait l'objet d'amendements et la commission est entrée en matière à l'unanimité, ce qu'elle vous recommande d'imiter.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL), ce plan stratégique pluriannuel 2017-2022 prévu à son article 24, est le troisième. Il suit le même processus que celui sur la HEP que nous venons d'adopter et se construit en se basant sur le plan d'intention de l'université puis du dialogue entre la direction de l'université et le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil doit se prononcer sur les objectifs, les mesures et les critères des axes retenus.

Pour l'enseignement qui constitue le premier axe, on peut relever avec satisfaction l'encouragement à l'acquisition des compétences transverses nécessaires à la transition numérique. En effet, plus que jamais, il est nécessaire que les étudiants ne possèdent plus, seulement, la compétence d'utiliser les outils, mais acquièrent des connaissances de la science numérique.

Le souci de l'université relatif à l'employabilité est à saluer, car 95 % des étudiants ne resteront pas dans le monde académique ; la promotion des formations universitaires auprès des employeurs s'avère primordiale. Pour l'axe de la recherche, saluons également la dimension éthique et l'interdisciplinarité qui sont privilégiées.

Le troisième axe, celui des liens à la société met l'accent sur la durabilité, l'innovation en matière de formation des adultes en vue de réorientation et de requalification, sur la médiation scientifique et les liens forts avec les disciplines liées à la santé et avec les partenaires culturels et sportifs. La volonté de créer des ponts avec la société civile est manifeste, et cela est réjouissant tout comme le quatrième axe, celui de l'encouragement à la créativité et à l'esprit d'entreprendre, aux carrières professorales féminines. Un bémol, tout de même, pour la HEP : nulle mention expresse des collaborations interinstitutionnelles, bien que cela soit un chapitre du plan d'intention. A ce titre, je déposerai un amendement en cohérence avec ce qui vient d'être fait pour la HEP. Finalement, le PLR entrera en matière et soutiendra ce plan stratégique 2017-2022.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : — Les 135 pages du projet de décret 72 constituaient le plat de résistance de mes devoirs d'été durant les vacances 2018. Ce fut dense ! Il présente des similitudes avec le plan stratégique de la HEP et passe non pas outre, mais s'étend sur le numérique, incontournable, en en présentant les risques et les opportunités.

Nous nous félicitons de l'adoption par les Chambres, en 2011, de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) qui chapeaute et coordonne l'ensemble des Hautes écoles de ce pays, dont bénéficie également la HES de Suisse occidentale. Nous ne dirons jamais assez combien l'axe M1 et M2 reliant l'UNIL, respectivement la faculté de biologie, de médecine, le CHUV avec le bâtiment Agora à disposition de l'ISREC et le Biopôle, la future base de la Fondation Ludwig constitue une richesse et une opportunité de niveau international. Nous nous félicitons également de la hardiesse que représente la réalisation des deux auditoriums de 250 places à César-Roux 19, entièrement creusés dans la molasse et qui permettent une augmentation heureuse et nécessaire de l'offre en locaux de cours pour la Haute école de santé (HESAV) ainsi que pour la Faculté de biologie et de médecine (FBM). A mentionner également le Vortex et le Campus Santé qui font que progressivement Dorigny n'est plus seulement un campus, mais véritablement une petite ville qui vit de jour comme de nuit.

En conclusion, la matière grise est la seule véritable richesse naturelle de notre petit pays. En outre, une société équilibrée a besoin d'une formation académique et duale. Chacune joue son rôle, a sa place, sa dignité. « L'étendue de l'intelligence collective vaudoise passe par la place attribuée et reconnue à chacune de ses composantes », une phrase tirée du rapport qui m'amène à dire qu'en mon nom personnel et au nom du groupe UDC, nous approuvons et vous recommandons d'approuver le plan pluriannuel de l'université de Lausanne.

M. Jean-Claude Glardon (SOC) : — Le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière de ce projet de décret. Pour le groupe, ce plan stratégique résulte de négociations entre le Conseil d'Etat et la direction de l'université et constitue un bon outil pur permettre à l'UNIL de répondre aux défis attendus. Les différents axes et objectifs représentent autant de moyens qui vont permettre à l'UNIL d'assurer sa mission de formation et de recherche. Il apparaît nécessaire que l'UNIL soit dotée de ces axes afin qu'elle puisse renforcer son rôle primordial sur la place académique et scientifique lausannoise et maintenir, ainsi, son rôle d'excellence.

Mme Léonore Porchet (VER) : — Nous possédons un bon plan qui donne à l'université, lieu d'échanges, de transmission et d'émancipation intellectuelle bénéfique à l'entier de notre société, les moyens de ses ambitions. Pourtant, la vocation de l'UNIL a été mise à mal par la réforme de Bologne, au début des années 2000, qui a été à l'origine d'un processus d'homogénéisation du cursus, avec comme conséquence, la restriction de la diversité des savoirs, des filières, et malheureusement, une marchandisation des études.

Le plan abordé aujourd'hui ne répond pas pleinement à mes inquiétudes en particulier par la truchement d'une phrase qui stipule que « Les Hautes écoles doivent pouvoir dialoguer avec les employeurs afin d'affiner la pertinence de leur formation, tout en gardant un équilibre dynamique avec les exigences et les spécificités d'un cursus académique. » En commission, la conseillère d'Etat a tenté de nous rassurer, et j'aimerais qu'elle puisse ici réitérer son explication, afin de rassurer tout le plénum.

En revanche, nous saluons vivement l'augmentation de l'encadrement visant à assurer un enseignement de qualité qui bénéficie par ce plan d'une augmentation de 2,5 millions, indispensables, car touchant l'objectif principal de cette institution. Nous en profitons pour rappeler que cette qualité fait la fierté du canton et qu'il est à saluer que les Vaudois se forment de plus en plus et à un niveau de plus en plus élevé. L'université, mais aussi les HES et les HEP, les brevets, sont la clé d'une population informée, armée face aux changements sociétaux et apte à participer pleinement au débat démocratique. Dans ce cadre, l'accès aux études est indispensable pour toutes les familles et toutes les bourses. Dès lors, il est important que le Conseil d'Etat accentue ses efforts pour accélérer l'octroi des bourses d'études, d'autant plus que le Service des affaires sociales de l'UNIL, tout comme le fonds d'aide de la Fédération des associations d'étudiant-e-s (FAE), se sont vidés d'une manière extraordinairement rapide, ces dernières années, ce qui montre une augmentation de la précarisation des étudiants ; cela est très inquiétant.

Enfin, nous aimerions saluer le 1, 2 million servant à renforcer la place de l'université en tant qu'experte et actrice de la durabilité. En cette période d'activité, d'émancipation et d'engagement face à l'urgence climatique, il est à saluer que l'institution universitaire vaudoise se place comme un acteur clé et nous remercions le Conseil d'Etat de l'accompagner dans ce travail. Ainsi, à condition que nous soyons rassurés quant à la question de la marchandisation des études, les Verts soutiendront à l'unanimité ce projet de décret.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Notre groupe s'abstiendra sur le vote final de ce projet de décret, parce que nous considérons que le lien établi avec ce qui est appelé « l'économie » est problématique, tant du point de vue de l'enseignement que de la recherche. Du point de vue de la liberté et de l'indépendance des enseignants et des chercheurs, cela nous paraît un point extrêmement important. Cette problématique s'est posée récemment — un article est paru à ce sujet — concernant un cours dispensé en faculté de médecine. Ce rapprochement entre l'UNIL et ce que nous appelons pudiquement l'économie modifie les missions fondamentales de l'université. Cela est exposé sous la forme de prestations de service de l'université à cette dite économie et constitue une modification par rapport aux trois missions traditionnelles de l'université et le lien à la société que nous pouvions interpréter jusque là comme le travail de vulgarisation scientifique ou d'information et de publicisation des recherches. Ce glissement constitue une véritable tendance de fond qu'il s'agit de questionner, un carcan fortement contraignant pour les enseignants les chercheurs, une injonction à la prestation de service. Pour l'enseignement, ce rapprochement avec l'économie représente un gros danger, celui de coller aux demandes des employeurs, ce qui, dit en passant, ne peut conduire qu'à former des gens qui sont en retard sur les besoins du marché du travail.

Entre la recherche par projet et le rapprochement avec l'économie, la créativité et l'esprit critique que l'université appelle de ses vœux n'ont plus beaucoup de place. L'exemple de ce que le projet de décret appelle la science citoyenne et qui inscrit les acteurs de la société civile et de l'économie dans le processus est illustratif de ce danger. Il s'agit ni plus ni moins de la fin de l'autonomie des chercheurs et chercheuses et ce n'est pas l'adjonction des acteurs de la société civile qui peut masquer ce simple assujettissement à l'économie.

La seconde raison de fond qui amène notre groupe à s'abstenir — et il s'agit d'une position politique par rapport à ce plan stratégique — concerne le fonctionnement même du système de financement par projet. Ce système crée une précarisation des chercheurs et la nécessité d'une augmentation du nombre de postes administratifs pour gérer ces projets, et in fine, l'émergence d'une bureaucratie de la recherche, se dotant de dispositifs visant à aider les chercheurs à obtenir des fonds ; ainsi, une manne budgétaire non négligeable est affectée à la promotion de la recherche au lieu de financer directement la recherche : cela nous apparaît hautement problématique.

De manière plus générale, le financement par projet pose un problème de fond sur les contenus, par l'uniformisation des contenus de recherche et le peu de prises de risques. A ce titre, un des derniers interviews du professeur vaudois Dubochet est tout à fait significatif, lorsqu'il relate qu'il avait pu bénéficier grâce à la générosité de l'université de Lausanne des financements nécessaires et ainsi tirer profit de conditions de travail exceptionnelles ; et, il ajoute : « inimaginables aujourd'hui ».

La validation sociale du travail effectué dans le cadre du financement par projets pose problème, car ce système amène à ce que les chercheurs passent un temps important à rédiger des projets qui ne sont pas financés par des instances de financement, ce qui implique du travail, l'utilisation de fonds publics investis à perte. Par exemple, d'après les informations confirmées à la commission, les projets présentés au Fonds national suisse (FNS) sont admis à 50 % environ, et ceux qui sont présentés au Fonds européen plutôt à 20%. Nous devons nous questionner sur la supériorité réelle de ce système de financement par projet en regard d'un financement pérennisé de la recherche.

En guise de conclusion, et s'il s'agit, certes, de tendances générales — on a rappelé le système de Bologne — des marges et des possibilités locales voire fédérales qui permettent d'autres alternatives et de mettre un frein et non pas un coup d'accélérateur à cette tendance qui se développe à l'échelle européenne voire internationale, existent.

M. Stéphane Masson (PLR) : — Je salue le plan stratégique dans la mesure où parmi d'autres objectifs, il envisage d'intégrer un campus initialement implanté en zone rurale en un campus urbain. Nous sommes en train de créer une petite ville qui sera habitée non plus la journée seulement, mais la nuit aussi.

Cette mue implique un certain nombre de mesures, ce que l'université a bien compris en le relevant dans son plan d'intention. L'université, avec le soutien de l'Etat et des autorités communales, va devoir piloter son développement, dans la gestion de sa population et de ses infrastructures propres. Cela m'amène à formuler le vœu déjà exprimé par le biais d'une interpellation. Dans le sud du district de l'ouest, à la hauteur des Hautes écoles et de l'EPFL, se crée une ville ; préalablement nous avons voté un crédit en faveur du Vortex et il est question de l'arrivée de mille étudiants. Toutes ces personnes qui vont habiter sur place ne viendront pas en voiture. Dès lors, je pense qu'il serait de bon aloi d'imaginer diverses possibilités, dont une réflexion sur le rail, c'est-à-dire de songer à faire passer une ligne de chemin de fer par ce haut lieu de notre canton.

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Comme pour la HEP, le projet qui vous est soumis est bien le fruit d'une négociation entre le Conseil d'Etat et la direction de l'université sur les bases respectives du programme de législation, d'une part, et du plan d'intention, d'autre part. Il s'articule autour des missions fondamentales de la Haute école, de l'enseignement, de la recherche, des contributions à la société et la politique institutionnelle.

L'université de Lausanne se porte bien et accueille chaque année toujours plus d'étudiants, puisqu'en septembre 2018, le cap des 15'000 étudiants fut dépassé. Si la courbe de croissance a tendance à s'aplanir, il n'en demeure pas moins que le nombre d'étudiants augmente de plusieurs centaines par année, comme cela fut attesté au cours de ces dernières années, c'est-à-dire en tout cas la capacité d'un gros auditoire supplémentaire par année. Aujourd'hui, certains cours de première année réunissent parfois 600 étudiants dans le même auditoire. A ajouter que sur le plan institutionnel — même si cela n'a pas encore été thématiquement abordé ici — on considère que l'égalité des chances passe avant tout par une augmentation de la proportion des femmes professeuses, avec l'effet d'entraînement que cela doit apporter à l'ensemble de l'institution.

L'accompagnement de la croissance du campus met certains services de soutien à la limite de leurs ressources et cela représente un autre défi. Une fois que le Synathlon, le Vortex et le C4 qui sont en phase de construction pour les deux premiers et en phase de planification pour le troisième seront achevés, nous aurons la composition d'un véritable campus à Dorigny. Quant au développement de la place scientifique lausannoise, il est vrai qu'il s'agit d'un défi continu. Vous avez parlé de collaboration institutionnelle ; L'UNIL interagit de longue date d'abord avec l'EPFL qui partage son campus et les relations sont prometteuses. Quelques compétences se chevauchent, bien que des différences demeurent, mais la collaboration avec l'EPFL se fait de mieux en mieux.

Du côté de l'UNIL, la collaboration avec les HES est désormais une tradition par le biais de Masters en commun, par exemple en pratique avancée de la santé. Pour ce qui relève du passage du plan d'intention de l'UNIL au projet de plan stratégique du Conseil d'Etat, il est vrai que la mention de la mobilité étudiante n'est plus apparue, pourtant d'importance fondamentale pour les universités ; il est essentiel que cela apparaisse dans le plan d'intention, de quelque bord politique que l'on soit, on ne peut omettre que pour toute université sur la surface de la planète, aujourd'hui, les échanges sont fondamentaux.

Quant à la question évoquée par Mme Porchet sur le dialogue avec les employeurs évoquée par l'UNIL de Lausanne, j'aimerais vous rappeler que l'université de Lausanne est très soucieuse d'aider les étudiants dans leur passage au monde de l'emploi ; en effet, plus de 95 % des étudiants formés par l'UNIL ne vont pas rester dans le monde académique, mais passer, à un moment ou un autre, dans le monde de l'emploi. Le type de formation universitaire veut que, pour la plupart, le parcours professionnel ne soit pas tracé par leur formation, qu'il incombe à chacun de le construire. Pourtant, l'UNIL souhaiterait — toujours en lien avec la nécessité d'aider les étudiants à construire leurs premières étapes de parcours de carrière — encourager, lors de ce passage, la possibilité d'accéder à des ateliers, des formations voire à des consultations sur leur avenir professionnel, à l'usage particulièrement des doctorants. Il n'y a pas de volonté de marchandiser les études, mais plutôt une volonté de l'UNIL de faciliter ce passage.

Sur la question des positions politiques en lien avec les prestations de service et les financements par projet, j'ai été concrètement très attentive à ces questions, depuis 18 mois, au-delà des postures politiques de principe, je n'ai rien trouvé à redire sur ce plan pour l'instant. A ma connaissance les financements par projet, pour l'instant, sont une validation sociale. Par exemple, dans le domaine de la migration, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a débloqué 8 millions pour qu'un grand projet de recherche ait lieu sur la question de la mobilité et de la migration. Je considère ce type de validation sociale des projets de recherche comme extrêmement important. Si ces modalités de financement peuvent paraître problématiques, il n'en demeure pas moins que la validation sociale de grands projets de recherche me semble importante ; c'est la raison pour laquelle j'estime que, pour l'instant, ces formes de financement ne doivent pas être contestées sur le principe.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec quelques abstentions.

Les axes 1 à 3 sont acceptés avec quelques abstentions.

Axe 4 : La politique institutionnelle

Mme Catherine Labouchère (PLR) : — En cohérence avec le débat sur la HEP, je dépose un amendement visant à promouvoir les collaborations interinstitutionnelles ainsi qu'une deuxième mesure pour encourager les échanges internationaux pour les étudiants, voire les doctorants. Il est essentiel de privilégier la mobilité des étudiants, si visible avec Erasmus et — nous l'espérons — Erasmus +.

« Axe 4 : la politique institutionnelle

Objectif 4.5 (nouveau) Favoriser les collaborations interinstitutionnelles.

Mesure 4.5.1 (nouvelle) Renforcer les liens avec les Hautes écoles suisses.

Mesure 4.5.2 (nouvelle) Encourager les échanges internationaux pour les étudiants / doctorants. »

L'amendement Catherine Labouchère est accepté à l'unanimité.

L'axe 4, amendé, est accepté avec quelques abstentions.

Art. 1. —

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : — Pour assurer la clarté des débats, puisque nous avons accepté un amendement, alors il faudrait modifier l'article 1 du projet de décret de la manière suivante :

« **Art. 1.** — Le plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de l'UNIL est adopté *tel qu'amendé.* »

L'amendement Florence Bettschart-Narbel est accepté à l'unanimité.

L'article 1, amendé, est accepté avec quelques abstentions.

L'article 2, formule d'exécution, est accepté avec quelques abstentions.

Le projet de décret est adopté en premier débat.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR), rapportrice : — Si la discussion a été intéressante et un amendement accepté, d'importantes modifications n'ont pas eu lieu, je considère donc opportun de demander le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (105 voix contre 4 et 6 abstentions).

Deuxième débat

Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement avec quelques abstentions.

Demande de grâce L.B. (GC 091)

Les conclusions de la commission (refus) sont adoptées par 113 voix contre 5 et 4 abstentions.

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Thierry Dubois - Le patient vaudois est-il un patient de 2ème zone ? Qu'en est-il de la contribution du canton de Vaud à la part cantonale (49a LAMal) pour des séjours de ses ressortissants dans les hôpitaux répertoriés situés hors de son territoire (en particulier Genève) (18_INT_148)

Reporté à une séance ultérieure

Le président : — M. Thierry Dubois étant absent et excusé, je vous propose de reporter ce point de l'ordre du jour à la semaine prochaine.

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alain Bovay et consorts – Le mariage du SASH et du SPAS est-il de raison ? (18_INT_173)

Débat

M. Alain Bovay (PLR) : — Je répondrai à la question « le mariage du SASH et du SPAS est-il de raison », que ce dernier a depuis longtemps été consommé. Aujourd'hui, bien qu'attentif à la mise en route de la Direction générale de la cohésion sociale, j'ai pu apprécier avec satisfaction les explications données. Par ailleurs, dans le suivi et le traitement des dossiers émergeant notamment au Revenu d'insertion (RI), il faut relever que ce regroupement permet des transversalités indéniables apportant une plus grande efficacité dans le traitement des différentes aides sociales.

La discussion n'est pas utilisée.

Ce point de l'ordre du jour est traité

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alain Bovay et consorts – En 2019, les primes maladie et paquet social lourdement ficelés ! (18_INT_205)

Débat

M. Alain Bovay (PLR) : — J'ai l'impression que ce sont un peu les à fond de printemps ! Je constate que le temps donne raison au temps. Cette interpellation date du 1^{er} juin 2018 et, entretemps, le Grand Conseil a pu mesurer les répercussions sur le budget 2019 voté en décembre dernier et se rappeler que l'effet d'annonce d'une augmentation de l'ordre de 4 % des primes d'assurance de base a été donné par la presse, l'été dernier. Finalement, cette hausse s'élève globalement à 1,8 % et je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse qui, si elle n'est plus d'actualité, a le mérite de mettre les points sur les « i ».

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat : — Je remercie le député Bovay pour sa prise de parole et ajoute quelques informations que nous devrions être en mesure de communiquer prochainement, car nous commençons à pouvoir nous approcher d'un premier bilan de cette opération. En effet, les primes 2019 étaient finalement moins élevées qu'annoncées par quelques augures habituelles pendant l'été à ce sujet. Même si les chiffres ne sont pas définitifs, vous aurez constaté que les comptes des assureurs-maladie 2018 vont probablement déboucher sur un excédent assez exceptionnel, sans doute l'un des plus élevés de l'histoire de la LAMal dans notre canton ; probablement aussi que, cette fois, nous ne sommes pas tout seuls et que cet excédent sera constaté sans doute dans la plupart des cantons suisses.

La hausse de primes 2018 a manifestement été trop élevée ; il fallait s'y attendre, puisque le Conseil fédéral lui-même avait demandé aux assureurs de baisser leurs primes par rapport aux décisions prises par rapport à TARMED. Le nouveau TARMED devait générer des économies, ce dont le Conseil fédéral était convaincu ; une partie des assureurs ne l'a pas suivi et malheureusement l'administration fédérale a obtempéré. Ainsi, l'excédent 2018 a permis une hausse 2019 moins forte en moyenne, à l'évidence, puisque pour certains elle est tout de même forte. Si nous voulons regarder l'avenir avec optimisme, cela devrait aussi permettre une ronde 2020 relativement modérée. A moins d'une explosion des coûts en 2019, on ne voit pas comment une hausse de primes forte pourrait avoir lieu en 2020 ; notre régime qui admet la relation entre prime et salaire avec la règle des 10 % en est évidemment très dépendant. A quoi s'ajoute que l'information ciblée nous conduira manifestement dans des perspectives de nouveaux ayants-droit, probablement un peu en dessous de nos prévisions, pour 2019. Cela devrait être communiqué ces prochains jours.

La discussion est close.

Ce point de l'ordre du jour est traité.

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts – Quel est l'impact de l'augmentation des soins à domicile sur la réduction des hospitalisations et les entrées en EMS ? (18_INT_147)

Débat

Mme Joséphine Byrne Garelli (PLR) : — Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse. Malheureusement, elle ne me satisfait pas vraiment. Le Conseil d'Etat ne semble pas avoir compris le sens de mon interpellation. Il pensait qu'elle concernait l'effet financier de l'augmentation des soins à domicile pour les communes, ce qui n'était pas du tout mon intention en déposant cette interpellation. Mon objectif était de demander au Conseil d'Etat une évaluation des coûts évités en terme d'hospitalisation et d'hébergement en établissements médicaux-sociaux (EMS) afin d'identifier les montants qui seraient éventuellement à disposition pour financer le transfert de la prise en charge des patients vers les soins à domicile.

Concernant ma première question : « Quel est le volume des économies faites par l'Etat en termes d'hospitalisations grâce aux soins à domicile ? », je suis consternée de constater que le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de répondre plus précisément à cette question. En 2030, un Vaudois sur cinq sera âgé de plus de 65 ans et, d'ici 2040, le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans devrait doubler, passant de 36000 aujourd'hui à 72000. Il me semble essentiel, au vu des politiques prévues en termes d'évitement de l'hospitalisation, notamment des personnes âgées, et d'augmentation de la prise en charge à domicile, que le gouvernement se donne les moyens, avec l'aide d'indicateurs et de statistiques, de pouvoir mesurer le succès, ou pas, de sa politique. Il sera essentiel à l'avenir de pouvoir comparer les augmentations de charge pour les soins à domicile avec les économies réalisées au niveau des hospitalisations. Sans cela, il sera impossible pour le législateur de juger de l'évolution des coûts. A cet égard, à la fin de mon intervention, je déposerai une détermination.

Concernant ma deuxième question, « Quel est le volume d'économies réalisées grâce au fait que le taux d'institutionnalisation moyen en EMS n'est que de 28% dans le canton de Vaud ? », la Suisse est, par comparaison, à 32,5%. A nouveau, le Conseil d'Etat affirme qu'il est difficile de répondre à cette question. Il extrapole les coûts journaliers d'hébergement en 2017 à 32,5% et annonce un chiffre de 145 millions de coûts supplémentaires. Pour moi, une extrapolation est possible à partir des chiffres concernant les cas lourds assumés par l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). En 2017, 8,1% des clients de l'AVASAD représentaient la moitié des coûts annuels. Ces 2673 personnes, sur 33000 clients, coûtent donc 185 millions, sur les 370 millions que coûte l'AVASAD annuellement. La lourdeur de ces cas les rend potentiellement concernés par un besoin de lits en EMS dès aujourd'hui. Or, le nombre de personnes en EMS était de 6300 en 2014. Si nous ajoutons 2673 personnes aujourd'hui, nous atteignons 8300 clients. Ce nombre est le nombre de lits prévu en... 2030 !

Concernant ma troisième question, « Comment l'Etat a-t-il évalué l'impact des changements en cours selon les critères d'économicité et d'équité de traitement de tous les citoyens vaudois ? », le Conseil d'Etat affirme avec raison que l'AVASAD a pour mission de ne refuser aucune prise en charge pour des raisons économiques. Elle doit appliquer le même panier de prestations sur l'ensemble du territoire. Ces obligations des pouvoirs publics, en termes de financement des prestations d'intérêt général (PIG), atteignent 100 millions de francs par année pour l'AVASAD. Or, ce montant pour les PIG peut être divisé en deux catégories :

- les prestations spécifiques, confiées par le Canton à l'AVASAD et relevant de l'intérêt général (ce sont les PIG au sens propre). Elles concernent essentiellement le service des infirmières petite

enfance, la mise à disposition de formateurs, la formation des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) et le financement des réseaux Alzami.

- le financement des prestations facturables aux assurances (OPAS-7), non couvert par les contributions facturées aux assurances, et les parts résiduelles. Son montant s'élève à 80 millions de francs. La somme couvre l'activité courante du dispositif pour les prestations facturables aux assurances (évaluations, conseil, soins infirmiers, soins de base) mais qui ne sont que partiellement couvertes par les assurances. Cette part est comptabilisée comme des PIG mais, en réalité, elle couvre l'activité courante de l'AVASAD. Le financement des activités ne devrait donc pas émarger aux PIG mais, au contraire, faire l'objet d'un financement clairement identifié. Ainsi, le recours aux PIG apparaîtra comme beaucoup moins important que le montant des 100 millions accordés à l'AVASAD aujourd'hui. Le montant budgété pour les prestations d'intérêt général est un enjeu politique qui mériterait des discussions entre le Conseil d'Etat et la commission de gestion.

Enfin, le Conseil d'Etat nous dit que les conséquences de cette politique sont une augmentation du nombre et de la diversité des prestations livrées par différents acteurs au domicile des patients, et une progression ralentie des hospitalisations et des hébergements en EMS. L'économicité globale du processus s'en trouve améliorée vu le prix des séjours stationnaires, en comparaison avec les prestations à domicile, mais sans pouvoir le chiffrer.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter la détermination suivante :

(Projection de la détermination, qui n'a pas été conservée suite à son retrait et au dépôt d'une nouvelle version lors de la séance du 2 avril 2019. N.d.l.r.)

La discussion sur la détermination est ouverte.

M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat : — Mme Joséphine Byrne Garelli fait tellement bien les réponses à ses propres questions que nous aurions dû la consulter ! *(Quelques rires.)* Il faut admettre que vos propres questions étaient assez succinctes. Deux paragraphes et trois questions. Nous avons toutefois essayé d'y répondre. Vous avez demandé non pas quelles seront les économies faites grâce au programme d'hospitalisation à domicile, mais, en général, quel est le volume des économies réalisées par l'Etat en termes d'hospitalisations grâce aux soins à domicile. Nous avons eu, nous devons l'admettre, de grandes difficultés à répondre à cette question très générale. Que se passerait-il si nous ne disposions pas du tout de soins à domicile ? Si c'est cela la question, nous aurions probablement une forte augmentation des hospitalisations, sans pouvoir pour autant vous donner des chiffres.

Je crois que nous avons précisément répondu à la deuxième question. Vous nous demandiez ce qu'il se passerait en termes de coûts si nous avions non pas 22% mais 32%. Vous avez bien évidemment raison de dire que les surcoûts dans les EMS seraient compensés par des économies dans les soins à domicile. Vous avez vous-même peut-être esquissé une réponse en parlant des cas lourds. Il n'est pas certain que tous ces cas soient éligibles pour les EMS. Il faudrait encore faire la part des choses. Le même cas qui génère des coûts à domicile en engendre probablement un peu plus encore en EMS, même si cela n'est pas toujours vrai, certaines situations étant plus chères à domicile qu'en EMS. Là aussi, il s'agit d'une étude assez trapue à mener pour arriver à plus que ce que l'on vous donne, c'est-à-dire l'économie brute décrite ici.

Enfin, vous nous demandiez comment l'Etat a-t-il évalué l'impact des changements en cours. Comme ils sont justement en cours, nous ne savons pas exactement à quels changements vous faisiez allusion. S'il s'agit du projet de réponse à l'urgence et de renforcement de la garde, vous avez tout à fait raison, et c'est une demande que j'ai aussi formulée. Il nous faut avoir une photographie avant pour voir comment évoluent les coûts en cours de projet et mesurer les impacts. Tout en sachant que nous ne connaissons jamais les facteurs de causalité. Je prends l'exemple des réductions d'hospitalisation. Nous avons en même temps des lits mis en service, car planifiés il y a cinq ou six ans à Morges qui se

retrouveront progressivement à Nyon, donc plus de capacité. D'un autre côté, nous avons une démarche de réduction des temps de séjour au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Elle permet de dégager des capacités supplémentaires d'hospitalisation. Comme nous le savons, dans ce cas, les hospitalisations ont tendance à augmenter. Nous ne pouvons toutefois pas gérer les choses en disant qu'il suffit de rationaliser le nombre de lits et, qu'ensuite, les gens se débrouilleront. Il faut toutefois admettre que, si le nombre de lits disponibles augmente, il y a une tendance à l'augmentation des hospitalisations. Ces éléments vont plutôt vers une croissance des hospitalisations dès 2019. D'un autre côté, le projet de la Direction générale de la santé (DGS) vise à éviter les hospitalisations en amenant de la médecine et des infirmières au domicile des patients qui sont dans des situations qui pourraient générer des arrivées aux urgences et des hospitalisations. La part des effets cumulés de cette politique sera difficile à mesurer. C'est évidemment un enjeu de le monitorer pour voir si les moyens investis cette année dans cette politique sont utiles ou ne le sont pas.

Pour moi, la détermination que vous proposez est tout à fait judicieuse. Je dois reconnaître que nous avons l'impression que l'angle de vos questions était plutôt celui des communes. Nous avons été trompés par votre casquette de présidente des communes de l'Association des communes vaudoises (AdCV). S'il s'agit vraiment d'un monitoring de la politique initiée en 2019 par la DGS, votre détermination est tout à fait pertinente. Nous n'en avons pas besoin en fait, car c'est bel et bien le but. Cela nous va très bien si le Grand Conseil soutient ce besoin de monitoring.

Mme Joséphine Byrne Garelli (PLR) : — Effectivement je pense qu'il y a eu un malentendu entre votre interprétation et les questions que j'ai posées. Je suis satisfaite et heureuse que vous acceptiez cette proposition de détermination.

Pourquoi l'ai-je déposée ? Je crois qu'un gourou en management, Peter Drucker, disait dans les années 80 : « si vous ne pouvez pas le mesurer, vous ne pouvez pas l'améliorer ». Autrement dit, vous ne pouvez pas gérer ce que vous ne pouvez pas mesurer.

Vous nous avez dit que « l'économie réalisée sur les hospitalisations en développant le maintien à domicile est malheureusement difficilement démontrable sur la base des données disponibles. Les efforts du maintien à domicile se reflètent peu dans les statistiques ». C'est pour moi un fait inquiétant. Avec le tsunami gris qui va déferler sur notre canton d'ici 2040, il est indispensable de développer des indicateurs et des statistiques qui nous permettent de contrôler les flux de financement. Dans votre projet de réseau de santé, vous avez clairement voulu un transfert des soins en stationnaire ou en EMS vers une prise en charge plus globale et plus longue pour les patients à domicile. Sans indicateur, vous ne pourrez pas mesurer le succès de la mesure et vous ne saurez pas non plus où vous allez, ce qui pourrait être source de conflit et d'incompréhension entre les différents acteurs que peuvent être les hôpitaux, les EMS ou l'AVASAD. Pour éviter cela, il me semble que les choses doivent être claires comme l'eau de roche. Tout le monde doit savoir où il en est dans l'atteinte des objectifs fixés par la politique cantonale. C'est pour cela que je souhaite disposer de ces informations. Si le législateur ne les a pas, il ne peut pas prendre de décision en connaissance de cause ces prochaines années. Mes collègues ne pourront pas non plus juger de l'efficacité des solutions proposées par le Conseil d'Etat.

M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat : — La phrase que vous citez est une phrase de fonctionnaire formé à la science et qui a une peine importante et compréhensible à affirmer des choses de manière péremptoire sur les effets d'une politique. Cela fait quelques années que j'assume cette fonction. Cela a été mon leitmotiv constant. Est-ce que les mesures prises pour les prestations complémentaires cantonales pour les familles (PC Familles) ou la rente-pont dans le social ont un effet sur le Revenu d'insertion (RI) ? On le pense. Mais quel est l'effet mesurable assumé par quelqu'un qui a une réputation scientifique à tenir ? Cela est très difficile à dire. Là est toute la difficulté : avoir des éléments de causalité pour des phénomènes multicausaux. Je vais vous donner un exemple. En 2017, on a assisté à une chute des hospitalisations dans le canton de Vaud —3% de moins par rapport à 2016. Cela est complètement unique. Est-ce l'excellence de notre politique qui le provoque ? Ou est-ce une grippe moins sévère au mois de janvier ? Ou encore une hausse de prime qui fait que les gens ont pris une franchise plus élevée et se sont retenus d'aller aux urgences ? Les éléments de causalité

sont multiples. Si vous demandez à une personne qui a deux sous de crédibilité scientifique d'en identifier un au milieu de la multitude d'éléments factoriels, il vous dira qu'il est difficile d'être affirmatif. Cela montre la difficulté de ce que vous demandez.

Pour autant, il y a quand même de grandes masses agrégées que nous pouvons évaluer. Nous avons par exemple des soins à domicile plus ambitieux, qui donnent des prestations plus fortes que dans la plupart des cantons. Nous affichons, comme vous le dites dans votre interpellation, un taux d'hébergement en EMS qui est nettement inférieur aux autres cantons. Nous avons également un taux d'hospitalisation inférieur de près de 10%. Il doit manifestement y avoir une corrélation. Plus de soins à domicile possède un effet réducteur sur le nombre de personnes hébergées en EMS ou hospitalisées. Mais si vous demandez à un scientifique de l'affirmer, il ne pourra pas le faire. Personnellement, j'ose vous le dire. Je pense qu'il y a un lien.

De même, nous allons suivre et identifier les hospitalisations inappropriées. Le nombre d'hospitalisations courtes — 24 heures — pour des diagnostics relativement légers est un indicateur que nous voulons mesurer avec le projet de la DGS. Nous allons voir si, après le développement de la réponse à l'urgence, nous aurons moins d'hospitalisations de courtes durées. Nous disposerons alors d'indicateurs. A la fin, je crois que nous pourrions affirmer des choses. Effectivement, il sera parfois nécessaire de sauter par-dessus son ombre pour oser le dire. Globalement, je pense que le modèle développé possède quelques éléments chiffrés en sa faveur.

Je signale et précise à l'ensemble du Grand Conseil qu'Helsana a fait une étude comparative, depuis 1996, de l'évolution des primes, donc de l'évolution des coûts, car ils sont en partie liés. Le canton qui a la croissance des coûts la plus faible est le canton de Vaud — c'est Helsana qui le dit, ce n'est pas moi — avec 2,7% de croissance moyenne des primes, alors que la moyenne suisse croît de 4 % par an. Les trois cantons qui ont connu la croissance des primes la plus faible sont Vaud, puis Genève et le Tessin. Les cantons romands ont une croissance globalement plus faible depuis 1996 que les cantons alémaniques. Les petits cantons alémaniques sont ceux qui présentent la croissance la plus forte. Ces chiffres, qui sont contre-intuitifs, montrent que les choix politiques réalisés — renforcement des soins à domicile et planification hospitalière serrée — ont généré des résultats positifs. Mais, vous avez raison, il faut essayer de mesurer, dans la mesure du possible, en demandant parfois aux scientifiques d'être un peu moins prudents sur ce que l'on peut affirmer.

Mme Valérie Induni (SOC) : — J'écoute cette intervention avec amusement. Mme Joséphine Byrne Garelli nous explique que pour mesurer le succès d'une politique publique et se donner des objectifs, il faut des données chiffrées et des indicateurs. C'est très bien. Je suis néanmoins étonnée d'entendre cela aujourd'hui et de ne pas l'avoir entendu la semaine passée quand nous avons parlé de l'urgence climatique au niveau de notre canton. Lorsqu'il a été question d'indicateurs et d'inscrire des objectifs chiffrés, tout est passé à la trappe. Il est intéressant, je trouve, de voir que les semaines se suivent, mais ne se ressemblent pas, sur la nécessité de mesurer les effets d'une politique.

Quant à la détermination transmise aujourd'hui, j'inviterai quand même Mme Joséphine Byrne Garelli à revoir son texte, car il me semble que la forme n'est pas celle d'une détermination, c'est-à-dire que le texte déposé n'est pas une demande. Il faut prendre un bout du texte en haut et un bout du texte en bas... J'aimerais juste qu'elle nous précise sur quel texte, exactement, nous votons aujourd'hui.

M. Claude Schwab (SOC) : — Je serai bref. L'heure avance, l'âge avance, et je suis conscient de vous précéder dans le tsunami gris ! Ceci dit, je ne pourrai pas voter cette détermination dans la mesure où elle trop réductrice. En effet, d'un côté, en haut, nous avons la question des coûts uniquement et, en bas, le succès d'une politique. On ne peut pas réduire ce dernier à des critères purement économiques. Je crois qu'il y a là une lacune et une tendance évidemment à tout mesurer à l'« étalon-fric » alors qu'il y a aussi toute la dimension humaine et familiale qui doit être prise en compte dans ce genre de question. Telle quelle, je ne pourrai pas voter cette détermination. L'humain est un tout petit plus compliqué que son capital.

Mme Sylvie Podio (VER) : — Je ne soutiendrai pas non plus cette détermination. Je suis favorable à l'obtention d'indicateurs pour analyser une politique publique, mais résumer son succès à des coûts me paraît limite, particulièrement quand il s'agit de la prise en charge et du soutien des personnes âgées, à domicile ou en EMS. En outre, Mme Joséphine Byrne Garelli nous parle des coûts : des coûts pour l'AVASAD, des coûts pour le canton, des coûts pour l'assurance. Mais elle omet que si nous avons aujourd'hui des possibilités de maintien à domicile, c'est largement grâce au soutien des familles et des proches aidants, et plus clairement des proches aidantes. La détermination ne contient pas un mot sur ces personnes. Pour ma part, je ne la soutiendrai pas en l'état.

M. Jean-Michel Dolivo (EP) : — Notre groupe ne va pas non plus soutenir cette détermination, d'une part, parce que nous considérons qu'aborder cette question seulement sous l'angle des problèmes dits de financement n'est pas du tout satisfaisant pour une politique de santé publique qui a différentes composantes, dont le traitement le plus favorable possible des personnes concernées par cette politique. Ce n'est pas seulement une question de « fric ».

D'autres part, et je souhaiterais rendre attentif M. le président et le Secrétariat du Grand Conseil sur le fait que l'article 117 de notre loi dispose qu'une détermination, suite à une interpellation, est une déclaration ou un vœu à l'attention du Conseil d'Etat. D'après la formulation que je vois, il n'y a pas de vœu. Il y a simplement au fond une injonction, « se dote de moyens en terme d'indicateurs ». C'est d'ailleurs une drôle d'injection. Un problème de formulation apparaît selon moi, ce qui rend l'acceptation de cette détermination par notre assemblée impossible.

Le président : — Madame Byrne Garelli, je vous demande peut-être de préciser s'il s'agit d'un vœu ou d'une déclaration.

Mme Joséphine Byrne Garelli (PLR) : — Je suis très étonnée par la tournure du débat, puisque le conseiller d'Etat en personne semble avoir compris l'orientation que je souhaitais donner avec cette détermination. Je souhaiterais prendre quelques instants pour modifier le texte, mais l'heure avance. Il est plus de 17 heures. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous voulez que nous reprenions cette discussion la semaine prochaine. Quel est votre avis sur la marche à suivre ?

Le président : — Très volontiers, madame la députée. Je vous propose de reprendre ce point à l'ordre du jour mardi prochain, ce qui vous donne le temps de reformuler votre détermination. Est-ce que cela vous convient ?

Mme Joséphine Byrne Garelli (PLR) : — Cela me convient parfaitement. Merci beaucoup.

Le débat est interrompu.

La séance est levée à 17 h 10.



Pascal Broulis
Conseiller d'Etat
Chef du Département des
finances et des relations
extérieures

Rue de la Paix 6
1014 Lausanne

Madame
Christine Chevalley
Présidente de Commission
Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Lausanne, le 23 mars 2018

Report de la signature de la Convention de financement des travaux de transformation et agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz (CERN) et du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois (CGM)

Madame la Présidente,

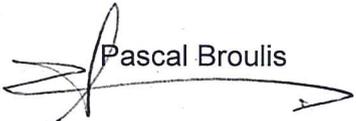
Dans le cadre de la réponse du Conseil d'Etat au postulat (17_POS_227) déposé par la députée Madame Valérie Schwaar au nom de la Commission de gestion (COGES) relatif au Centre d'entretien des routes nationales et cantonales et au Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois -- Rennaz, une feuille de route prévoyant un calendrier des prochaines étapes importantes dans ce dossier était indiquée, avec une échéance fixée à février 2018 pour l'approbation de l'étude de faisabilité et la signature de la convention citée en titre.

L'étude de faisabilité qui dresse le programme des besoins de la Confédération et du Canton, co-utilisateurs des bâtiments du site, s'est achevée, comme prévu, en février 2018. Elle a abouti à un panel de variantes d'implantation très différentes les unes des autres. Le 26 février 2018, le Comité de pilotage du projet, dans lequel sont représentées les différentes entités concernées, à savoir l'Office fédéral des routes (OFROU), la Direction générale de la mobilité et des routes, la Police cantonale vaudoise et le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL), en tant que maître d'ouvrage, s'est réuni et a décidé de la variante à mettre en œuvre. Sur cette base, le SIPaL a rédigé le projet de convention annexé et l'a transmis à l'OFROU pour approbation. Dans l'attente de la décision fédérale, les actions utiles à l'avancement du dossier suivent leur cours.

M. Philippe Pont, chef du SIPaL, se tient à votre disposition pour tout complément d'information relatif à ce dossier.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma parfaite considération.

Annexe: ment.


Pascal Broulis



Projet

CONVENTION

définissant les modalités de financement et de conduite des travaux de transformation et d'agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales (CERN) et du Centre de gendarmerie mobile (CGM) de Rennaz

Entre, d'une part,

l'Etat de Vaud, représenté par le Département des Finances et des Relations Extérieures (DFIRE), Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL) agissant par l'intermédiaire de Monsieur Philippe Pont, chef de service,

- ci-après « le Canton » -

Et, d'autre part,

la Confédération suisse, représentée par l'Office fédéral des routes (OFROU), division Infrastructure, agissant par l'intermédiaire de Monsieur Jürg Röthlisberger, vice-directeur,

- ci-après «la Confédération» -

il est convenu les modalités suivantes concernant le financement et la conduites des travaux de transformation et d'agrandissement du Centre d'entretien des routes nationales (CERN) et Centre de gendarmerie mobile (CGM) de Rennaz :

Art. 1 Préambule

Les bâtiments et équipements du CERN/CGM de Rennaz (ci-après CERN), sis sur la parcelle 158 de la commune de Rennaz (24'690 m²), ont été construits en 1970 par l'Etat de Vaud avec une contribution majoritaire de la Confédération, conformément à l'ancien droit des routes nationales qui prévoyait le financement de l'infrastructure des centres d'entretien par la Confédération à hauteur de 86%.

En raison de l'obsolescence des infrastructures existantes qui ne permettent plus de répondre à l'évolution des besoins, le Canton et la Confédération ont décidé de développer ensemble un projet de transformation et d'agrandissement du CERN. La présente convention a pour but de définir les modalités de financement et de conduite des travaux.

Art. 2 Utilisateurs du CERN

Le CERN est occupé par les trois entités suivantes, fédérales et cantonales:

- L'Unité territoriale II (UT II), mandatée par l'OFROU par contrat de prestations pour l'entretien des routes nationales (RN).
- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), pour l'entretien des routes cantonales (RC).
- la Police cantonale (POLCANT) comme centre de gendarmerie mobile (CGM).

La Confédération est garante des prestations réalisées par l'UT II sous mandat de l'OFROU ; à ce titre elle établit le programme des besoins en infrastructures et assume leur financement.

Le Canton est garant des prestations réalisées par la DGMR et la POLCANT ; à ce titre il établit le programme des besoins en infrastructures et assume leur financement.

Art. 3 Maître de l'Ouvrage et commissions

Les parties ont convenu que le Maître de l'Ouvrage pour l'ensemble du projet est le Canton, représenté par le SIPaL. Celui-ci assure la gestion financière de l'opération et veille à l'application des règles et procédures en matière de construction.

Dans ce cadre, les objectifs qualitatifs visés par le Canton, les procédures administratives et les directives internes du Canton s'appliquent à l'ensemble des constructions. S'agissant d'un projet commun, la Confédération est tenue de communiquer au Canton, les directives techniques ou comptables qui lui sont spécifiques et qui devraient également être intégrées dans les processus de gestion.

Un Comité de pilotage (CoPil) et une Commission de projet (CoPro) pilotent le projet selon les compétences définies par les règles internes au Canton, en particulier par la directive DRUIDE du Conseil d'Etat 9.2.3 du 27.01.2016 « *Directives concernant les constructions nouvelles et transformations importantes pour lesquelles l'Etat est le maître de l'ouvrage* » annexée à la présente convention.

Le CoPil se compose comme suit :

Présidence	M. Philippe Pont - DFIRE, SIPaL, Chef de service
Membres	M. Pierre-Yves Gruaz – DIRH, DGMR, Chef de service
	M. Jacques Antenen – DIS, POLCANT, Chef de service
	M. Jean-Claude Turtschi, OFROU, Filiale 1 Estavayer-le-Lac, Domaine gestion du patrimoine, suppléant au responsable

La CoPro se compose comme suit :

Présidence	M. Eric Jaeger – DFIRE, SIPaL, chef de projet
Membres	M. Pierre-Alain Petter – DIRH-DGMR, administrateur région Est
	M. Laurent Porchet, DIS, POLCANT, chef division bâtiment, sécurité et logistique
	M. Anass Mdiouani-Meier, OFROU, Filiale 1 Estavayer-le-Lac, Domaine gestion du patrimoine, spécialiste état des lieux

Toute modification des commissions précitées sera annoncée par la partie concernée à l'autre partie sous la forme écrite.

Art. 4 Programme des besoins et étude de faisabilité

La Commission de projet a conduit d'octobre 2017 à janvier 2018 une étude de faisabilité qui dresse le programme des besoins et évalue plusieurs scénarios d'intervention.

Le programme des besoins se monte à 9'215 m² de surface de plancher (SP), 1'515 m² de surface externe de plancher (SEP) et 3'258 m² de surfaces extérieures aménagées (SA) :

Entité	SP		SEP		SP + SEP		SA
	0		0		0		0
CANTON :							
DGMR	1'014		30		1'044		325
POLCANT	1'833		30		1'863		500
CONFEDERATION :							
OFROU	3'281		1'352		4'633		850
LOCAUX PARTAGES :							
DGMR/OFROU	666		0		666		783
CCEV	1'259		0		1'259		400
COMMUN	1'161		103		1'264		400
Total par entité	9'215		1'515		10'730		3'258
Ligne de contrôle :	9'215		1'515				3'258
TOTAL CANTON / CONFEDERATION	SP	%	SEP	%	SP + SEP	%	SA
TOTAL CANTON :	2'848	31%	60	4%	2'908	27%	825
TOTAL CONFEDERATION	3'281	36%	1'352	89%	4'633	43%	850
TOTAL LOCAUX PARTAGES :	3'086	33%	103	7%	3'189	30%	1'583
TOTAL GENERAL	9'215	100%	1'515	100%	10'730	100%	3'258

Les surfaces sont définies selon la norme SIA 416:2003 « Surfaces et volume des bâtiments » et la norme DIN 277 « Aires et volumes de bâtiments ».

Le rapport de faisabilité du 16.02.2018 contient le programme détaillé et les études menées à ce jour. Parmi les trois scénarios présentés dans le rapport de faisabilité, la variante 9.4 « Transformation bâtiment 1 » a été retenue par le Comité de pilotage pour la réalisation. Ce rapport, annexé, fait partie intégrante de la présente convention.

Art. 5 Coût du projet

Le coût de la variante retenue par les parties pour la réalisation est estimé à **x Mios (en cours de calcul)**, selon l'étude économique réalisée par la société IEC SA (Institut pour l'Economie de la Construction SA) dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Il est précisé que les coûts mentionnés dans la présente convention comprennent, sauf mention contraire, les coûts d'étude et de réalisation TTC, ainsi que tous frais liés au projet.

Art. 6 Définition des objets et du taux d'utilisation

L'étude économique de IEC SA définit dix objets construits ou rénovés sur le site, et le coût de chacun d'entre eux. Le détail des coûts figure sous chap. 3.4.8 du rapport de faisabilité.

Le tableau de répartition des surfaces et des coûts annexé à la présente convention récapitule, pour chaque objet, les surfaces exprimées en m² de surface utile (SU), à savoir :

- les surfaces à usage exclusif de chaque entité,
- les surfaces communes, réparties entre les trois entités selon une clé de répartition spécifique à leur usage.

L'addition des surfaces à usage exclusif et du prorata des surfaces communes permet de définir pour chaque objet le taux d'utilisation par entité utilisatrice.

Afin de simplifier les clés de répartition, les données concernant la DGMR et la POLCANT ont été cumulées et composent les parts « Canton »

N° d'objet	Dénomination	Coût CFC 1-9	Taux d'utilisation	
			Confédération	Canton
1	Bâtiment 1_Administratif existant "OLD"			
2	Bâtiment 1_Administratif, extension "NEW"			
3	Bâtiment 1_Administratif, bâtiment complémentaire "garages"			
4	Bâtiment 2_Dépôt			
5	Bâtiment 3_Atelier + dépôt "NEW"			
6	Bâtiment 4_Couverts "NEW"			
7	Local débourbeur			
8	Station essence + installations techniques			
9	Silos à sel			
10	Aménagements extérieurs, postes communs			
	Coût total		(Eléments en cours de calcul)	

* Les objets 1, 2 et 3 sont considérés comme un bâtiment unique. Le taux d'utilisation est calculé sur les surfaces cumulées des trois objets.

Art. 7 Répartition des coûts

La répartition des coûts entre le Canton et la Confédération s'effectue sur la base des surfaces utiles (SU), à l'exception des parties définies comme « non communes ».

A. Répartition du coût des parties communes

Sont définies comme « parties communes »

- les ouvrages ou parties d'ouvrages construits selon des standards usuels, et sans exigences particulières liées à leur affectation.

Le coût des parties communes comprend la totalité des frais de démolition, construction et transformation des CFC 1 (travaux préparatoires), 2 (bâtiment), 4 (aménagements extérieurs), 5 (frais secondaires – compte d'attente) et 6 (imprévus) de l'étude économique de IEC SA.

La répartition du coût des parties communes entre le Canton et la Confédération reprend le taux d'utilisation défini précédemment pour chaque objet.

B. Répartition du coût des parties non communes

Sont définies comme parties « non communes » :

- Les coûts d'équipement d'exploitation et de mobilier, incluant les coûts des CFC 3 (équipements d'exploitation) et 9 (ameublement et décoration)
- Les plus-values apportées à la construction par rapport à un standard « usuel » en raison d'exigences constructives ou sécuritaires particulières.

La répartition du coût des parties « non communes » entre le Canton et la Confédération s'opère en fonction de l'utilisateur concerné.

Le coût des parties « non communes » sera intégralement porté sous les CFC 3 et 9 afin de permettre une gestion comptable distincte de celle applicable aux parties communes.

Un montant de **CHF x (en cours de calcul)** est inscrit sous CFC 3 à charge du Canton pour financer les équipements d'exploitation et les exigences constructives et sécuritaires de la POLCANT.

En application des clés de répartition définies ci-dessus, le coût de l'ouvrage est ventilé comme suit entre la Confédération et le Canton :

		TOTAL	CONFEDERATION	CANTON
CFC 0	Terrain			
CFC 1	Travaux préparatoires			
CFC 2	Bâtiment			
CFC 3	Equipement d'exploitation			
CFC 4	Aménagements extérieurs			
CFC 5	Frais secondaires			
CFC 6	Imprévus			
CFC 9	Ameublement, décoration			
TOTAL COÛTS CFC 1 - 9 TTC		(Eléments en cours de calcul)		

Le tableau détaillé de la répartition des coûts par objet et par CFC fait l'objet d'une annexe à la présente convention.

Art. 8 Avenant à la convention de financement

Lors de la préparation de la demande de crédit d'ouvrage aux autorités du Canton, un avenant à la présente convention actualisera les participations du Canton et de la Confédération comme suit :

- En cas de modification importante du programme, les taux d'utilisation précisés ci-dessus seront recalculés en fonction des surfaces utiles du programme actualisé.
- Les coûts à charge de chacune des parties seront recalculés sur la base du devis actualisé, y compris le coût de l'équipement d'exploitation et des exigences constructives et sécuritaires propres à la POLCANT.

Par souci de simplification et pour autant que les éléments le permettent, les parties se réservent la possibilité d'appliquer à la totalité de l'ouvrage un taux « global » unique de répartition des coûts. La clé établie par objet serait, de fait, rendue caduque.

Art. 9 Engagements financiers

Engagements du Canton :

Le Canton s'engage à requérir les crédits cités ci-dessous, réservés de l'accord des Autorités politiques:

- A. Crédit d'étude de la compétence du Conseil d'Etat
Un crédit de CHF 400'000 octroyé par le Canton le 24.08.2017 finance l'étude de faisabilité et une partie des études d'avant-projet.
- B. Crédit d'étude (CrE) de la compétence du Grand Conseil
Un CrE sera déposé au Grand Conseil en automne 2018, relatif au développement du projet jusqu'aux soumissions rentrées. La nature et le montant dudit crédit seront validés par le CoPil.

Ce CrE annoncera le coût estimé de l'ouvrage de même que la participation financière de la Confédération définie par la présente convention.

Ce CrE se montera au maximum à CHF x (en cours de calcul), et la part de la Confédération au maximum à CHF x (en cours de calcul).

- C. Crédit d'ouvrage (CrO) de la compétence du Grand Conseil
Un CrO sera déposé au Grand Conseil en 2020, pour la réalisation de l'ouvrage. La nature et le montant dudit crédit seront validés par le CoPil.

Ce CrO annoncera le coût de l'ouvrage ainsi que la participation financière de la Confédération définie par l'avenant cité sous art. 8.

Engagements de la Confédération :

La Confédération contribue aux crédits cités ci-dessus. Elle verse au Canton un acompte de CHF 400'000 à titre de contribution au crédit d'étude cité sous lettre A.

La signature de la présente convention, puis de l'avenant ultérieur, par la Confédération est le préalable impératif à l'obtention des crédits cités sous lettres B et C.

Engagements mutuels

En cas de dépassement du devis pour des motifs indépendants de la volonté des parties, celles-ci sont solidairement responsables, et assument le financement du dépassement au prorata des taux définis dans la présente convention ou par son avenant ultérieur.

Art. 10 Modalités de paiement

Le Canton assume la gestion comptable du projet et s'assure d'avoir les liquidités nécessaires au paiement des factures.

Le Canton prévoit les dépenses figurant dans le tableau ci-dessous dans le cadre de la révision des TCA (tranches de crédit annuelles) de mai 2018 du plan d'investissement de l'Etat de Vaud.

La Confédération verse sa participation annuelle au Canton selon les montants annoncés ci-dessous, considérés comme acomptes à l'exception du dernier versement. Les versements sont effectués en milieu d'année sur facture du SIPaL.

Les montants annoncés ci-dessous demeurent réservés des validations données par les Autorités politiques. Ils seront mis à jour dans le cadre de l'avenant ultérieur à la présente convention.

Le dernier versement sera calculé sur le décompte final, après déduction des acomptes versés. Il aura lieu à l'échéance des garanties.

En cas de litige avec les contractants le Canton se réserve la possibilité de différer tout ou partie du dernier versement jusqu'à complet règlement du litige.

La Confédération a un droit de regard sur les comptes tenus par le Canton. Dans ce cadre, elle est habilitée à consulter les pièces comptables originales.

Année	TCA prévue	Part Canton	Part Confédération	Date versement
2018				
2019				
2020				
2021				
2022				
2023				
2024				
Total			(Eléments en cours de calcul)	

Art. 11 Convention d'utilisation, d'exploitation, d'entretien et de rénovation

Dans les six mois suivant la mise en service, les parties s'engagent à conclure une convention réglant l'utilisation, l'exploitation, l'entretien et la rénovation du CERN / CGM de Rennaz.

Art. 12 Aspect foncier et transfert de propriété

L'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1^{er} janvier 2008 a eu pour effet de transférer la propriété des routes nationales et de leurs composantes à la Confédération. D'après l'article 2, lettre f de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur les routes nationales (ORN ; RS 725.111), les centres d'entretien financés par les fonds destinés aux routes nationales en font également partie.

Le Canton est inscrit au Registre foncier en qualité de propriétaire du bien-fonds ; la situation foncière actuelle demeure sans changement jusqu'à l'achèvement des travaux.

La réquisition de transfert du bien-fonds et des bâtiments sera effectuée dans les six mois suivant la mise en service des nouvelles infrastructures.

Afin de garantir la somme importante investie par le Canton dans ce projet et considérant la cession de propriété, à terme, en faveur de la Confédération, celle-ci accepte, sur sollicitation du Canton, d'octroyer un droit d'usage de 30 ans en faveur de l'Etat de Vaud, inscrit au Registre foncier.

Art. 13 Assurances de construction

Le Canton contracte les assurances de construction, y compris auprès de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).

Art. 14 For juridique

Dans la mesure du possible les parties contractantes règlent leurs litiges par la négociation ou à l'amiable. Si elles ne parviennent pas à un accord, elles peuvent faire appel à médiateur.

Les tribunaux ordinaires sont compétents en cas de litige survenant à propos de l'interprétation et de l'application de la présente convention.

Le for juridique est à Lausanne

Art. 15 Approbation et entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après sa ratification. Pour le cas où les travaux ne seraient pas réalisés la présente convention devient caduque, les parties se déclarant solidairement responsable des frais déjà engagés.

Art 16 Réserve d'ouverture des crédits, approbation

Les articles ci-dessus sont conclu sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires par les Chambres fédérales (? à confirmer par OFROU) pour la Confédération et par le Grand Conseil pour le Canton.

Art. 17 Exemplaires

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux. Chaque partie contractante en reçoit deux.

Berne,

Confédération suisse
Office fédéral des routes OFROU

Lausanne,

Canton de Vaud
Service Immeubles, Patrimoine et Logistique

Annexes :
.....